



Commune de
Val-de-Travers

**Rapports de gestion
des différents dicastères
relatifs à l'exercice 2014**

Rapports :

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture

Dicastère des infrastructures

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

TABLE DES MATIÈRES

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE.....	5
1. Organigramme.....	6
2. CHANCELLERIE.....	7
2.1. Rôle et fonction du service	7
2.2. Commissions du Conseil général	8
2.3. Activité 2014	8
2.4. Effectif du personnel.....	12
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014	13
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	13
3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH).....	14
3.1. Rôle et fonction du service	14
3.2. Commissions	14
3.3. Activité 2014	15
3.4. Effectif du personnel.....	16
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014	16
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	17
4. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE	17
4.1. Sécurité de proximité.....	17
4.2. Prévention incendie	22
5. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	23
5.1. Rôle et fonction.....	23
5.2. Activités 2014	24
5.3. Effectif du personnel.....	26
5.4. Projets importants.....	26
5.5. Budgets et comptes.....	27
6. PROTECTION CIVILE – OPC	27
6.1. Rôle et fonction du service	27
6.2. Activités 2014	27
6.3. Effectif du personnel.....	29
6.4. Etat de la situation à la fin de l'année 2014.....	29
7. SERVICE DES AMBULANCES.....	30
7.1. Rôle et fonction du service	30
7.2. Activités 2014	30
7.3. Effectif du service	32
7.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2014	33
7.5. Etat de situation à la fin de l'année 2014	36
8. CABINET DE GROUPE	36
9. PROJET INTÉGRAVAL	37
10. SOUTIEN À LA VIE LOCALE	38
DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ENSEIGNEMENT.....	39
1. Généralités	40
2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.....	42

2.1. Rôle et fonction du service	42
2.2. Commissions du Conseil communal	42
2.3. Activité 2014	44
2.4. Soutien à la vie locale.....	45
2.5. Effectif du personnel.....	46
2.6. Activités scolaires	47
2.7. Activités inhérentes à la vie de l'école et diverses	48
3. CENTRE SPORTIF REGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES.....	50
3.1. Rôle et fonction du service	50
3.2. Commission du Centre sportif et de la piscine des combes	50
3.3. Activités 2014	50
3.4. Soutien à la vie locale.....	52
3.5. Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles	52
3.6. Effectif du personnel.....	52
3.7. Projets importants réalisés ou initiés en 2014	52
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	53
4. CRÈCHE COMMUNALE DE VAL-DE-TRAVERS	53
4.1. Rôle et fonction du service	53
4.2. Commission de la Creche	54
4.3. Activité 2014	55
4.4. Soutien à la vie locale.....	56
4.5. Effectif du personnel.....	57
4.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2014	57
4.7. Etat de situation à la fin de l'année 2014	58
5. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE	59
5.1. Rôle et fonction du service	59
1. GENERALITES	63
2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	64
2.1. Rôle et fonction du service	64
2.2. Commission d'urbanisme	64
2.3. Activité 2014	65
2.4. Effectif du personnel.....	70
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014	71
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	71
3. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	71
3.1. Rôle et fonction du service	71
3.2. Commissions du Conseil communal	72
3.3. Activité 2014	72
3.4. Effectif du personnel.....	73
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014	74
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	79
DICASTÈRE DES INFRASTRUCTURES.....	80
1. Généralités	81
2. TRAVAUX PUBLICS	82
2.1. Rôle et fonction du service	82
2.2. Commissions du Conseil communal	82
2.3. Activité 2014	83

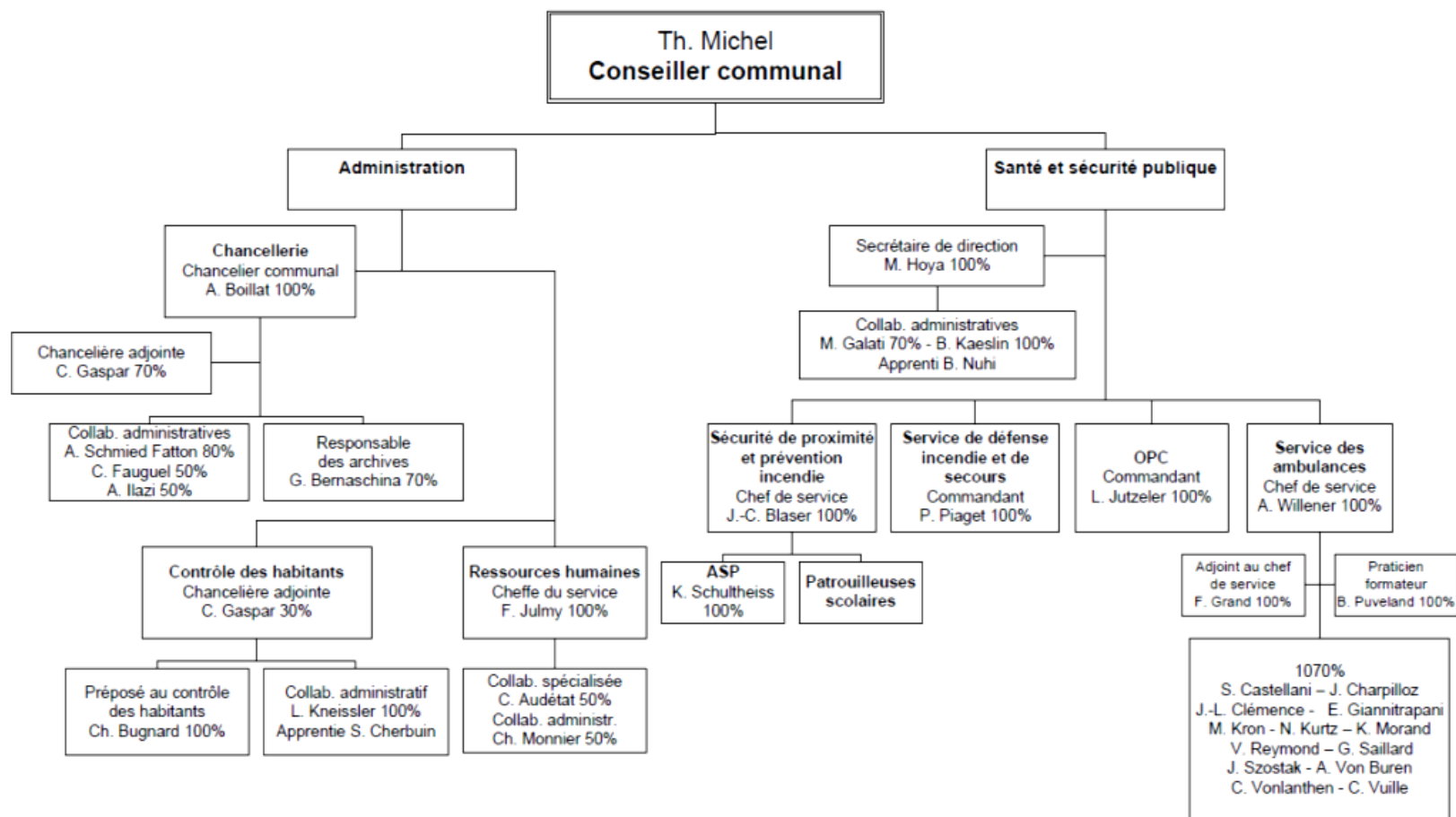
2.4. Effectif du personnel.....	84
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	84
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	85
3. SERVICE DES DECHETS.....	85
3.1. Rôle et fonction du service	85
3.3. Activité 2014	85
3.4. Effectif du personnel.....	86
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	86
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	87
4. SERVICE DE L'EAU ET EPURATION	87
4.1. Rôle et fonction du service	87
4.3. Activité 2014	88
4.4. Effectif du personnel.....	88
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	88
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	89
5. DICASTÈRE DES BÂTIMENTS	89
5.1. Rôle et fonction du service	89
5.2. Commissions du Conseil communal	89
5.3. Activité 2014	90
5.4. Effectif du personnel.....	90
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	91
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	92
DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE	93
1. GÉNÉRALITÉS	94
1.1. Introduction	94
1.2. Organigramme.....	94
2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	95
2.1. Rôle et fonction du service	95
2.2. Commissions	95
2.3. Activité 2014	96
2.4. Effectif du personnel.....	105
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	105
2.6. Etat de situation à la fin de l'exercice 2014	107
3. SERVICE FORESTIER.....	107
3.1 Rôle et fonction du service	107
3.2 Commission forestière.....	108
3.3 Activités 2014	109
3.4 Effectif du personnel.....	109
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	110
3.6 État de situation à la fin de l'année 2014	110
4. SERVICE FORESTIER, ÉQUIPE COMMUNALE	110
4.1 Rôle et fonction du service	110
4.2 Commissions du Conseil communal	111
4.3 Activités 2014	111
4.4 Effectif du personnel.....	112
4.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	112
4.6 État de situation à la fin de l'année 2014	113

5. GUICHET SOCIAL REGIONAL.....	114
5.1. Rôle et fonction du service	114
5.2. Commissions du Conseil communal	114
5.3. Activités 2014	114
5.4. Effectif du personnel.....	117
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	118
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	119
6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION	120
6.1. Rôle et fonctions du service	120
6.2. Commissions du Conseil communal	121
6.3. Activités 2014	121
6.4. Effectif du personnel.....	124
6.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2014.....	124
6.6. Etat de situation à la fin de l'année 2014	125

**Dicastère
de l'administration,
de la santé
et de la sécurité publique**

1. ORGANIGRAMME

Dicastère de l'administration de la santé et de la sécurité publique Etat au 1er janvier 2014



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier, à la rue du Temple 8. Dès le 1^{er} janvier 2014, elle regroupe sous sa dénomination 4 importants secteurs d'activités :

- 1) Le secrétariat des Autorités (Conseil communal, Conseil général et commissions législatives).
- 2) La gestion des parcs informatiques, matériels et mobiliers (postes de travail et divers programmes informatiques, site Internet, portail collaboratif, multifonctions, copieurs, imprimantes, scanner, fax, économat, téléphonie fixe et mobile).
- 3) Les archives communales.
- 4) Le contrôle des habitants (depuis le 1^{er} juillet).

La Chancellerie assure l'important suivi des décisions prises par les Autorités et prend les dispositions nécessaires pour qu'elles soient mises en application. Elle est la gardienne des institutions. A ce titre, elle est garante du respect des droits politiques et de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet de traitement des données. Elle est en charge du protocole et de l'organisation des manifestations officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des relations avec les médias, avec la publication des annonces dans la rubrique hebdomadaire de « La vie communale » en page 2 du Courrier du Val-de-Travers et la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch et du portail <https://echo.vdt.ch> font également partie de ses missions. La Chancellerie est aussi en charge de la diffusion des informations du Conseil communal au personnel via les « newsletters » mensuelles.

Son rôle transversal dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Sans son action quotidienne, le traitement des mutations au sein du personnel administratif qui ont une incidence sur les installations informatiques et de téléphonie, la prise en compte de l'évolution des services communaux pour les inscriptions directories, la commande des divers biens, matériels et mobiliers, les différents services de l'administration ne fonctionneraient tout simplement pas.

Les archives communales, sises à Couvet sur l'ancien site Dubied, regroupent l'ensemble des documents, quelle que soit leur date d'émission, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration).
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve).
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique tant du point de vue politique, économique que social).

La commune a une responsabilité légale sur ses archives, elle doit en assurer leur conservation et leur classement, en les entreposant dans un local sûr, sec et à l'abri du feu. Les archives doivent également permettre l'accès aux documents officiels à toute personne qui en fait la demande. Pour faciliter l'exercice de ce droit, il est indispensable de disposer d'un plan de classement des documents archivés, conformément au principe qui permet à toute personne d'accéder aux documents officiels dans la mesure prévue par la législation sur la transparence des activités étatiques (LTAE), du 28 juin 2006. En conséquence, le Conseil communal est chargé de veiller à ce que le classement des documents officiels soit assuré de manière à ce que leur accès en soit facilité. Enfin, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées au arrivées et départs, changements d'adresses, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes Moloks. De plus, en collaboration avec la sécurité publique, il gère l'affichage dans les vitrines officielles et il tient les registres des cimetières.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comité de pilotage :

- Comité de pilotage informatique avec le Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel.
- Comité de rédaction du GIC (site Internet).
- Groupe de travail « Guide d'archivage ».
- Groupe de travail pour l'archivage électronique.
- Commission du patrimoine et des arts.
- Comité de pilotage du parc éolien de la Montagne de Buttes.
- Comité stratégique « Promotion d'image de Val-de-Travers ».
- Diverses rencontres en relation avec la vie communale.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Chancellerie centralise et assure les convocations des commissions du Conseil général, à savoir :

2.2.1. COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (CGF)

7 convocations (27 janvier, 3 mars, 28 avril, 2 juin, 8 septembre, 20 octobre et 17 novembre 2014). Cette commission a enregistré 2 mutations au sein de ses membres. Les nouveaux commissaires ont été élus tacitement lors des séances du Législatif des 19 mai et 10 novembre.

2.2.2. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGRÉGATIONS (CNAT)

Depuis 2014, les convocations relèvent de la sécurité de proximité. Cette commission a enregistré une mutation au sein de ses membres. Le nouveau commissaire a été élu tacitement lors de la séance du Législatif du 8 décembre 2014.

2.2.3. COMMISSION DES RÈGLEMENTS (CREGL)

1 convocation, le 14 janvier 2014. Cette commission a connu 2 démissions. Les nouveaux commissaires ont été élus tacitement lors de la séance du Législatif du 10 novembre 2014. La séance de la commission a été consacrée à l'élaboration de l'arrêté du Conseil général octroyant une indemnité aux élus et aux partis politiques.

2.3. ACTIVITÉ 2014

Les missions de la Chancellerie sont réparties de la manière suivante :

2.3.1. SECRÉTARIAT DES AUTORITÉS

2.3.1.1. CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 49 séances représentant la rédaction de 1052 pages de procès-verbaux, ainsi que l'adoption de 22 arrêtés et 3 règlements.

Dans sa séance du 20 mai 2014, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau 2014-2015. Sa composition se décline comme suit :

Présidente	Mme Chantal Brunner
Vice-président	M. Frédéric Mairy
Secrétaire	M. Yves Fatton
Membres	MM. Thierry Michel et Christian Mermet

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail ou Conseils d'administration pour collaborer et faire avancer certains projets.

Dans le cadre des relations qu'il entretient avec le Gouvernement cantonal, les villes et les communes amies, et afin de consolider les liens de collaboration tissés au cours des 2 premières années de la législature, le Conseil communal a rencontré :

11 février	Conseil communal de Neuchâtel
26 mai	Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel
28 octobre	Conseil communal de Milvignes
6 novembre	Conseil communal de La Chaux-de-Fonds
13 novembre	Conseil communal de Val-de-Ruz

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un ou plusieurs de ses membres, ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des sociétés diverses neuchâteloises tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et malheureusement le Conseil communal ne peut pas y prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2014 a été riche de 147 représentations officielles.

2.3.1.2. CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 6 reprises pour notamment adopter les comptes 2013 lors de sa séance du 19 mai 2014 et le budget 2015 lors de celle du 8 décembre 2014, ainsi que pour étudier 20 rapports qui ont abouti à l'adoption de 24 arrêtés et au classement d'une motion (*Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers*).

Lors de sa séance du 24 mars, le Législatif a accepté l'arrêté fixant les indemnités en faveur des membres et partis représentés au Conseil général proposé par la CREGL.

Ces 6 séances représentent la rédaction de 144 pages de procès-verbaux.

En 2014, 7 nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite aux démissions de membres des groupes PLR, PS et UDC.

2.3.1.3. APPLICATION DU PROTOCOLE

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans, avec 67 participants, et des couples fêtant leurs Noces d'Or, 21 couples y ont pris part. Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 39 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à 2 personnes entrant dans leur 100^{ème} année.

A l'occasion de la tenue de la 3^{ème} cérémonie accueillant officiellement les nouveaux citoyens naturalisés, la Chancellerie a convié les 60 personnes domiciliées dans notre commune ayant obtenu la naturalisation suisse entre mars 2012 et février 2014. Cette réception a réuni 42 participants. Pour la première fois, les nouveaux arrivants dans notre commune depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 juillet 2014 ont été accueillis lors d'une réception organisée dans le hall du Centre sportif le 9 septembre 2014. Cette première cérémonie a réuni 62 adultes et 11 enfants. Ces deux réceptions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du projet Intégraval (cf. chapitre 9).

2.3.1.4. COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie est chargée de la mise à jour de la partie « vivre » du site www.val-de-travers.ch. En sus de nombreuses informations pratiques, cela comprend notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du Législatif en regard des arrêtés acceptés ou la diffusion des procès-verbaux, la mise à jour du recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT) et de l'annuaire communal

(composition des Autorités et commissions). L'effectif restreint de la Chancellerie ne permet malheureusement pas d'assurer au jour le jour le suivi des informations publiées sur le site communal.

47 parutions de la rubrique de « La vie communale » sont recensées en page 2 du Courrier du Val-de-Travers. La brochure communale 2015 a été distribuée dans les foyers à la fin de l'année 2014.

Dans ses relations avec les médias, la Chancellerie a transmis les invitations à 4 conférences de presse, le 28 avril pour la présentation des comptes 2013, le 18 septembre concernant les premières actions initiées dans le cadre du crédit pour la promotion économique et démographique, le 16 octobre pour la célébration du changement d'heure et le 21 novembre pour la présentation du budget 2015. Une invitation à la conférence organisée à l'occasion de la journée internationale de la forêt a été diffusée le 28 février. Un point-presse a été organisé à l'occasion de la proclamation des résultats du vote des élèves concernant l'aide au développement, l'invitation y relative a été adressée le 6 novembre.

D'autre part, 25 communiqués de presse rédigés par les services ont été diffusés aux représentants des médias.

2.3.1.5. COMMUNICATION « CONSEIL COMMUNAL -> PERSONNEL »

Afin d'améliorer la communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal sur les décisions prises lors de ses séances hebdomadaires et ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est en charge de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». Cette mesure est en place depuis janvier 2013. En 2014, 10 newsletters ont été transmises au personnel communal.

2.3.2. ARCHIVES COMMUNALES

Suite à l'emménagement dans ses locaux, la responsable des archives a principalement été occupée au tri sélectif et au conditionnement correct des anciennes archives. Ce travail a débuté essentiellement sur les dossiers de plans afin d'en faciliter la recherche. En effet, pour certains villages, les dossiers de plans sont classés par année, sans liste à disposition.

Elle a également répondu à plus de 70 demandes de consultation aussi bien par des privés que par les services communaux.

Avec l'aide d'une personne placée en ISP, le recensement des ouvrages de la bibliothèque communale des archives a pu se mettre en place. Les données relatives à 4'300 ouvrages ont été introduites dans le logiciel Netbiblio au cours de l'année 2014. Pour mémoire, ce logiciel constitue la base de données des 3 bibliothèques de notre commune (archives, école, communale) et permet de connaître immédiatement la disponibilité des ouvrages recherchés par les lecteurs.

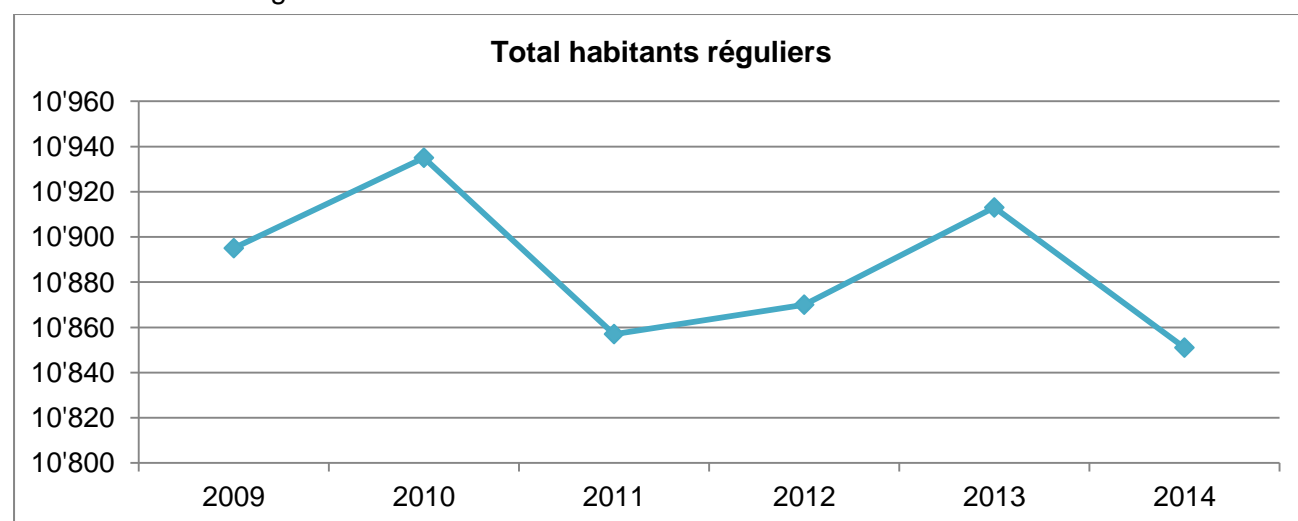
2.3.3. CONTRÔLE DES HABITANTS

Mutations effectuées	2010	2011	2012	2013	2014
Déménagements	966	877	965	808	915
Arrivées	547	612	689	714	680
Départs	554	562	624	628	717
Décès	110	121	120	110	108
Naissances	86	95	111	95	83
TOTAL	2263	2267	2509	2355	2503

Documents établis	2010	2011	2012	2013	2014
Documents d'identités – Suisse	722	821	747	770	636
Documents d'identités – Etrangers	759	896	1254	1287	1161
Attestations	1153	1306	1372	1335	1391
TOTAL	2634	3023	3373	3392	3188

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Boveresse	384	384	397	384	401	386
Buttes	653	666	611	626	622	631
Couvet	2'773	2'788	2'744	2'765	2'787	2775
Fleurier	3'609	3'587	3'479	3'517	3'536	3498
Les Bayards	355	354	361	375	368	356
Môtiers	829	836	833	809	801	811
Noiraigue	482	488	508	493	512	520
St-Sulpice	619	649	669	656	648	648
Travers	1'118	1'113	1'204	1'196	1'177	1177
Total localités	10'822	10'865	10'806	10'821	10'852	10802
Hors commune	73	70	51	49	61	49
Total habitants réguliers	10'895	10'935	10'857	10'870	10'913	10851

Les personnes entrant dans la catégorie « hors commune » sont domiciliées « en droit » dans la commune, mais pas « en fait ». Elles résident par exemple dans des homes hors Val-de-Travers. Ces personnes sont domiciliées dans la commune de Val-de-Travers et ne peuvent donc pas être rattachées à un village.



Enfin, le Contrôle des habitants a organisé les 4 votations populaires et l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

2.3.4. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Un événement unique et exceptionnel : La course d'école du Conseil fédéral

Les 3 et 4 juillet 2014, notre région a eu l'honneur d'accueillir les sept ministres ! Ces dates désormais historiques marquent également l'inauguration de la Maison de l'Absinthe. La Chancellerie, avec le soutien des autres services communaux, a collaboré avec la fondation de la

Maison de l’Absinthe à l’organisation des étapes vallonières de la course d’école du Conseil fédéral.

Les archives de la commune de Val-de-Travers conservent en priorité les archives produites par l’administration, mais elles acceptent aussi, soit en dépôt, soit sous forme de don, des archives d’origine privée ou d’associations sans but lucratif, pour autant que leur intérêt le justifie. Ainsi en 2014, les archives privées et parapubliques suivantes ont été conditionnées dans les locaux communaux :

- Société de tir de Môtiers (4 ml).
- Paroisses du Val-de-Travers (32 ml).
- Fondation du Château de Môtiers (1,4 ml).
- Association Pal Friul (1,06 ml).

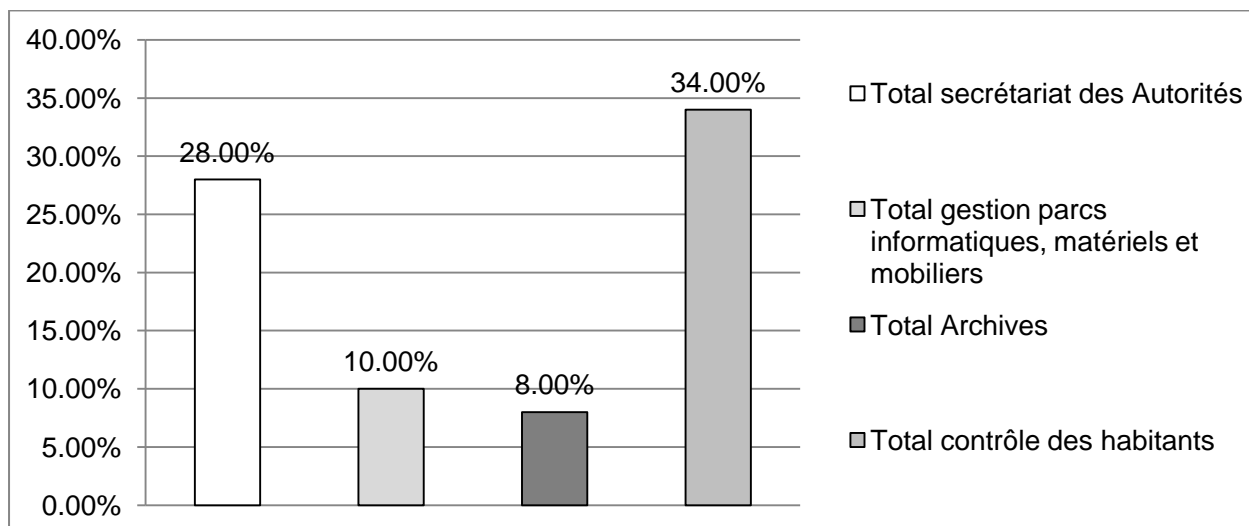
Le tri et le conditionnement adapté à la durée légale d’archivage pour ces dossiers seront exécutés ultérieurement.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Avec le rapatriement du Contrôle des habitants au 1^{er} juillet 2014, la Chancellerie a enregistré plusieurs mutations au sein de son personnel. Jusqu’au 13 février, elle comptait 6.2 postes équivalents plein temps (EPT), soit un chancelier (100%), une chancelière-adjointe (100%), une archiviste (70%), 1 préposé au Contrôle des habitants (100%), 2 collaboratrices spécialisées (une à 80% et la seconde à 50%), un collaborateur administratif (100%) et une collaboratrice administrative à 20% pour une durée déterminée. Dès le 14 février, ce service retrouve une dotation de 5.7 EPT, les collaboratrices spécialisées travaillant désormais à 40% et 60%. Sans oublier une apprentie qui effectue sa formation au Contrôle des habitants.

Avec cette nouvelle organisation, la Chancellerie a résolu partiellement ses problèmes de suppléance, excepté dans la gestion des archives. En effet, selon les recommandations intercantionales, la gestion courante de 1 km linéaire d’archives devrait être assurée par 1 EPT pour éviter une détérioration ou une perte des ouvrages, ainsi que pour assurer la mise à disposition du public de certains documents comme l’exige la législation. Aussi, les moyens limités à disposition des archives nécessitent la mise en place d’un fonctionnement visant à optimiser et soutenir le travail de la responsable. Cela passe notamment par le recours à des aides temporaires (ISP ou stagiaire). Ainsi, du 11 février au 31 décembre 2014, les archives ont bénéficié des services d’une personne placée en contrat ISP (70%).

En prenant en compte les vacances, les jours fériés, les congés accident, maladie et maternité, l’effectif du personnel assure les missions selon le pourcentage suivant et compte tenu des 4 secteurs d’activité qui compose la Chancellerie désormais :



2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

2.5.1. NOUVEAUTÉS APPORTÉES AU PORTAIL COLLABORATIF ECHOVDT

La Chancellerie a mis en place un portail collaboratif pour notre commune, EchoVDT. Ce site Intranet permet la diffusion de dossiers sur des pages sécurisées et leurs notifications à des groupes d'utilisateurs ciblés. L'intégration des informations liées aux Autorités politiques et à leur fonctionnement a débuté à la fin de l'année 2012. La Chancellerie convoque les séances du Législatif et les commissions législatives par ce canal. Les secrétariats convoquant les commissions du Conseil communal ont été formés par la Chancellerie et disposent de cet outil.

Des nouveautés techniques ont été apportées fin 2014 à ce portail et simplifient davantage le processus de convocation du Conseil général et des commissions. Ces améliorations ont dès lors été communiquées aux secrétariats chargés de convoquer les commissions du Conseil communal par la mise à jour des modes d'emploi et des processus en la matière. Ces nouvelles fonctionnalités démarrant dès le 1^{er} janvier 2015, la Chancellerie a encouragé les différents services à utiliser le portail collaboratif et ces nouvelles applications, de manière à ce que les utilisateurs (les membres du Conseil général en particulier) puissent être convoqués de manière uniforme au sein de notre commune.

L'extension des prestations de ce portail à l'ensemble du personnel communal a été initiée par l'intégration des utilisateurs. L'ensemble des collaborateurs auront accès à cet outil dans le courant de l'année 2015. Elle permettra d'assurer les essentielles communications internes au bon fonctionnement de l'administration et contribuera à la collaboration interservices.

2.5.2. DESCRIPTION DES PROCESSUS

Afin de faciliter le travail et la suppléance de l'ensemble des collaborateurs communaux, la Chancellerie a mis en place une directive, un canevas, ainsi qu'un calendrier pour le recensement et la transcription de l'ensemble des processus dans chaque service. Ce travail a débuté à l'automne 2014 et s'étendra jusqu'à la fin de la législature. Il contribuera à asseoir la pérennité des prestations offertes par nos services.

2.5.3. GESTION INFORMATIQUE DES CARTES MOLOK

La Chancellerie a participé avec le Dicastère des infrastructures aux travaux utiles aux modifications à entreprendre dans le programme informatique ETIC (base de données des habitants) pour son adaptation au passage de E-Plan à WISE pour la gestion de la facturation des déchets au poids du Val-de-Travers, de La Brévine et des Verrières. Ce changement de logiciel a pour but d'améliorer la gestion des cartes molok et la facturation y relative.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

La Chancellerie est un véritable service d'état-major des autorités exécutive et législative communales et est garante de leur fonctionnement. Avec la nouvelle organisation de l'administration, marquée en 2014 par l'intégration du Contrôle des habitants, la situation de son personnel est restée stable. Comme chaque année, la Chancellerie s'est fait un devoir de respecter sa devise d'exercer ses activités en 3 « D » : Disponibilité, Diplomatie et Discrétion !

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des ressources humaines (RH) est chargé de mettre en œuvre la politique du personnel. Il contribue à l'identification des besoins en personnel et à la maîtrise de l'évolution des effectifs, ceci tout en respectant le budget y relatif. Il participe aux étapes de l'engagement du personnel, jusqu'à l'intégration au sein de l'administration.

Ses missions :

- Conseiller et assister les chefs de dicastère, les chefs de service et les employés.
- Gestion administrative du personnel.
- Gestion des salaires pour l'ensemble du personnel.
- Gestion des assurances sociales.
- Gestion du temps de travail et des absences.
- Veiller au respect des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service.

3.2. COMMISSIONS

3.2.1. COMMISSION DU PERSONNEL

La commission est composée de 10 membres désignés par le personnel, un par domaine d'activités.

Sur demande du Conseil communal, un projet de charte éthique a été établi par les membres de la commission et transmis en fin d'année 2014. Ce document regroupe les valeurs communes des différents services. La charte sera encore discutée avec le Conseil communal en début d'année 2015 et ensuite transmise à l'ensemble des collaborateurs.

Durant l'année 2014, la commission du personnel a consulté les collaborateurs sur les projets du Conseil communal ci-après :

- Modification de l'arrêté sur les services de piquet à domicile et les horaires irréguliers. La modification de l'arrêté est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.
- Arrêté sur la communication publique. Cet arrêté a été adopté en début d'année 2015.

Pour faire suite à une proposition des collaborateurs, la commission du personnel organise désormais l'agape du personnel communal qui a lieu en décembre.

3.2.2. CAISSE DE PENSION PRÉVOYANCE.NE

En 2014, la commune a versé Fr. 3'939'200.- à Prévoyance.ne pour augmenter la fortune de la caisse, en vue de constituer une réserve de fluctuation de valeur afin de faire face aux variations des marchés financiers.

L'année 2014 a poursuivi sur la lancée de l'année précédente. Les performances sont réjouissantes sur les marchés des actions, ainsi que sur les obligations mais le contexte économique reste toutefois source de préoccupation.

Une nouvelle politique de placements et de gouvernance a été élaborée pour répondre aux nombreux défis à venir. La caisse a ainsi étudié les risques et opportunités de chaque classe d'actifs, de chaque style de placement pour construire une nouvelle stratégie de placements.

3.3. ACTIVITÉ 2014

<i>Personnel communal</i>	<i>Décembre 2010</i>	<i>Décembre 2011</i>	<i>Décembre 2012</i>	<i>Décembre 2013</i>	<i>Décembre 2014</i>
Nombre de collaborateurs	162	150	158	177	174
Femmes	51%	49%	53%	54%	56%
Hommes	49%	51%	47%	46%	44%

<i>Personnel enseignants + direction</i>	<i>Décembre 2010</i>	<i>Décembre 2011</i>	<i>Décembre 2012</i>	<i>Décembre 2013</i>	<i>Décembre 2014</i>
Nombre de collaborateurs	140	127	146	140	139
Femmes	73%	78%	80%	78%	79%
Hommes	27%	22%	20%	22%	21%

L'effectif du personnel était le suivant au 31 décembre 2014 :

<i>Effectif par dicastère</i>	<i>Début 2014</i>	<i>Fin 2014</i>
DASSP (administration, santé, sécurité publique)	28.90 EPT	28.80 EPT
DTVAC (développement territorial, vie associative, culture)	2.20 EPT	2.65 EPT
DI (infrastructures)	41.95 EPT	42.60 EPT
DEFI (économie, finances, intégration sociale)	20.65 EPT	20.55 EPT
DJE (jeunesse et enseignement)	33.54 EPT	35.34 EPT
Ecole JJR (personnel administratif et technique)	6.26 EPT	5.91 EPT
Ecole JJR (direction, personnel enseignant et unité socio-éd.)	103.58 EPT	100.24 EPT
Effectif total	237.18 EPT	236.09 EPT
Effectif total hors personnel enseignant	133.60 EPT	135.85 EPT

Les créations de postes sont les suivantes : service des ambulances (0.70 EPT), gestion des déchets (0.70 EPT), conciergerie (0.15 EPT), guichet social régional (1.0 EPT) et crèches communales (6.80 EPT).

Les autres fluctuations d'EPT sont liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de congé maternité, maladie ou accident.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 8 apprenti-es employé-es de commerce.
- 6 apprenties assistantes socio-éducatives.
- 5 agents d'exploitation.
- 2 forestiers bûcherons.
- 3 collaboratrices suivent une formation selon l'article 32, pour un obtenir un CFC d'employée de commerce.

La Commune de Val-de-Travers forme des jeunes apprentis dans des domaines diversifiés. Le ratio est très favorable à notre administration. Celui-ci résulte d'un rapport entre le nombre de places occupées par les apprentis et les EPT de l'ensemble de l'administration; il est de 11.86% en 2014 pour notre commune, contre 5.7% pour la moyenne suisse alors que l'Etat de Neuchâtel fixe un quota minimum de 4% d'apprentis pour son administration.

La Commune de Val-de-Travers peut en outre compter sur 17 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle.

A noter que 90% de nos apprentis ont réussi leurs examens en août 2014, certains ont souhaité continuer leurs études en préparant une maturité professionnelle et d'autres ont trouvé un emploi dans leur secteur d'activité.

3.3.2. TURNOVER ET INCAPACITÉS DE TRAVAIL

En 2014, les RH ont enregistré treize résiliations des rapports de travail, quatre départs en retraite, un transfert AI ainsi que, malheureusement, le décès d'un collaborateur. Avec un turnover brut de 13.37%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 15.4 %.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 15.23, ce qui est élevé. En revanche, cette moyenne est faussée par les incapacités de travail de longue durée. Si nous retranchons les sept collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 9.98 jours, soit relativement proche de la moyenne suisse qui est de 9.5 jours.

Genres d'absences	2013 (nb jours)	2014 (nb jours)	Différence entre 2013 et 2014
Maladie non prof.	12.65	12.50	- 0.15
Accident et maladie prof.		0	- 0.82
Accident non prof.	1.30	2.73	1.43
Total absences maladie et accident	14.77	15.23	0.46

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service des RH est doté de 2 EPT, soit une collaboratrice spécialisée à 0.5 EPT, une collaboratrice administrative à 0.5 EPT et une cheffe de service à 1 EPT.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

3.5.1. POLITIQUE RH ET FORMATION CONTINUE

En ce qui concerne la politique salariale, le personnel communal a bénéficié de l'octroi d'un échelon automatique au 1^{er} janvier 2014. Malgré un indice suisse des prix à la consommation (IPC) négatif, le Conseil communal a décidé de ne pas indexer négativement les salaires. En comparaison, l'Etat de Neuchâtel a octroyé un échelon uniquement à partir du 1^{er} avril 2014 et il a appliqué une indexation négative des salaires de - 0.32%.

Diverses formations continues ont été mises en place pour le personnel administratif et technique. Durant toute l'année 2014, 85 collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 1974 heures.

Dans le cadre du programme santé et sécurité au travail, le Conseil communal a encouragé la vaccination contre la grippe, donnant la possibilité aux collaborateurs qui le souhaitaient de se faire vacciner gratuitement, ceci avec la collaboration de notre Service des ambulances.

3.5.2. DURÉE DU TRAVAIL DES CADRES

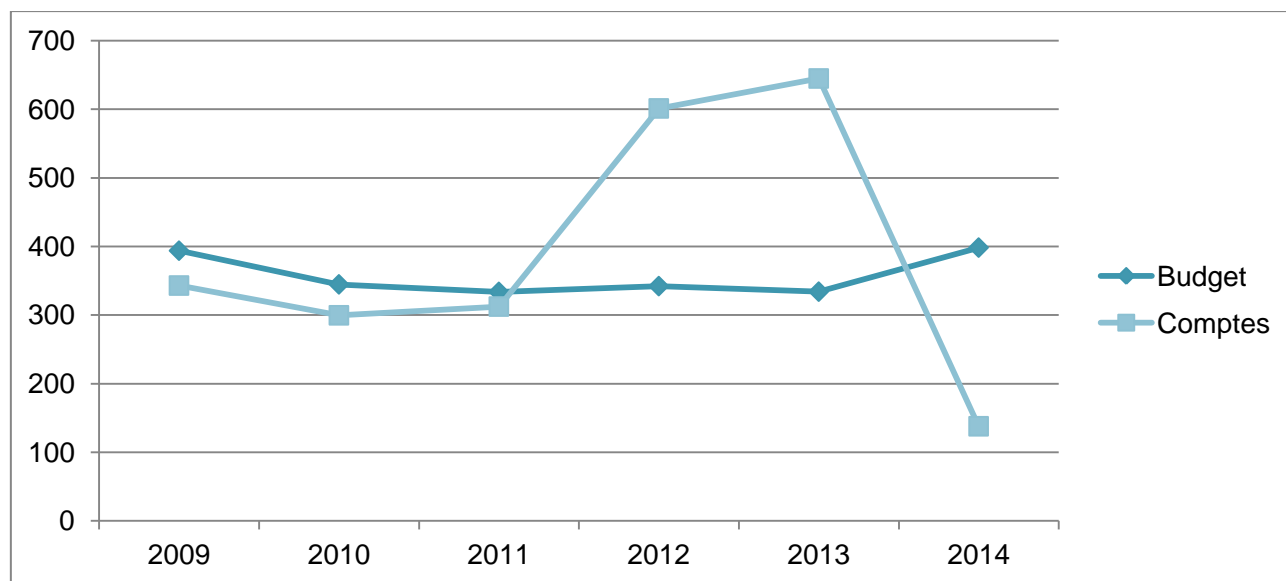
En consultation avec le personnel concerné, l'arrêté relatif à la durée de travail des cadres a été accepté et est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2014. Il vise à clarifier ce qui est attendu de la part des cadres en termes de durée de travail et à résoudre la problématique des heures supplémentaires.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Dans un monde en perpétuelle évolution, la fonction des ressources humaines s'emploie à moderniser sa politique RH et à rechercher la meilleure utilisation des compétences individuelles à disposition pour délivrer les prestations à la population. Dans ce cadre, la commune a la chance de disposer d'un personnel compétent et motivé qui a su faire face aux nombreuses sollicitations durant l'année écoulée.

3.6.1. BUDGET ET COMPTES DE L'ADMINISTRATION

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 6 dernières années est la suivante :



4. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE

4.1. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

4.1.1. RÔLE ET FONCTION DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

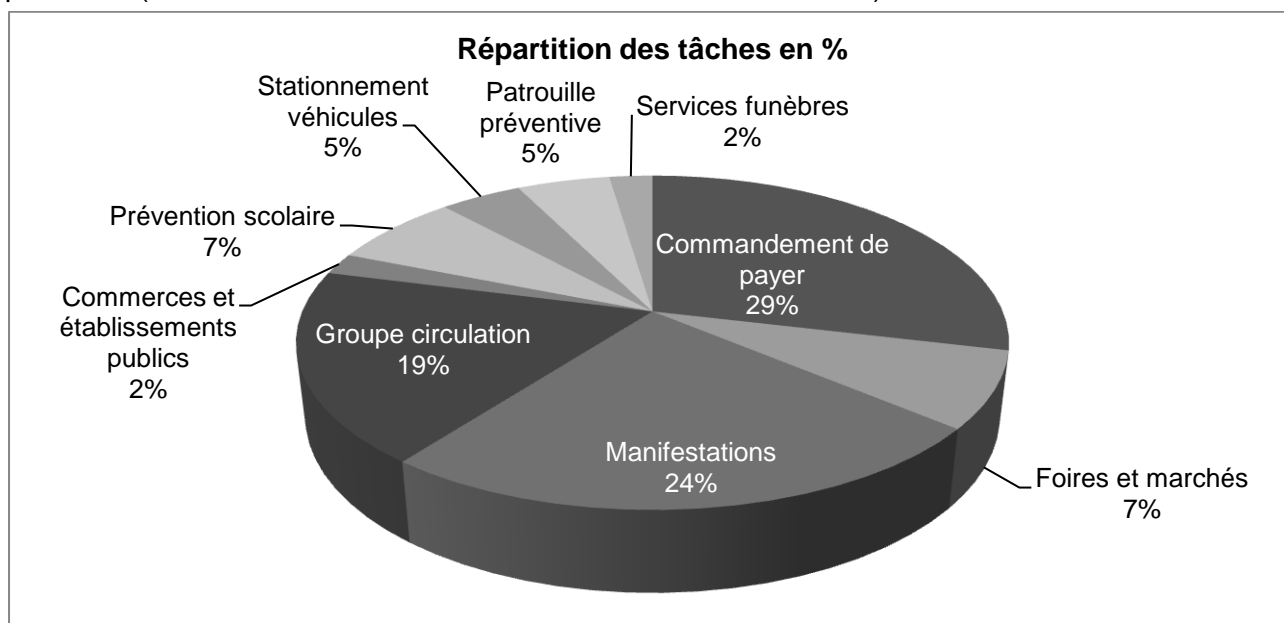
En 2014, les tâches principales de la sécurité de proximité sont celles attribuées par la législation, notamment dans les domaines suivants :

- 1) La gestion du domaine public (marché, foires, manifestations).
- 2) Les tâches de sécurité routière (contrôle des véhicules au repos, zones bleues, véhicules sans plaque).
- 3) L'octroi d'autorisations communales diverses.
- 4) Le respect du droit administratif communal.
- 5) La poursuite de contraventions aux règlements communaux et aux lois cantonales d'exécution communale (dénonciation des dépôts de déchets illicites, contrôle des habitants).
- 6) La notification d'actes judiciaires et administratifs.

Une attention particulière a été portée dans les contacts avec les commerçants de la région par des visites régulières. Une campagne de prévention contre la violence a été diffusée à l'ensemble du cercle scolaire du Val-de-Travers, aux élèves de 1^{ère} et 2^e Harmos.

A noter que, avec 24% du temps de travail consacré aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale représente un investissement de plus de 1'200 heures de travail.

Par ailleurs, la sécurité de proximité participe aux séances de chantier où la circulation routière est perturbée (établissement d'avis de fermeture de routes et d'arrêts).

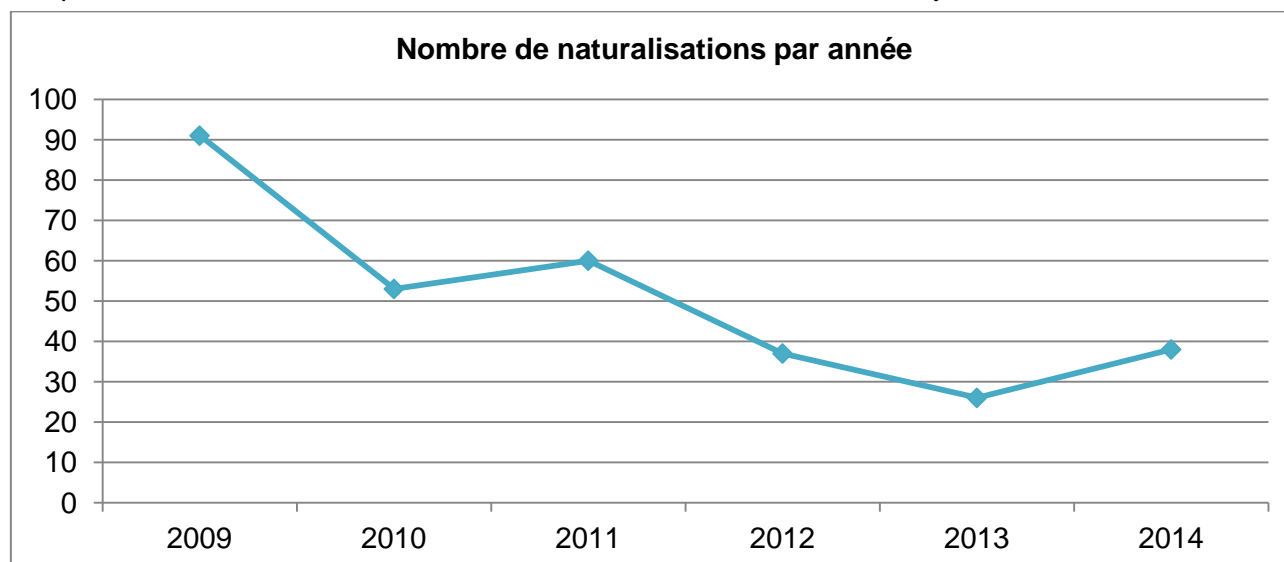


4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)

Le secrétariat du dicastère assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

Les personnes naturalisées en 2014 sont au nombre de 38, dont 31 majeures et 7 mineurs.



Durant l'année écoulée, 15 personnes ont demandé une naturalisation ordinaire de 1^{ère} génération et 14 de 2^e génération. Ces personnes sont désormais originaires de Val-de-Travers.

D'autre part, 9 personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leurs conjoints ou d'un parent déjà suisses. Ces personnes ont pris l'origine de leur conjoint ou du parent.

Les personnes naturalisées en 2014 sont issues de 16 pays différents, dont voici le détail :

Angola	1	Irak	1
Brésil	1	Italie	1
Cap-Vert	1	Kosovo	3
Congo (Kinshasa)	1	Maroc	2
Espagne	2	Portugal	14
France	3	République dominicaine	1
Grèce	1	Serbie	3
Haïti	2	Vietnam	1

Au 31 décembre, 20 dossiers sont en cours d'étude à l'Etat ou à la Confédération et n'ont pas encore été présentés à la CNAT.

La commission s'est réunie à 4 reprises et a traité au total 10 dossiers impliquant 12 personnes.

21 janvier 2014	8 dossiers impliquant	9 personnes
1 ^{er} avril 2014	2 dossiers impliquant	2 personnes
17 juin 2014	2 dossiers impliquant	2 personnes
6 octobre 2014	4 dossiers impliquant	8 personnes

Par ailleurs, nous avons procédé au classement d'un dossier, l'intéressé ayant renoncé à acquérir la nationalité suisse.

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères en charge des infrastructures, du développement territorial et de la sécurité publique. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la santé et à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef de la sécurité de proximité et de prévention incendie. Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches avec un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public,...). En 2014, le groupe circulation s'est réuni à 12 reprises et a traité 60 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Les Bayards	0	2	4	2	1	1
Boveresse	2	2	3	3	3	2
Buttes	2	3	1	5	3	3
Couvet	5	14	15	17	12	12
Fleurier	11	23	11	22	10	25
Môtiers	4	2	4	3	7	4
Noiraigue	0	2	1	3	4	5
Saint-Sulpice	0	4	6	6	3	1
Travers	1	5	8	5	6	5
Val-de-Travers	1	17	13	7	11	7
Totaux	26	74	66	73	60	65

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

A noter encore que le chef de dicastère a siégé dans le comité de pilotage cantonal qui a travaillé à la révision de la loi sur la police neuchâteloise ainsi que dans la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique. C'est un total de 8 séances qui a été consacré à ces deux commissions.

4.1.3. ACTIVITÉS 2014

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise, la sécurité de proximité intervient dans les domaines suivants :

- Gestion administrative des 3'097 commandements de payer.
- Police du commerce : heures d'ouverture, utilisation du domaine public, activités foraines, contacts avec l'Office cantonal du commerce.
- Etablissements publics : 11 demandes de patentes, heures d'ouverture, permissions tardives (30 demandes pour un total de 67 heures), vente de boissons alcoolisées, utilisation du domaine public.
- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, police-route, police du commerce et des établissements publics).
- Objets trouvés : 113 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site de la commune.
- Gestion complète des foires de Couvet (136 exposants 2 jours par année) et de Travers (27 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (62 stands et forains durant 3 jours).
- Plans de signalisation : fermetures de route, déviations, manifestations, travaux, etc. (env. 40 dossiers).
- Circulation routière : sécurité générale de la circulation et des piétons sur le domaine public.
- Application du règlement de police (33 dénonciations, notamment pour dépôt illicite de déchets).
- Véhicules sans plaques (6 dossiers et plusieurs campagnes d'avertissement).
- Naturalisations (voir 4.1.2.1.).
- Police sanitaire et salubrité publique (4 dossiers traités).
- Renseignements à la population.

4.1.4. MANDAT DE PRESTATIONS AVEC LA POLICE NEUCHÂTELOISE

Pour rappel, le Conseil d'Etat avait résilié le mandat de prestations pour le 31 décembre 2012. Une nouvelle convention a été proposée en août 2012 avec les incidences suivantes :

- 1) Passage au système de facturation de l'heure par prestation à l'heure par agent, entraînant une augmentation de notre participation financière de Fr. 290'000.-.
- 2) Révision du nombre d'heures réelles de productivité par policier de 1'800 à 1'450 par année pour 1 EPT. Avec une augmentation de 24% de notre participation financière.
- 3) Actualisation du coût salarial du policier en l'augmentant de Fr. 6'000.- par année pour 1 EPT.

Au final, c'est une augmentation annuelle de Fr. 313'000.- qui attendait les comptes communaux si le mandat avait été conclu, sans augmentation des prestations. Plus que sur le fond, c'est sur la forme que le Conseil communal regrettait le procédé qui a consisté à démanteler les structures communales par un prix d'appel pour ensuite augmenter drastiquement les tarifs une fois un monopole créé.

Afin d'éviter une augmentation des coûts correspondant à plus d'un point d'impôts sans amélioration des prestations, la Commission de gestion et des finances du Conseil général (CGF) a préavisé favorablement, en mars 2013, l'internalisation de certaines missions qui ne devaient pas être assurées par deux agents brevetés et armés, par l'engagement d'une agente de sécurité publique (ASP).

Pour les tâches qui ont continué d'être confiées à la police neuchâteloise (PONE), et après de longues discussions passant notamment par une procédure de recours, un accord est finalement intervenu en septembre 2014, consistant au paiement d'un montant forfaitaire de Fr. 200'000.- pour les années 2013 et 2014. Nous pouvons ainsi affirmer que l'opération s'est révélée positive pour

Val-de-Travers, notre participation financière étant globalement Fr. 500'000.- moins élevée que ce que proposait initialement le Département pour ces deux dernières années.

En ce qui concerne les prestations : leur qualité s'est sensiblement améliorée depuis l'internalisation si l'on en croit les retours positifs qui nous parviennent régulièrement de la population. Notre sécurité de proximité est davantage présente sur le terrain, le contact est plus régulier avec la population, les commerçants, les entreprises et les sociétés locales.

En juin 2013, constatant l'échec des mandats de prestations, l'Etat a mis sur pied un comité de pilotage, dans lequel a siégé le chef de dicastère, afin de revoir fondamentalement la loi sur la police de 2007. Un projet de loi a été transmis au Grand Conseil en août 2014 et la « LPol 2015 » a été adoptée trois mois plus tard. En substance, les incidences de la nouvelle loi sont les suivantes :

- 1) Suppression des mandats de prestations.
- 2) Clarification des tâches communales et des tâches cantonales.
- 3) Cantonalisation des missions de tranquillité publique, en particulier le tapage nocturne.
- 4) Transfert d'un point d'impôt des communes vers l'Etat pour financer cette tâche cantonalisée.
- 5) Cantonalisation des recettes provenant des radars.
- 6) Internalisation dans les communes de toutes les autres missions ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

43 missions ont été identifiées comme compétence communale, allant du contrôle des véhicules en stationnement, aux dénonciations pour les infractions à la législation sur les déchets, en passant par la planification des déviations routières et des tâches de médiation.

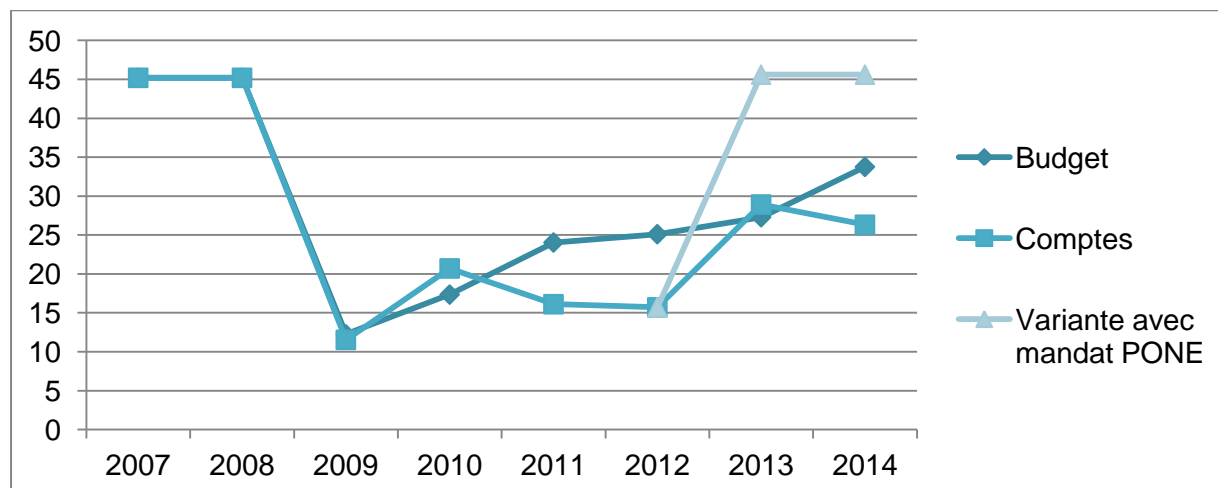
Bien entendu, dès le 1^{er} janvier 2015, cet effectif ne sera plus suffisant pour assumer les nouvelles responsabilités qui incombent à notre commune qui n'est ainsi plus en mesure de garantir, sur la durée, l'intégralité des compétences et l'intégralité des tâches comme exigée par la nouvelle loi. En conséquence, la CGF a ainsi été saisie en début d'année 2015 afin de compléter l'effectif.

4.1.5. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3.20 EPT.

4.1.6. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 8 dernières années est la suivante :



Jusqu'en 2008, année de la mise en place des mandats de prestations, le coût par habitant des anciennes structures communales était de Fr. 45.-. Comme mentionné ci-dessus, le système des mandats de prestations a temporairement été profitable à la commune de Val-de-Travers dans la mesure où les coûts ont diminué jusqu'à Fr. 12.-/hab en 2009. Toutefois, les différentes adaptations effectuées par la PONE ont entraîné une augmentation qui aurait même légèrement dépassé le coût par habitant des anciennes structures, avec le passage du coût par prestation au coût par agent dès 2013. La variante qui est proposée par le Conseil communal à la CGF vise une stabilisation du coût par habitant à Fr. 38.- en 2016. Certes, il s'agit d'une augmentation conséquente depuis 2009 mais les années 2009-2013 resteront dans les comptes communaux comme étant extraordinairement basses et temporaires. D'autre part, les coûts restent en-deçà des montants des anciennes structures et de la situation qui prévaudrait si les mandats de prestations avaient perduré.

4.2. PRÉVENTION INCENDIE

4.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA PRÉVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) et son nouveau règlement d'application en cours d'élaboration, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments.
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries.
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes.
- Le contrôle des demandes de permis de construire.
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAI.

4.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DASSP bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de dicastère et forte de 8 commissaires, appuyés par 26 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

En outre, le DASSP assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les industries.

4.2.3. ACTIVITÉS 2014

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	121	161	91	126	60
Bâtiments devant être visités au moins tous les 10 ans					544
Bâtiments devant être visités au moins tous les 8 ans	443	458	336	338	69

Bâtiments devant être visités au moins tous les 4 ans	174	166	150	172	65
Bâtiments devant être visités au moins tous les 2 ans	21	26	8	13	12
Bâtiments devant être visités annuellement	2	0	0	5	4
Nombre total de bâtiments visités	761	811	585	654	754

Ces 754 visites ont donné lieu à 33 décisions rendues pour non-conformité, contre 85 en 2013, 72 en 2012, 122 en 2011, 118 en 2010 et 167 en 2009.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre de sinistres incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistres diminués. Par ailleurs, avec un pourcentage de visites de 14.1%, le DASSP répond aux exigences de la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS).

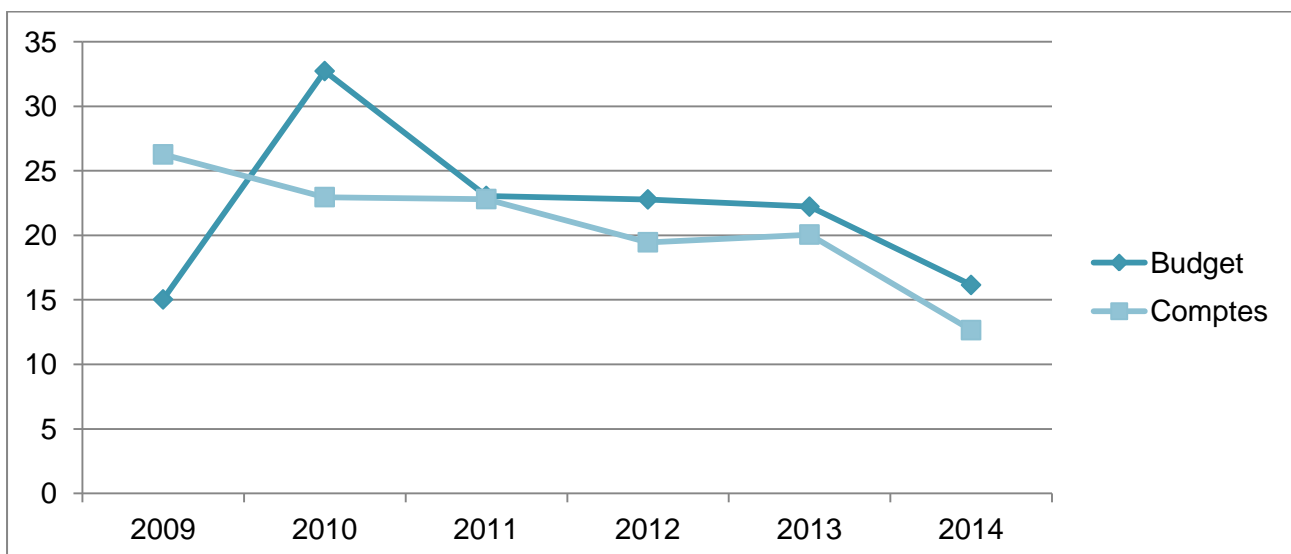
4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DASSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.45 EPT en 2014.

Le travail accompli par la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DASSP de diminuer l'effectif professionnel consacré à cette mission.

4.2.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 6 dernières années est la suivante :



5. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. RÔLE ET FONCTION

Dès le 1^{er} janvier 2014 les anciennes entités du Centre de secours (CS) et du Corps de sapeurs-pompiers (CSP) sont regroupées sous la nouvelle dénomination SDIS. Le nouvel Etat-major qui est entré en fonction à cette date dirige et organise les secours dans les domaines décrits ci-dessous. Selon la nouvelle législation cantonale, le canton est divisé en quatre régions de défense incendie :

Montagnes neuchâteloise, Littoral, Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Les régions sont organisées en détachements de 1^{er} secours (DPS) : Val-de-Travers disposant d'un DPS 2 (ancien CS) et de 3 DPS 3 (anciens CI du CSP).

Le SDIS est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu, les éléments naturels, la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr, les épandages accidentels d'hydrocarbures, du secours routier, ainsi que des mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques ou radioactifs. Les missions de prévention lors d'événements particuliers complètent également la liste ci-dessus.

5.2. ACTIVITÉS 2014

Le SDIS est géré par la commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations, ainsi qu'à Brot-Dessous.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du DPS 2 qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Dans le but d'optimiser les points de départ et le stockage du matériel selon les directives ECAP, les hangars de Buttes et Boveresse ont été fermés au 31 décembre 2013.

5.2.1. SOUTIEN DU DASSP

L'effectif du SDIS est composé de 180 personnes, entièrement bénévoles, à l'exception du commandant. Le DASSP intervient dans les domaines suivants : secrétariat, soutien administratif à l'état major et au commandant, renseignements à la population et aux entreprises, correspondance, gestion de l'effectif, recrutement, suivi et contrôle des certificats médicaux, établissement des plannings de piquet, facturation des frais d'intervention et gestion des soldes.

5.2.2. EXERCICES

Les exercices internes au SDIS sont désormais comptabilisés de manière unifiée et se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre d'exercice 2014
Chauffeurs	38
Exercices feu	29
Séances d'état-major	28
Exercices officiers et sous-officiers	23
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	19
Entretien du matériel et des véhicules	16
Formation des recrues	12
Formation des JSP	10
Sanitaire	8
Centralistes	6
Chimique, hydrocarbure	6
Secours routier	6
Groupe d'intervention en milieu périlleux (SAS)	5

TP ou autre véhicules DPS 2 dans les DPS 3	5
Exercice sur alarme surprise	1
Total des exercices et des séances	212

Le nombre d'exercices pour les chauffeurs est en nette augmentation, il est dû à la formation de 5 nouveaux chauffeurs pour l'obtention du permis C1/118 et le début de la formation de nos chauffeurs sur le nouveau camion échelle.

5.2.3. INTERVENTIONS

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2014
Alarme automatique	37
Feu	36
Interventions police route	25
Inondation	22
Pompiers sanitaires	19
Interventions au profit collectivité publique	16
Aide aux ambulanciers	12
Secours routier	9
Hydrocarbures	8
Sauvetage d'animaux	3
Sauvetage de personnes	2
SAS	2
Chimique	1
Divers	2
Total interventions	194

Nombre d'interventions par commune :

Commune	2014
Val-de-Travers	162
Les Verrières	7
La Côte-aux-Fées (yc SPS)	24
Brot-Dessous	1
TOTAL	194

5.2.4. FORMATION

En sus des exercices énumérés ci-dessus, le personnel du SDIS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nombre de participants 2014
Nouveau règlement officiers, sous-offs	17
BLS RCP sanitaire	15
Porteurs d'appareils respiratoires ⁴	9
RETEX interventions	8
Cours de base I	7
Machiniste motopompe	6
Secours routier	6
Journée technique officiers de service	6
Technique extinction	4
Cours préposé aux appareils respiratoires	4
Cours de base II	4
Cours responsables JSP / I	4
Sécurité antichute	2
Dangers naturels	2
Chef de groupe (tous les 2 ans)	1
Cours préparatoire d'instructeur	1
Cours fédéral conduite intervention	1
Cours fédéral de base instructeur, phase IV	1
Cours fédéral événements majeurs	1
Cours fédéral PAR	1
Phénomènes thermiques	0
Divers	3
Total cours	103

Cela représente un total de 137.5 journées de formation externe.

5.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le SDIS a nécessité un effectif de 1,95 EPT, y compris le commandant, pour accomplir sa mission.

5.4. PROJETS IMPORTANTS

Avec l'entrée en vigueur au 24 mars 2014 du nouveau règlement d'application de la LPDIENS, les missions de secours (MS) comprenant les interventions dans les domaines du secours routier, hydrocarbure, chimique et milieux périlleux seront dès le 1^{er} mai 2015 assurées sous la responsabilité des SIS professionnels. Du fait de notre éloignement des centres de renfort, et afin de répondre aux standards de sécurité de la Conférence suisse des sapeurs-pompiers (CSSP 2015), les MS seront toujours assurées par notre SDIS par délégation du commandement des MS.

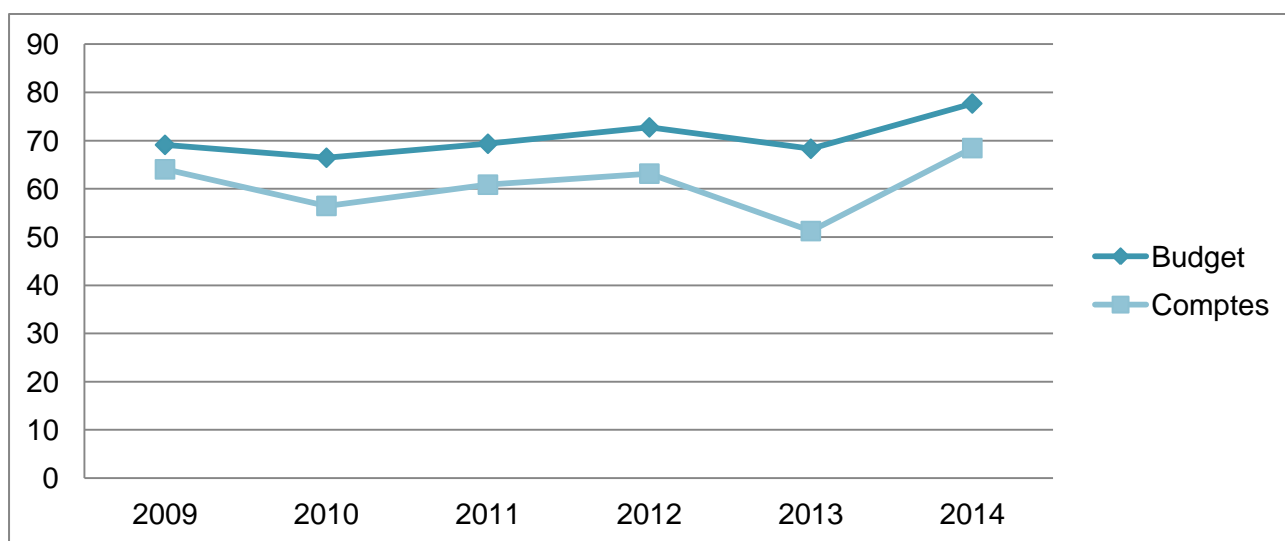
5.4.1. COLLABORATION FRANCO-SUISSE

Des exercices franco-suisse ont continué de se dérouler en 2014. L'objectif étant de développer un partenariat lors d'interventions, y compris en premier répondant, sur des zones géographiques pour lesquelles les critères de qualité risqueraient de ne pas être respectés (délai d'intervention, nombre d'intervenants, niveau de formation du personnel,...).

Un avant-projet de convention préparé sous l'autorité du Préfet du Doubs nous a été transmis pour consultation. Il sera appelé à être validé par la commune de Val-de-Travers et ensuite par le Département de la Justice, de la Sécurité et de la Culture.

5.5. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 6 dernières années est la suivante :



6. PROTECTION CIVILE – OPC

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

L'OPC est gérée par la commune de Val-de-Travers qui a également repris la gestion de la protection civile des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées suite à la conclusion de mandats de prestations.

6.2. ACTIVITÉS 2014

L'OPC a organisé 26 services, elle est intervenue en urgence à 2 reprises et a participé à une intervention au profit de la collectivité qui a nécessité un cours préparatoire. Ce qui représente un total de 473 jours/hommes et 74 heures de service horaire.

La répartition des services est la suivante :

- 6 états-majors pour un total de 48 heures.
- 2 formations complémentaires EM pour un total de 26 heures.
- Les deux points ci-dessus représentent au total 10 jours de service/hommes.
- 4 cours préparatoires pour un total de 52 jours/hommes.
- 14 cours de répétitions pour un total de 257 jours/hommes.
- 1 cours préparatoire pour une intervention au profit de la collectivité pour un total de 7 jours/hommes.
- 1 intervention au profit de la collectivité pour un total de 136 jours/hommes.
- 2 interventions d'urgences pour un total de 11 jours/hommes.

Une augmentation de 38 jours/hommes, par rapport à 2013, est principalement due à l'intervention au profit de la collectivité, pour le bicentenaire du canton de Neuchâtel, qui a eu lieu en partie à Môtiers.

6.2.1. COURS PRÉPARATOIRE (CP) ET COURS DE RÉPÉTITION (CR) 2014

- 4 CP avec un total de 22 participants.
- 14 CR avec un total de 116 participants.

Ce qui représente 309 jours de service pour un total de 138 participants.

6.2.2. INTERVENTIONS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ (IPPC)

- 1 CP pour IPPC bicentenaire avec un total de 7 participants.
- 1 IPPC bicentenaire avec un total de 46 participants.

Ce qui représente 143 jours de service pour un total de 53 intervenants.

6.2.3. INTERVENTIONS D'URGENCES (IU)

- 2 IU avec un total de 7 intervenants.

L'OPC a été appelée en renfort par le SDIS VALTRA à deux reprises pour des interventions auxquelles ont participé 7 intervenants du groupe GIR pour un total de 4 jours de service.

6.2.4. ETAT-MAJOR

- 6 EM pour un total de 5 participants.
- 2 formations continues EM pour un total de 5 participants.

Ce qui représente 74 heures de service horaire.

Le taux moyen de participation à l'ensemble des cours 2014 est de 62% pour 37% de dispenses et 1% de défaillants. Cette année encore, nous constatons une augmentation des demandes de dispenses et des demandes de congés.

6.2.5. FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET NOMINATIONS

Formation	Nombre de participants	Nomination / Grade
Suppléant du commandant	1	Sup Cdt / 1 ^{er} Lt.
Chef de section appui	1	C sct appui / Lt.
Spéc. GIR assist. chef de gr	1	C gr assist GIR / sgt.
Spécialiste GIR assistance	1	Spéc. GIR / app.
Chef de groupe assistance	1	C gr assist / app.
Spécialistes GIR appui	3	Spéc. GIR appui / app.

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau romand dans le cadre du groupement de travail des instructeurs romands et latins (GTIR), du centre cantonal d'instruction à Couvet ou par la Confédération, au centre d'instruction fédéral à Schwarzenburg (BE).

6.2.6. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

- 3 écoles de formation de base (EFB), 30 jours de service.
- 1 école de formation de chef de groupe appui, 5 jours de service.

6.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC est sous la responsabilité professionnelle du Capitaine Laurent Jutzeler. Ses missions nécessitent un effectif de 1,5 EPT en termes de personnel communal.

L'effectif global du personnel de milice PCi au 31 décembre 2014, se compose de 116 personnes. Une légère augmentation par rapport à 2013 puisque l'on compte 3 astreints de plus.

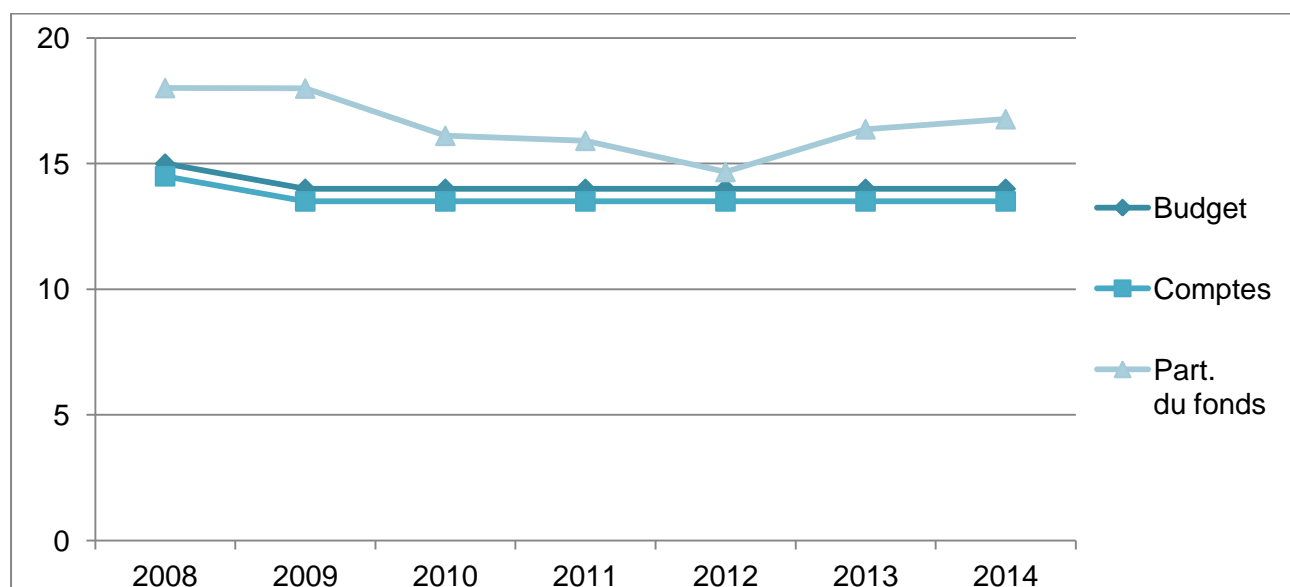
6.4. ETAT DE LA SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

La poursuite des efforts de formation, tout au long des différents cours de répétition, donne entière satisfaction. La collaboration entre les services communaux de la sécurité apportent une contribution importante à la formation des astreints et à l'organisation des thèmes à traiter.

La place de suppléant milicien du commandant a été repourvue au 1^{er} lieutenant Arnaud Bortolini qui a terminé sa formation fin 2014. Ses compétences et son engagement font de cette personne un atout important pour notre organisation.

6.4.1. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 7 dernières années est la suivante :



L'OPC est entièrement financée par un fonds centralisé auquel les communes participent annuellement à hauteur de Fr. 14.-/habitant. A noter que, pour pouvoir remplir ses missions malgré une masse critique insuffisante par rapport aux autres régions du canton, le fonds participe pour un montant légèrement supérieur à la contribution communale.

7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des ambulances a pour mission générale la prise en charge professionnelle, 24h/24 et tous les jours de l'année, de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgence pré-hospitalières sur le territoire de la commune (jusqu'au 19 janvier 2015) ainsi que toute intervention commandée par le 144 en tenant compte de la proximité des moyens (dès le 19 janvier 2015).

Par mandat confié par l'Etat, le service des ambulances assurait aussi les sorties SMUR jusqu'au 19 janvier 2015.

Outre ses missions principales, les ambulanciers ont activement participé à nombre d'autres missions secondaires :

- Formation des partenaires (sapeurs-pompiers, sanitaires d'entreprise, activité complémentaire facultative pour le collège JJR, ECOVAL, etc.).
- Formation des étudiants ambulanciers (journées en collaboration avec l'école d'ambulanciers de Genève).
- Accueil et encadrement d'étudiants des écoles d'ambulanciers de Lausanne et Genève.
- Vaccination du personnel communal.

De plus, beaucoup d'énergie et de temps ont été mis au profit du renouvellement de la certification IAS de notre service. Le dossier a été soumis début 2014 et la visite d'expertise a eu lieu le 17 mars 2014 avec succès.

7.2. ACTIVITÉS 2014

Le service a assuré un total de 764 interventions en 2014, soit une augmentation de 7% par rapport à 2013 (716).

Par ailleurs, tant la répartition des missions que leur nombre risque de fortement varier dès le 19 janvier 2015 suite à la régulation des appels par des professionnels de la santé. Il sera impératif de rester attentif à ce que le dispositif de la région soit conforme aux directives de l'IAS, notamment en termes de délai de réponse, tout en tenant compte des nouvelles répartitions.

En ce sens, un travail transparent doit être effectué en étroite collaboration avec la future gouvernance supra-communale en tenant compte des statistiques d'au moins une année entière.

Le SMUR est, quant à lui, intervenu à 216 reprises (193 en 2013). Le service a fait appel à la REGA à 19 reprises (16 en 2013).

A noter que le service a dû assurer 115 interventions simultanées avec 2 ambulances la journée. Des services extérieurs ont renforcé notre service à 33 reprises (26 de nuit et 7 en journée). Globalement, il y a donc eu 148 interventions simultanées sur notre secteur

Les différents types d'intervention se sont répartis de la manière suivante :

Code Problème	Quantité
Trauma des membres (y compris luxation)	90
Cas de psychiatrie (agitation, angoisse, ...)	59
Malaise cardiaque, douleur thoracique non-traumatique (victime consciente)	52
Douleurs abdominales non-traumatiques	49

Perte de connaissance brève, malaise non cardiaque (vagal, hypoTA)	46
Intoxication sans coma (OH, médicaments, drogues, CO, fumée)	42
Baisse de l'état général (BEG)	39
Détresse ou insuffisance respiratoire	38
Trauma crano-cérébral	33
Crise convulsive	29
Déficit neurologique sans coma et non-traumatique	26
Troubles du rythme et/ou de la conduction (bradycardie, bloc AV, ...)	20
Arrêt cardio-respiratoire (ACR)	18
Hémorragie sans trauma (digestive, ORL, gynécologique)	17
Soins impossibles à domicile	17
Troubles de la vigilance	14
Maux de tête	14
Trauma de la colonne	12
Trauma thoracique	12
Douleurs lombaires non-traumatiques	10
Pas de patient	10
Polytraumatisme	7
Trauma maxillo-facial	7
État de choc (hypovolémique cardiogène, septique, anaphylactique)	6
Trauma abdominal	6
Urgence hypertensive	4
Cas d'allergie (sans état de choc anaphylactique)	4
Coma non-traumatique	3
Trauma pelvien (périnée)	3
Crise d'asthme	2
Grossesse, accouchement, naissance	1
Brûlure	1
Noyade sans ACR	0
Électrisation sans ACR	0
Hypothermie sans ACR	0
Autres	73
Total	764

Les degrés de gravité de la prise en charge des patients ont été inventoriés comme suit :

	Statistique des sorties par degré d'urgence	Nombre d'intervention			
		2011	2012	2013	2014
1	Urgence avec probable atteinte des fonctions vitales	536	605	560	561
2	Urgence sans probabilité d'une atteinte des fonctions vitales	147	176	131	185
3	Sans urgence	32	27	25	18
	TOTAL	715	808	716	764

Le service a été appelé à intervenir dans les communes suivantes :

Commune	2011	2012	2013	2014
Val-de-Travers (hors hôpital)	544	565	475	537
La Côte-aux-Fées	20	33	38	29
Les Verrières	33	36	42	27
Brot-Dessous	3	1	7	7
HNE Val-de-Travers et hors zone, dont :	115	173	154	164
Policlinique de Couvet		141	123	123
CTR de Couvet		29	28	31
Hors zone		3	3	10
TOTAL	715	808	716	764

Rappelons que le service est certifié IAS et que, en conséquence, nous nous engageons à garantir un délai de réponse auprès du patient en moins de 15 minutes après l'alarme dans 90% des cas, pour les interventions de type P1.

En 2013, c'était 11.2% des interventions qui étaient hors délai. Toutefois, ce chiffre était ramené à 7.6% si l'on tenait compte de l'intervention des first responder de La Côte-aux-Fées. Leur utilité était donc flagrante.

En 2014, 50 interventions sur 536 P1 étaient hors délai (15 minutes entre l'alarme et l'arrivée sur place), soit 9.3%. Nous avons donc répondu aux critères IAS mais sommes à la limite maximale.

Pour 2015, il s'agira de tenir compte de :

- La possibilité pour le personnel ambulancier de passer les nuits et jours fériés à proximité des véhicules grâce à la nouvelle centrale d'ambulance.
- La nouvelle répartition des degrés d'urgence en lien avec une régulation sanitaire professionnelle 144.

C'est seulement avec ces nouveaux éléments en mains que nous pourrons étudier les questions relatives à la couverture sanitaire de notre région.

7.3. EFFECTIF DU SERVICE

Lors de sa séance du 10 mars 2014, la Commission de gestion et des finances du Conseil général a préavisé favorablement une création de postes pour 2.8 EPT afin de se mettre en conformité avec les dispositions en matière de droit du travail.

Au final, au 31 décembre 2014, l'effectif se compose de 14.4 EPT répartis de la manière suivante :

- 10 ambulanciers diplômés ES, représentant 8.9 EPT.
- 6 techniciens ambulanciers, représentant 5.5 EPT.

Dès le 1^{er} janvier 2015, le service comptera toutefois 13.15 EPT : 9 ambulanciers diplômés (8.4 EPT) et 5 techniciens ambulanciers (4.75 EPT).

Cette diminution de l'effectif s'explique par le transfert de la fonction de chauffeur SMUR vers HNE au 19 janvier 2015. A relever que la diminution d'effectif a été réalisée sans licenciement, par des départs naturels qui n'ont pas été remplacés.

Il est à noter que la relève des ambulanciers diplômés est loin d'être garantie malgré l'amélioration globale des conditions de travail, pouvant potentiellement mettre en danger la conformité des équipages à terme, d'où une baisse hypothétique de la qualité des prestations à la population.

Enfin, un pool d'une dizaine d'auxiliaires renforce le dispositif de cas en cas.

En termes de chiffres clés, le taux d'absentéisme s'élève à 4.1% (contre 6.5% en 2013), un taux identique à la moyenne suisse dans les milieux de la santé et du social. Ce chiffre est encourageant et démontre les effets positifs des efforts entrepris par la direction du service.

Le turnover s'élève à 24% pour 2014. A titre de comparaison, ce taux est de 13% pour l'ensemble de la commune et de 15% en moyenne suisse. Ce chiffre est toutefois à prendre avec précaution : 3 départs naturels sont à mettre sur le compte du transfert du poste de chauffeur SMUR vers HNE et n'ont pas été remplacés.

Ce turnover démontre toutefois l'importance de tout mettre en œuvre pour garder une certaine attractivité du service des ambulances dans un domaine confronté à une importante pénurie en personnel formé. Il est donc impératif de ne pas se reposer sur ses lauriers et d'étudier toutes les options permettant de garantir la pérennité de notre service.

7.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

7.4.1. FINANCEMENT DU SERVICE DES AMBULANCES ET FACTURATION AUX PATIENTS

L'organisation hospitalière mise en place depuis quelques années a entraîné un allongement de la durée des interventions de notre service avec l'éloignement des sites de soins aigus. En conséquence, avec 12'000 habitants, 166 km² de périmètre d'intervention, plus de 700 sorties ambulances, dont 78% liées à des urgences avec probable atteinte des fonctions vitales du patient, et 193 sorties pour le SMUR, si le Val-de-Travers ne disposait pas d'au moins deux ambulances la journée et une la nuit, la région souffrirait d'un manque de couverture sanitaire durant plus de 5 heures par jour en moyenne. Durant ce temps, le Val-de-Travers serait couvert par une ambulance venant en renfort de Sainte-Croix, Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds, soit 25 à 45 minutes d'attente supplémentaire pour le patient, en fonction du lieu d'intervention. S'il n'y avait pas eu 2 ambulances la journée en 2014, le Val-de-Travers se serait trouvé dans ce cas de figure à 115 reprises.

Il ressort toutefois d'une comparaison entre les services ambulanciers du canton que, pour garantir le même niveau de sécurité sanitaire, le coût par habitant et la facturation au patient varient fortement d'une région à l'autre, allant du simple au double.

La différence du coût par habitant entre les régions est liée à l'infrastructure des services ambulanciers, qui doivent nécessairement s'adapter à l'éloignement des sites de soins aigus et des centres de renfort, quel que soit le nombre d'habitants de la région. Ainsi, le coût de fonctionnement plus élevé dans notre région est lié au nombre d'habitants dans la mesure où il est évident que le même équipement coûte plus cher à une région qui dispose d'une population moindre qu'à celle qui bénéficie d'une masse critique suffisante. C'est pourtant l'infrastructure nécessaire à assurer la protection de la population qui devrait faire foi et non le bassin de population.

D'autre part, il est évident que le patient d'une région ne « coûte » pas plus cher que le patient d'une autre région pour la même prise en charge. La facturation au patient plus élevée dans certaines régions est, là aussi, liée à la localisation des sites de soins aigus, les tarifs prenant en compte la durée de l'intervention ainsi que le nombre de kilomètres parcourus. A ce sujet, il convient de rappeler que l'assurance de base LAMAL ne couvre que le 50% d'une intervention ambulance déduction faite de la franchise, le solde étant à la charge du patient. Ce solde peut en revanche être

couvert par l'assurance complémentaire. Par contre, l'assurance accident prend toute l'intervention en charge, à hauteur de Fr. 5'000.- au maximum.

La double iniquité qui frappe certains patients-contribuables du canton pour bénéficier de la même couverture sanitaire est clairement inadmissible. Avec la mise en place de la centrale 144, ces différences se justifient d'autant moins que chaque service ambulancier est appelé à intervenir dans les autres régions.

Le Conseil communal a activement travaillé pour harmoniser les coûts et les tarifs sur l'ensemble du canton. Il est convaincu que la solution passera notamment par la mise en place d'un concept coordonné de sécurité sanitaire dans le canton, dont le financement serait harmonisé entre les régions, ainsi que par un système de facturation forfaitaire identique pour les patients sans rapport avec leur lieu de prise en charge.

Parmi les démarches entreprises, le Grand Conseil a accepté en avril 2013 le postulat 13.130 « *Pour plus d'équité dans le financement préhospitalier* », déposé par la députation vallonnière et qui charge le Conseil d'Etat « *d'analyser, en collaboration avec ses partenaires communaux, les voies et moyens permettant :*

- *d'harmoniser le coût par habitant entre les régions du canton sans augmenter le coût global du préhospitalier ;*
- *d'appliquer un système forfaitaire dans la prise en charge des patients, sans rapport avec la durée de l'intervention et les kilomètres parcourus. »*

Durant l'année 2014, cet important sujet a évolué sur trois axes :

7.4.1.1. MUTUALISATION DES COÛTS

Suite à la votation populaire du 23 novembre 2013 externalisant la centrale 144 à la Fondation Urgence santé à Lausanne, un comité de pilotage cantonal, dans lequel siège le chef de Dicastère, a été constitué et a travaillé à la mise en place de la centrale de régulation et d'une nouvelle organisation des soins préhospitaliers. Après 5 séances du comité de pilotage, le Conseil d'Etat a adopté, en date du 16 février 2015, un nouveau règlement sur les soins préhospitaliers et les transports de patients. Ce règlement ancre le principe de la mutualisation des coûts : les déficits des services d'ambulances du canton seront additionnés et répartis entre les communes par nombre d'habitants. En 2015, les communes devront encore s'entendre sur un coût par habitant par la signature d'une convention de collaboration.

7.4.1.2. FACTURATION AU PATIENT

Par arrêté du 9 avril 2014, le Conseil d'Etat a limité au 30 juin 2015 la durée de validation de la convention neuchâteloise relative aux frais de transports et de sauvetage, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Le 23 avril 2014, le Conseiller d'Etat Laurent Kurth, chef du Département des finances et de la santé, a invité les partenaires à revoir la convention selon le principe de la forfaitarisation de la tarification.

Le 5 septembre 2014, notre commune a accepté le mandat d'organiser les négociations d'une nouvelle convention avec le représentant des assureurs maladies en Suisse, Tarifsuisse, moyennant qu'un accord soit trouvé sur la mutualisation des coûts. Le principe ayant été ancré dans un règlement du Conseil d'Etat, les négociations pourront dès lors se dérouler en 2015.

7.4.1.3. TRANSFERT DEPUIS LA POLICLINIQUE ET LE CTR DE COUVET

Le site de Couvet n'étant pas un site de soins aigus, l'Hôpital neuchâtelois (HNE) ne reconnaissait pas une prise en charge d'un patient depuis la polyclinique comme un transfert interhospitalier. La facture était dès lors adressée au patient. Cette situation préoccupait le Conseil communal dans la

mesure où certains patients risquaient de ne pas se rendre à la polyclinique de Couvet par crainte de devoir payer les éventuels frais de transport par ambulance. Depuis le 1^{er} octobre 2014 toutefois, chaque intervention de notre service sur le site HNE-Couvet est considérée comme un transfert interhospitalier, et donc comme faisant partie intégrante du traitement. Par voie de conséquence, le patient ne reçoit plus de facture qui est assumée par l'HNE.

7.4.2. CENTRALE 144

Le référendum ayant été demandé, notre commune a soutenu cet objet qui a finalement été accepté en votation populaire le 24 novembre 2013.

Pour le patient, cette solution améliorera les délais d'intervention sanitaire, lui assurera de disposer de conseils par téléphone et lui garantira l'engagement de moyens appropriés à sa situation.

Pour les communes, cette solution assurera des prestations de qualité, permettra de rationaliser les moyens à engager par un tri plus efficace et offrira un précieux potentiel d'économies par une meilleure coordination des services ambulanciers du canton.

A n'en pas douter, ce dossier historique, a été le plat de résistance de l'année pour le chef de service en particulier. La participation à nombre de séances ainsi que l'élaboration de solutions tant opérationnelles que stratégiques représentait pas moins de 250 heures de travail en grande partie effectuées hors service. Sachant que le temps de travail des ambulanciers est de 2'600 heures par année, ce dossier a représenté 10% du temps de travail du chef de service en 2014. Force est toutefois de constater que ces efforts ont été payants et que le transfert du 144 se fera dans d'excellentes conditions.

Par ailleurs, le service a su s'imposer comme un interlocuteur sérieux, fiable et constructif auprès de ses partenaires cantonaux et extra-cantonaux. Ceci sera d'autant plus important en 2015, dans le cadre des réflexions et discussions concernant la définition de la nouvelle gouvernance supra-régionale qui devra être mise en place et du financement du dispositif.

La bascule effective a eu lieu le 19 janvier 2015. Les conséquences liées à ce changement historique seront donc traitées dans le rapport de gestion de l'année prochaine.

7.4.3. NOUVELLE CENTRALE D'AMBULANCES ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Un audit externe répondant aux critères de l'IAS (monitoring de la satisfaction) effectué par l'Université de Lausanne avait mis en évidence deux axes d'intervention prioritaires :

- La nécessité d'améliorer les conditions des horaires de travail (respect de la loi sur le travail).
- L'inadéquation des locaux (absence de lieu de vie pour les ambulanciers, problèmes d'hygiène, etc.).

Grâce à un gros travail des différents partenaires (collaborateurs, chef de service, chef de dicastère, Conseil Communal...), de notables améliorations peuvent être mises en évidence :

- Le Conseil général a accepté la demande de crédit en faveur de la construction d'une nouvelle centrale sise dans nos locaux actuels. 2015 verra donc la concrétisation de ce projet de longue haleine.
- La Commission de gestion et des finances du Conseil général a préavisé favorablement la création de postes permettant ainsi le respect de la loi sur le travail. 2015 verra encore son lot d'inconnues à ce sujet, notamment en lien avec la mutualisation des coûts du préhospitalier neuchâtelois.

7.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

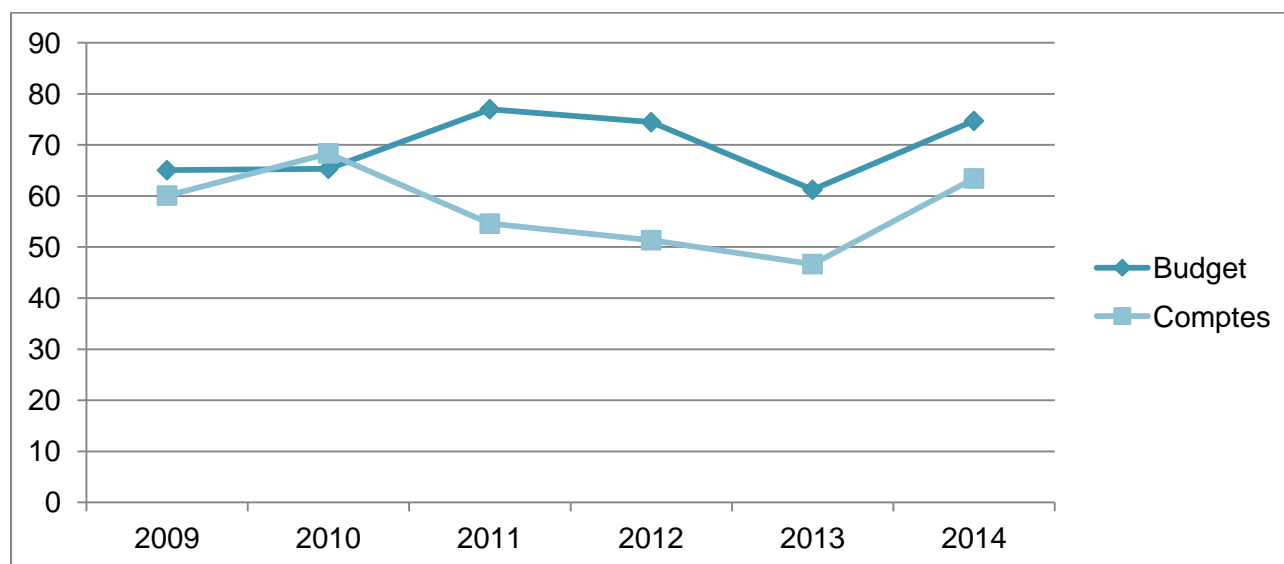
Si la situation du service, tant en termes d'activités que de climat de travail peut être qualifiée de bonne, il convient de rester attentif à la pérennité du service, surtout au niveau de son attractivité.

L'amélioration des horaires de travail et des locaux seront une grande bouffée d'oxygène pour le personnel mais ne sauront rester une fin en soi : il s'agira de rester très vigilants aux indicateurs extérieurs afin d'anticiper au mieux les défis de demain.

Les changements inhérents à la nouvelle régulation par un 144 professionnels seront importants. Il sera nécessaire que tous les acteurs soient proactifs durant cette phase cruciale, tant en termes stratégiques (mutualisation des coûts notamment) qu'opérationnels (nombres d'ambulances nécessaires par exemple).

7.5.1. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 6 dernières années est la suivante :



8. CABINET DE GROUPE

Avec 8 médecins généralistes qui partiront en retraite durant ces quatre prochaines années, la pénurie médicale qui s'annonce préoccupe le Conseil communal. Ainsi, dès 2009, le Conseil communal a encouragé la mise en place d'une structure collective au Val-de-Travers. Tout d'abord en soutenant la précieuse initiative de feu le Dr Monod qui fut le premier à comprendre cette nécessité pour notre région en intégrant le cabinet collectif du site HNE à Couvet et pour lequel le Conseil communal était entré en matière pour octroyer un soutien financier afin que les travaux nécessaires soient réalisés. Malheureusement, cette démarche ne fut pas suivie par d'autres praticiens de la région, mais cet engagement déterminant du Dr Monod a néanmoins permis l'établissement de deux nouveaux médecins généralistes qui pratiquent actuellement à Couvet.

Conscient que l'effort nécessitait la participation de tous les partenaires concernés, le Conseil communal a rencontré, en particulier depuis le début de l'année 2013, un pool de 5 médecins installés pour participer aux réflexions sur la mise sur pied d'un cabinet de groupe à Fleurier. D'autre part, le Conseil communal a mandaté, durant l'année 2014, un bureau spécialisé dans la recherche de nouveaux médecins et la remise de cabinets médicaux. Différentes localisations ont été étudiées par le Conseil communal et son mandataire sous l'angle de la

disponibilité, de l'accessibilité, de la viabilité économique et du respect des règles d'aménagement du territoire, notamment à la rue de l'Ecole d'Horlogerie, rue du Grenier, Avenue de la Gare, rue de l'Hôpital et ruelle Rousseau. A la demande des médecins, les réflexions se sont également étendues à la zone industrielle.

Au final, tant le Conseil communal que son mandataire sont arrivés à la conclusion que le bâtiment de l'ancienne Société Coopérative de Production Horlogère et de Miniaturisation (CPHM), sise ruelle Rousseau 2, disposait du meilleur potentiel des sites étudiés et répondait en tous points aux différents critères. Un contact a été pris avec les propriétaires qui ont fait preuve d'une ouverture exceptionnelle dans la mesure où ils se sont montrés disposés, dans un bel élan citoyen, à s'engager dans un partenariat public-privé. Un architecte a dès lors été mandaté pour élaborer un projet, tenant compte des discussions avec les médecins.

Au final, le projet prévoit une activité médicale sur une surface totale de 496 m² pouvant accueillir 5 médecins indépendants ainsi que deux médecins assistants. Le financement est 100% privé avec une garantie de loyer de la commune pour les locaux qui seront inoccupés dans un premier temps. Ce projet doit encore être finalisé, notamment en termes d'organisation interne du cabinet, de type de collaboration entre les médecins, de partage des frais et de mobilier. Bien entendu, cette dernière étape ne pourra être réalisée qu'avec les médecins qui se seront formellement engagés à intégrer le cabinet de groupe.

Bien que ce projet ait été décrit comme séduisant par les médecins installés, aucun n'a souhaité s'engager aujourd'hui, principalement en raison du bail de 5 ans, soit la durée minimale demandée pour intégrer la structure. La priorité reste toutefois de trouver de nouveaux médecins à l'extérieur de la région. Vu l'importante pénurie qui s'annonce, le Conseil communal n'a pas souhaité perdre de temps et poursuit activement ses recherches en faveur de la sécurité sanitaire de notre région avec pour objectif un début de l'activité médicale en janvier 2016.

Le DASSP a consacré 110 heures de travail pour ce projet.

9. PROJET INTÉGRAVAL

Le projet IntégraVal a été déposé dans le cadre de la mise au concours lancée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) « Périurbain – Cohabitation dans les régions rurales ».

En mars 2012, La CFM a accepté de soutenir le projet à hauteur de Fr. 200'000.- répartis sur une période de 4 ans. Le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) a également pris la décision de le soutenir.

Le but du projet est de réaliser un bouquet de mesures simples visant à renforcer l'action des autorités de Val-de-Travers pour promouvoir à long terme une bonne cohésion sociale et une intégration réussie des nouveaux arrivants, notamment pour les personnes issues de la migration.

L'année 2014 a été marquée par le quatrième échange d'expériences des projets Periurban. Deux journées de rencontre se sont tenues les 28 et 29 août 2015 à Weinfelden ayant pour thème « La coopération entre projets, communes et cantons ».

Il en ressort qu'en raison de son caractère transversal, de son rattachement, pour certaines de ses actions, à d'autres missions communales, enfin de la forte implication politique, le projet IntégraVal présente un taux de réussite et, surtout, une garantie de durabilité plus élevée que la moyenne.

Ces bons résultats s'expliquent aussi par la convergence de vue avec le Canton (COSM), notamment quant au fait que l'intégration n'a pas besoin de passer par de grands projets pour réussir, mais peut être bien plus efficace avec de petites actions cohérentes et bien ciblées.

Par ailleurs, en date du 13 novembre 2014, les trois projets romands, Chablais, Valais Central et Val-de-Travers, se sont rencontrés à Couvet. Ce nouvel échange a permis de discuter des difficultés rencontrées par certains projets pour trouver le financement de leurs projets et leur assurer ainsi un avenir. Mais c'était également l'occasion de partager de nouvelles idées pour notamment favoriser l'intégration des habitants dans les différents quartiers.

Le CoPil s'est réuni à une reprise au cours de l'année 2014. Cette séance a permis de faire plus ample connaissance avec Mme Céline Maye, déléguée cantonale aux étrangers depuis le mois de novembre 2013 et de faire un nouveau point de situation sur l'ensemble du projet avec la Commission Fédérale pour les questions de Migration (CFM).

Le DASSP a consacré 62 heures de travail pour cette mission.

10. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Nous pouvons synthétiser le soutien du DASSP à la vie locale de la manière suivante :

Chancellerie : publication des adresses utiles, de la liste des sociétés locales (brochure communale) et des matchs au loto (p. 2 du courrier et site Internet), intégration des manifestations dans l'agenda du site Internet pour les sociétés qui en font la demande et réception des nouveaux arrivants dans le but de favoriser leur intégration locale.

Sécurité de proximité : avec 24% du temps de travail consacré aux manifestations, le soutien de ce service à la vie locale représente un investissement de plus de 1'200 heures de travail.

Défense incendie : le SDIS a engagé sa section pol-route et les sapeurs-pompiers sanitaires à 16 reprises dans le cadre de manifestations.

Protection civile : lors du bicentenaire, l'OPC est intervenu avec 53 personnes pour un total de 143 jours de service.

Service des ambulances : le dispositif a été augmenté d'un équipage ambulancier lors du Carnavallon, de l'Abbaye de Fleurier et du DEFI du Val-de-Travers.

DICASTÈRES DE L'ADMINISTRATION ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Thierry Michel

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

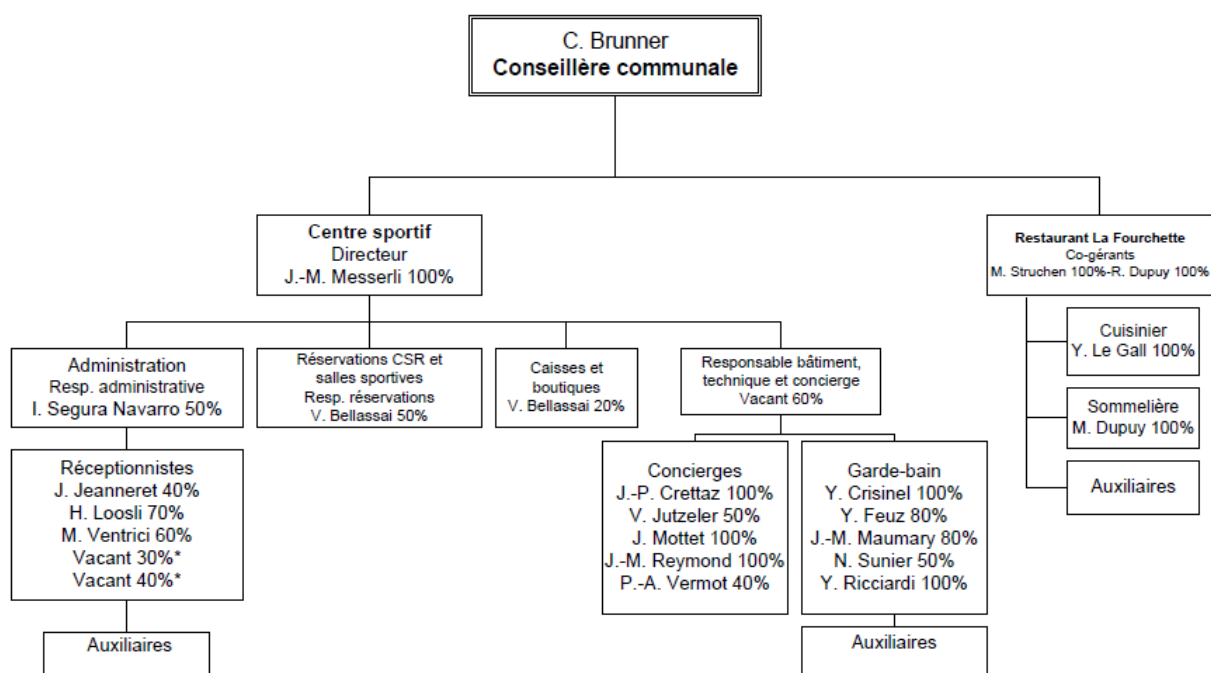
Au cours de l'année 2014, les organigrammes du dicastère de la Jeunesse et de l'Enseignement, tant en ce qui concerne l'école Jean-Jacques Rousseau, que la crèche sont passablement remaniés.

Concernant l'école, à compter du 1er août 2014, un poste de secrétaire général est constitué. Le secrétaire général est chargé de la gestion administrative du cercle scolaire de Val-de-Travers, de la gestion complète des services administratifs du dicastère (enseignement, crèche, accueil parascolaire et centre sportif), de la gestion des collaborateurs du DJE ainsi que du personnel administratif et technique du JJR.

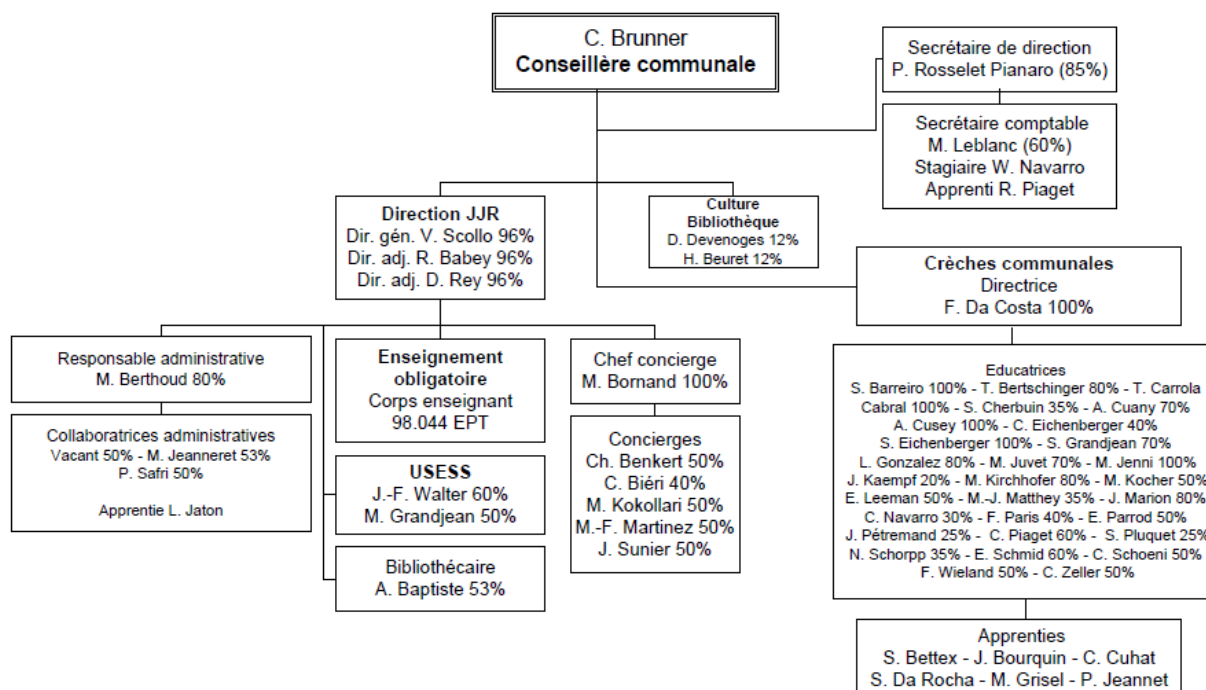
Du côté de la crèche, l'organigramme est modifié par la mise en place de poste de « référent de site » dans chacune des structures communales. Le référent de site a pour mission d'organiser la journée type de la crèche, il participe à la répartition des collaborateurs dans les groupes d'enfants et participe à l'organisation des plannings des collaborateurs.

1.2. ORGANIGRAMME

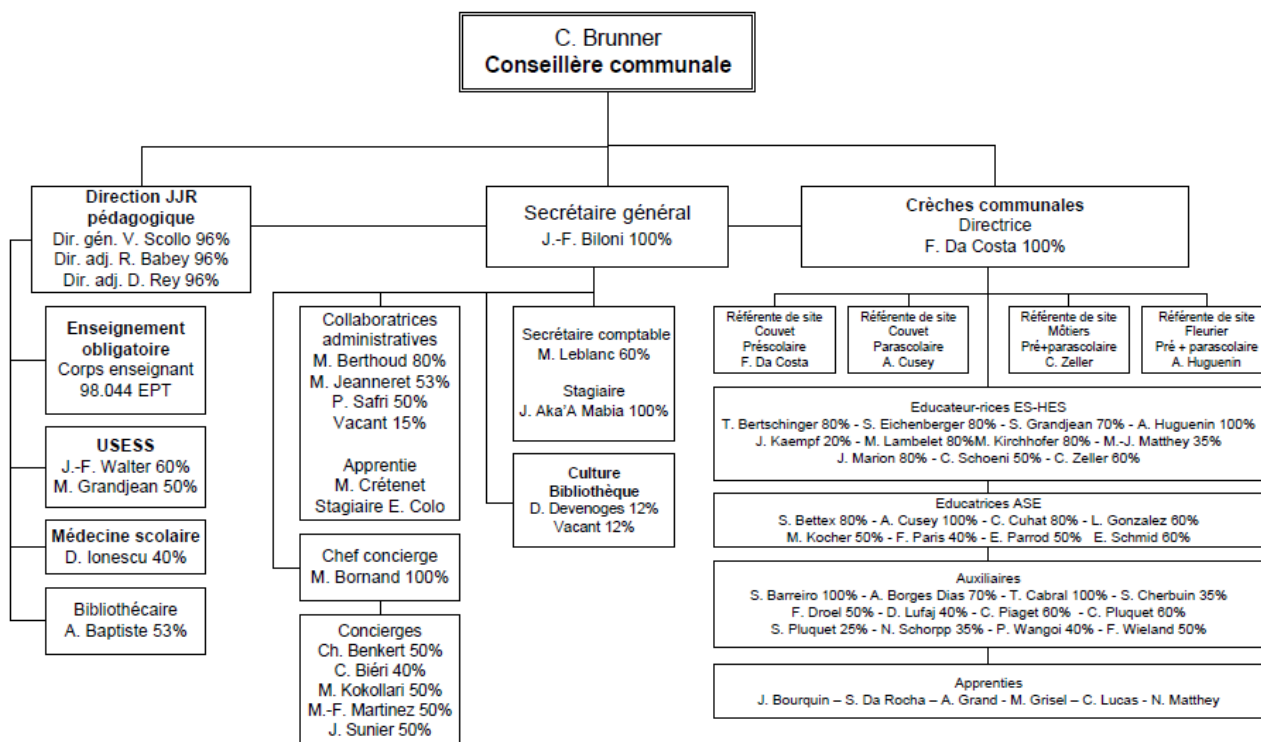
Dicastères de la jeunesse et de l'enseignement Etat au 1er janvier 2014



**Dicastères de la jeunesse et de l'enseignement
Etat au 1er janvier 2014**



**Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement
Etat au 1er janvier 2015**



2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'école Jean-Jacques Rousseau a pour rôle d'assurer la scolarisation des élèves du Val-de-Travers sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Elle accueille également quelques élèves de la Brévine pour le degré secondaire et de Provence (VD) pour toute la scolarité.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2014.

Il est composé de la manière suivante :

Mme Chantal Brunner	Conseil communal Val-de-Travers
Mme Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Mme Martine Behrend	Conseil communal Les Verrières
Mme Johana Eidam Vautherot	Conseil général Val-de-Travers
Mme Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
M. Alexandre Willener	Conseil général Val-de-Travers
Mme Laure Schlichtig	Conseil général La Côte-aux-Fées
Mme Odile Churchward	Conseil général Les Verrières
Mme Briqitte Jéhlé	Parents d'élèves
Marie-Angèle Clerc	Corps enseignant
Gabriel Bobillier	Corps enseignant
Pascale Boehlen	Corps enseignant
Mme Mélanie Racine	Comité d'école Les Bayards
Mme Christiane Sancev	Comité d'école Les Verrières
M. Yves Tabasso	Comité d'école Boveresse
Mme Valérie Masi	Comité d'école Buttes
Mme Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Mme Christine Gallardo	Comité d'école Fleurier
Mme Oxana Puccini	Comité d'école Môtiers
Mme Christine Furer	Comité d'école Noiraique
Mme Patricia Bellenot	Comité d'école St-Sulpice
M. Grégory Faivre	Comité d'école Travers
M. Steve Maillardet	Comité d'école La Côte-aux-Fées
Mme Valeria Generoso	Communautés étrangères
Mme Valérie Scollo	Direction des écoles
M. Romuald Babev	Direction des écoles
M. Denis Rev	Direction des écoles
Mme Claudine Paris	Commune invitée

Pour être au complet, il serait nécessaire de nommer deux représentants de parents d'élèves. En décembre, une candidature pour l'année suivante a été proposée pour 2015.

Durant l'exercice 2014, Mme Mélanie Racine a été nommée en remplacement de Mme Carole Stähli, démissionnaire du comité d'école des Bayards, Mme Christine Gallardo a été nommée en remplacement de Mme Sandra Eggenschwiller, démissionnaire du comité d'école de Fleurier, et M. Steve Maillardet en remplacement de Mme Sandra Robert, démissionnaire du comité d'école de la Côte-aux-Fées.

Les membres de la commission sont régulièrement informés de :

- l'organisation des classes
- la vie de l'école
- les réformes en cours
- l'organisation des transports scolaires
- la médecine scolaire
- les activités extrascolaires (camps).

Le début de l'année 2014 a été marqué par la présentation et l'analyse des divers scénarii de mise en place du demi-cycle 7-8. Il a été décidé de regrouper les élèves de 7H de Noiraigue, Travers et Couvet à Couvet et les élèves de tous les autres villages (La Côte-aux-Fées, Les Verrières, Les Bayards, Buttes, St-Sulpice, Môtiers et Boveresse) à Fleurier. Tous les élèves de 8H restent à Fleurier. Ce choix est viable pour les 4 prochaines années, voire plus, au vu des effectifs et des locaux. En outre, il permet d'intéressantes collaborations pédagogiques et facilite les affectations d'enseignants. Des transports d'élèves en bus scolaires pour les élèves de Noiraigue et Travers sont mis en place et les horaires scolaires harmonisés en conséquence. Enfin, des séances d'informations pour les parents concernés ont été organisées.

C'est la question de la fermeture du collège des Bayards a qui essentiellement occupé la commission lors de sa séance du 31 mars. Les petits effectifs du village ne permettant pas à longue échéance d'y maintenir au moins une classe, ni dans le 1^{er} ni dans le 2^{ème} cycle. Il est à relever que les parents des Bayards privilégient une situation stable pour leurs enfants plutôt qu'une modification de la localisation chaque année. Finalement et dans la mesure où les effectifs restent stables, il n'y pas à craindre de fermeture de collège dans d'autres villages.

La question du financement des camps de ski des élèves de 7H par les comités d'école a également été abordée étant donné que certains villages n'ont plus l'assise financière permettant le financement desdits camps. Afin de laisser du temps aux comités pour trouver des moyens supplémentaires, il a été décidé de prélever la participation du comité d'école sur un don successoral pour les années 2014 et 2015. La participation des parents passera de CHF 90.- à CHF 150.-, mais avec un palier fixé entre CHF 120.- et 130.-. Les aides pour les parents rencontrant des problèmes financiers restent possibles notamment dans le cas où plusieurs enfants de la fratrie participent à des camps durant la même année scolaire.

La 1^{ère} séance d'automne de la commission a essentiellement été consacrée aux informations relatives à la rentrée scolaire 2014-2015. Il est question de l'introduction de l'anglais en 8^{ème} H, l'introduction d'une période supplémentaire d'éducation physique en 11H ou la mise en place d'une nouvelle méthode d'évaluation des élèves du cycle 1. Les festivités du bicentenaire de l'entrée du canton dans la Confédération sont évoquées.

D'autre part, des réflexions sur le rôle, l'organisation et les activités du Conseil d'établissement scolaire et des comités d'école sont initiées.

En effet, il est constaté qu'il devient de plus en plus difficile pour les petits villages de trouver des personnes prêtes à consacrer du temps et de l'énergie pour les comités d'écoles.

Dans sa séance du 25 novembre c'est la réforme du cycle 3 et l'organisation des classes qui constitue le thème principal. En effet, suite à la décision du Grand Conseil neuchâtelois du 18 février 2014, le modèle des sections dans le cycle 3 (préprofessionnelle, moderne et maturité) est supprimé au profit d'un enseignement intégré pour certaines disciplines et par un enseignement à deux niveaux pour d'autres disciplines, telles que les mathématiques, le français ou les langues. Les objectifs visent notamment à valoriser et renforcer les compétences de tous les élèves, de diminuer les redoublements ou de favoriser l'orientation des élèves à la fin de l'école obligatoire.

Au plan culturel, la commission décide de reconduire l'action du film de Noël qui permet à 895 élèves des cycles 1 et 2 et de chaque village d'aller au cinéma dans le cadre d'une activité scolaire, pour un prix de moyen de CHF 8.55, coûts de transports inclus.

La direction du dicastère tient à remercier la direction de l'Ecole JJR-VdT pour l'important travail d'information réalisé à l'intention du CES. Elle remercie également tous les membres du CES pour leur investissement et le travail qui a été effectué dans un esprit constructif.

2.3. ACTIVITÉ 2014

A la rentrée scolaire 2014, l'école Jean-Jacques Rousseau accueillait des élèves répartis dans 73 classes.

Le demi-cycle 7-8, visant à préparer les élèves de ces 2 années à l'entrée au cycle 3, est officiel.

Une planification de la répartition des élèves sur l'ensemble du cercle scolaire a permis d'organiser les classes de 7^e dans 2 villages tout en conservant l'ensemble des classes de 8^e à Fleurier.

Un horaire spécifique pour le demi-cycle a été créé pour permettre une fin de journée à 15h00 tout en s'alignant au maximum sur les horaires des transports publics. Une dérogation a été accordée par les autorités cantonales pour éprouver cet horaire composé de 4,8 périodes d'enseignement le matin et de 2 l'après-midi. Une évaluation de cette organisation a été demandée dans le cadre de cette dérogation. Les 1^{ers} indicateurs sont positifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan d'études, il faut relever la modification de la grille horaire des élèves de 8^e année avec l'introduction de l'anglais.

2.3.1 REFORMES

Les réformes s'enchaînent dans le cadre de l'école obligatoire. Citons l'entrée en vigueur du nouvel arrêté concernant le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, le nouveau cadre de référence liée à l'évaluation périodique du corps enseignant et la nouvelle forme d'évaluation au cycle 1.

En parallèle, le cycle 2 se prépare à poursuivre les changements liés à l'évaluation et en 2015-2016 la réforme du cycle 3 commencera son déploiement faisant coexister 2 systèmes.

2.3.2 ACTIVITES DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'établissement autrement que par ses leçons habituelles. Parmi elles, en 2014, on compte :

- Des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e,
- Une journée d'accueil pour les élèves des 8^e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes,
- Des courses d'écoles, sorties hivernales ou sportives,
- Le film de Noël pour les cycles 1 et 2,
- Les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année,
- Les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, ...)
- Des actions de prévention (médias et tabac en particulier)
- Le choix par les élèves de 11^e année de l'attribution du fond d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21. Cette année le projet de développement du centre de formation agricole de Bendatoèga au Burkina Faso est retenu.
- La participation, parfois récompensée, à différents concours.
- La préparation d'émissions de radio diffusées sur les ondes de la radio RTN et qui présentent des musées de la région par le regard des enfants. Ces émissions sont diffusées depuis janvier 2015 sur les ondes le mercredi matin.
- La participation au programme Écoles à Berne.

2.3.3 BICENTENAIRE

La fête des fontaines traditionnelle à Buttes et à Môtiers a été mise à l'honneur dans le cadre des festivités du bicentenaire. Tous les villages du cercle scolaire ayant au moins une fontaine ont vu des classes préparer des décorations. Les parents d'élèves ont été conviés à des Picoulets autour des fontaines.

Un jury interne à l'établissement a désigné nos trois fontaines "Coup de cœur". Ce sont celles de St-Sulpice, des Verrières et de Fleurier-Temple qui ont été retenues, cette dernière étant la lauréate.

Un marché aux légumes a été animé à Môtiers par les élèves de l'école primaire, en costumes d'époque, durant le week-end des festivités. Depuis le printemps, la production des légumes avait commencé dans plusieurs cours d'école, donnant un sens très concret aux leçons de sciences de la nature. La vente a été un tel succès que les stocks de légumes n'y ont pas résisté.

2.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Durant les 3 jours du dernier week-end de mars, les élèves de 11^{ème} ont présenté leur spectacle « Bulles débridées 2014 » à la salle Fleurisia. Quant aux élèves des classes de Môtiers et Boveresse, ils ont animé par leurs chants la 17^{ème} Fête de l'Absinthe qui s'est tenue le samedi 14 juin. Quinze jours plus tard et fidèles à la tradition, ce sont près de 840 élèves, répartis en 43 classes, dont certains juchés sur 11 chars qui ont défilé lors du cortège de l'Abbaye de Fleurier. Le 3 juillet, ce sont encore les élèves des classes de Môtiers et Boveresse, qui, à l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'Absinthe de Môtiers, ont accueilli de leurs chants le Conseil fédéral en course d'école dans la région. Enfin, l'on peut encore citer une participation active de toutes les classes à l'occasion des festivités du Bicentenaire ainsi que plusieurs petites fêtes dans les villages du Vallon lors des semaines qui précèdent Noël.

2.5. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel administratif et technique (PAT) et le personnel enseignant (PE).

Le personnel administratif et technique (PAT)

Direction

V. Scollo	96%	Directrice générale + 8H
R. Babey	96%	Directeur adjoint, 9 à 11H
D. Rey	96%	Directeur adjoint, 1 à 7H

Durant l'année scolaire 2013-2014, l'ensemble des heures d'enseignement de la direction ont été assumées par la directrice qui assumait également le suivi de la 8e année afin d'alléger la direction adjointe.

Durant l'année scolaire 2014-2015, le taux de la direction est resté inchangé à 2.88. La direction-adjointe (2 EPT) porte une attention particulière aux élèves de 1^{er} à 6^e année et de 9^e à 11^e. Le demi-cycle 7-8 est suivi principalement par la directrice.

Secrétariat et bibliothèque

J.-F. Biloni	50%	secrétaire général dès la rentrée 2014
M. Berthoud	80%	secrétaire
M. Jeanneret	53%	secrétaire
P. Safri	50%	secrétaire
L. Jatou	100%	apprentie jusqu'en août 2014
M. Cretenet	100%	apprentie dès la rentrée scolaire 2014
E. Pernet Romero	50%	stagiaire jusqu'au début juillet 2014
E. Colo	100%	stagiaire dès la rentrée scolaire 2014
A. Baptiste	53%	bibliothécaire

Conciergerie

M. Bornand	100%	M. Kokollari	50%
Ch. Benkert	50%	M.-F. Martinez	50%
C. Bieri	40%	J. Huguenin-Dumittan	50%
Plusieurs aide-concierges sont intervenus sur l'année 2014			

Le personnel enseignant (PE) :

Année scolaire 2013-2014 : 99,40 EPT

Année scolaire 2014-2015 : 96.26 EPT

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici sont des points de situations à des moments donnés des années scolaires citées.

Notons encore que la baisse des effectifs globaux perdure et que cela a un impact sur le nombre d'EPT d'enseignants.

2.6. ACTIVITÉS SCOLAIRES

2.6.1 ORGANISATION DES CLASSES

Le regroupement des élèves de Môtiers et de Boveresse sur un même pôle est maintenu. Le cycle 1 est suivi par les enfants des 2 villages à Môtiers, et le cycle 2 à Boveresse (5-6) et à Fleurier (7-8).

Les effectifs des Bayards ne permettent plus de maintenir une classe ouverte dans ce village. Il a été décidé de stabiliser leurs lieux de scolarisation et de fermer le site des Bayards. Une belle soirée a été organisée par l'enseignante et ses élèves : exposition, chants et animations ont été partagés par les familles et la population qui était conviée. Dès la rentrée 2014, les élèves des Bayards suivent leurs 6 premières années aux Verrières avant de se rendre à Fleurier.

Ces deux organisations sont soumises à l'octroi d'une dérogation au règlement général de notre école accordée par le Conseil général de Val-de-Travers.

La baisse des effectifs se poursuit au cycle 3, ce qui amène à quelques situations tendues au niveau des effectifs et de l'emploi. Une enveloppe correspondant à un peu moins d'une classe a été accordée en supplément de l'enveloppe ordinaire par les autorités cantonales afin de pouvoir agir sur des situations ciblées.

PENURIE D'ENSEIGNANTS GENERALISTES

La situation de pénurie dans laquelle nous nous trouvons rend le recrutement difficile pour cette catégorie de personnel. La géographie excentrée du Val-de-Travers accentue également cette réalité.

La HEP libère depuis la rentrée 2014 des étudiants de dernière année pour faciliter l'organisation des remplacements dans les établissements, sur l'ensemble du canton.

2.6.2 BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

Les prêts durant l'année civile 2014 sont nettement supérieurs à l'année 2013, ce qui confirme l'importance que prend la bibliothèque au sein de l'établissement.

Les bandes dessinées, documentaires, périodiques ou documents d'imagerie font partie des catégories les plus demandées.

Côté animations, la bibliothèque reste active autour d'animations, de concours, de projets dans différentes classes.

2.6.3 SEMINAIRE PEDAGOGIQUE

Le séminaire pédagogique 2014 a eu lieu le 3 décembre et a porté sur la problématique des écrans avec un axe d'information et de prévention.

Durant la journée, des conférences et des ateliers ont porté sur la question de l'utilisation des technologies dites nouvelles par nos élèves et des risques qu'une mauvaise utilisation peut engendrer.

Des interventions auprès des élèves de 8^e, 9^e, 10^e et 11^e année avaient eu lieu durant la semaine des médias, au printemps, animées par Action Innocence et la police neuchâteloise.

2.7. ACTIVITES INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE ET DIVERSES

2.7.1 MÉDECINE SCOLAIRE

Le Dr. Julien Caccia, médecin en formation qui œuvre sous la direction de la doctoresse Truong depuis le printemps 2013, termine son activité en février 2014. Il va poursuivre sa formation et sa spécialisation à Berne.

C'est le docteur Rudolf Schlaepfer, médecin scolaire d'un autre cercle, qui accepte de reprendre la mission ad intérim, jusqu'à ce que nous mettions en place la nouvelle médecine scolaire et trouvions un nouveau médecin scolaire.

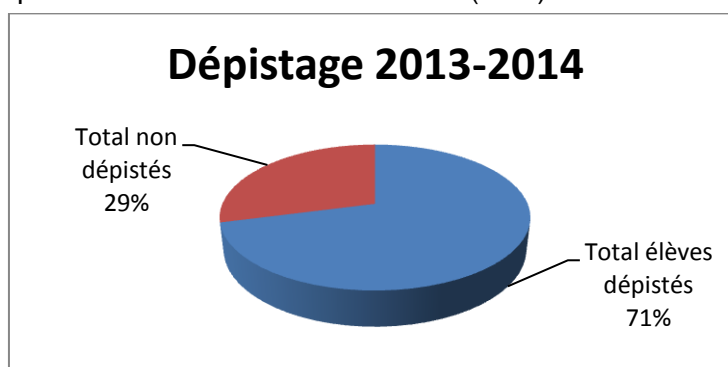
Une grande partie des tâches de médecine scolaire sont exécutées par madame Dominique Ionescu, infirmière scolaire occupée dans notre cercle à 40%. Madame Ionescu effectue des contrôles systématiques pour les élèves de 6, 8 et 10 Harmos ; elle se déplace dans d'autres classes si un enseignant lui signale un point particulier ; elle contrôle les carnets de vaccination, donne des cours d'information sexuelle aux élèves de 7H, contrôle et remplace les pharmacies des bâtiments scolaires, des salles de sport et les bâtiments communaux et assure diverses tâches administratives en lien avec la médecine scolaire.

Un projet de remaniement de la médecine scolaire est mis en consultation par le Conseil d'Etat auprès de la CDC Santé et de la CDC IP ainsi que de l'ACN. La réorganisation de la médecine scolaire vise à remplir un objectif de santé publique globale, à renforcer la prévention et à mettre l'accent sur la promotion de la santé.

2.7.2 MÉDECINE DENTAIRE

Comme chaque année, les parents des élèves fréquentant le cercle scolaire reçoivent un formulaire les informant du dépistage offert par la commune de Val-de-Travers. Le dépistage est effectué par les trois dentistes de la région, au choix des parents. Un courrier de rappel est envoyé aux parents au printemps.

L'analyse des dépistages 2013-2014 permet de constater qu'il y a une forte augmentation des dépistages (71%) comparé à l'année scolaire 2012-2013 (52%).



2.7.3 CEREMONIE DE FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Moment important qui marque la fin de la scolarité obligatoire, la cérémonie réunissant la totalité des élèves finissant leur scolarité, leurs parents et famille ainsi que les autorités et direction d'école, a eu lieu le 25 juin 2014, à la salle de spectacle de Couvet. Les intermèdes musicaux sont animés par Angie Ott, jeune finaliste de The Voice of Switzerland. La partie officielle est assurée par Madame Monica Maire Hefti, Conseillère d'Etat et cheffe du DEF, la cheffe du dicastère, la directrice du cercle scolaire de Val-de-Travers ainsi que Monsieur Valentin Hotz, qui apporte son message sur la formation professionnelle.

Chaque élève reçoit un certificat. La cérémonie se termine par un apéritif convivial dans le hall de la Grande salle ainsi que sur le parvis. Les élèves de 11H poursuivent la soirée par le traditionnel bal,

qui rencontre un beau succès. Que les organisatrices qui organisent ce bal soient ici chaleureusement remerciées.

2.7.4 AGAPE DU CORPS ENSEIGNANT

Egalement traditionnelle, l'agape du corps enseignant a eu lieu le 4 juillet 2014 à la salle de spectacles de Couvet. Comme chaque année, elle réunit l'ensemble des enseignants du cercle scolaire, la direction, le personnel administratif et technique ainsi que les membres du conseil d'établissement scolaire. Monsieur Frédéric de Chambrier représente le service de l'enseignement obligatoire. C'est également lors de cette manifestation que nous accueillons les collaborateurs qui vont commencer leur activité professionnelle dans notre cercle à la rentrée d'août et que les retraités sont salués.

En juillet 2014, se sont

- Mme A.L Calvin
- Mme L. Audétat
- Mme P. Bors
- Mme R. Bigler
- Mme W. Basset

qui ont été chaleureusement remercié pour leur engagement auprès de notre école.

3. CENTRE SPORTIF REGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Centre sportif régional du Val-de-Travers couplé à la piscine des Combes font partie des installations sportives communales. Tous les collaborateurs s'appliquent à satisfaire les utilisateurs réguliers et la clientèle de passage au travers des valeurs qui ont été choisies et qui sont partagées, à savoir : « le Centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle ».

3.2. COMMISSION DU CENTRE SPORTIF ET DE LA PISCINE DES COMBES

La commission consultative est composée de neuf membres (Chantal Brunner -conseillère communale-, Frédy Bigler –PLR-, Jean-Pierre Cattin –PS-, Denis Cherbuin –PLR-, Alban Gashi -PS-, Philippe Vaucher –POP-, Alexandre Willener –UDC-, Pierre-Alain Wyss –PLR- et Jean-Michel Messerli -Directeur du Centre sportif régional)

Les sujets traités par la commission ont été les suivants :

- Présentation de la nouvelle signalétique
- avenir du restaurant la Fourchette
- discussions sur le projet de réhabilitation de la piscine des Combes et plus largement sur les défis qu'attendent la Commune en matière de politique sur la réhabilitation des infrastructures communales dédiées aux loisirs et au sport.

3.3. ACTIVITÉS 2014

Les principales manifestations qui ont eu lieu au Centre sportif sont:

Janvier :	Brocante
Février :	Tournoi de badminton
Mars :	Tournoi de basketball
Avril :	Assemblée générale de la banque Raiffeisen Cocktail des entreprises Coupe des 3 stades d'athlétisme Cours de gymnastique artistique
Mai :	BCN tour, étape n°5 Championnat cantonal d'athlétisme
Juin :	Défi international du Val-de-Travers Pique-nique Johnson & Johnson Fête FSG Travers
Août :	Contes pour enfants à la piscine des Combes Course cycloportive « Jean-Marie Grezet »
Septembre :	Accueil des nouveaux citoyens
Novembre :	Journée de la ludothèque Souper du groupement de football du Val-de-Travers Zumba party
Décembre :	Meeting de natation du club de natation et de sauvetage du Val-de-Travers Agape communale Repas d'entreprises Remise du mérite sportif cantonal

La piscine des Combes a ouvert ses installations au public samedi 17 mai 2014 et les a fermées dimanche 7 septembre 2014, soit 113 jours d'exploitation. Vu les très mauvaises conditions météorologiques rencontrées durant de l'été 2014, la fréquentation a été très mauvaises sur les mois de juillet et août de telle sorte que le chiffre d'année a chuté de plus de 50% ! Seules les 4 premières semaines peuvent être considérées comme bonnes. Le personnel « auxiliaire » engagé sur le site a travaillé à notre entière satisfaction. Comme l'année précédente, la buvette a de nouveau été exploitée par nos soins.

EN QUELQUES CHIFFRES

Parmi les recettes, les deux sources principales de revenus sont constituées de :

- **Entrées installations sportives** : Fr. 333'442.75 (détails voir tableau ci-dessous).
Attention ! Le montant indiqué dans les comptes représente la somme totale moins la TVA.
- **Locations diverses** : Fr. 105'658.65.

pour un montant total Frs 439'101.40. Le chiffre d'affaires global de ces 2 postes a diminué de 9% par rapport à 2013. Cette diminution est due essentiellement au manque à gagner d'environ 60'000.- enregistré à la piscine des Combes en raison de la mauvaise saison estivale.

Entrées installations sportives

Piscine CSR	59.3% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	351	43'619.00	22%
Entrées	30'239	154'121.45	78%
		197'740.45	100%

Piscine Combes	21.0% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	408	20'965.85	30%
Compl. Combes ¹⁾	167	3'841.50	5%
Entrées	10'957	45'343.90	65%
		70'151.25	100%

1) Abonnement à ½ prix pour les porteurs d'abonnements CSR 6 ou 12 mois

Wellness ²⁾	7.2 % du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0	0.00	0%
Entrées	1657	23'900.00	100%
		23'900.00	100%

2) Solarium inclus

Fitness	7.9% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	139	18'056.60	69%
Entrées	1'055	8'206.35	31%
		26'262.95	100%

Abon. Combinés ³⁾	3.9% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	133	6'801.35	52%
Entrées	578	6'322.75	48%
		13'124.10	100%

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées. Par exemple : Piscine CSR – Wellness - Fitness

Mur d'escalade	0.7% du CA total		
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	3	424.00	19%
Entrées	352	1'840.00	81%
		2264.00	100%

Comparatif	2014		2013		2012	
	Qté	CA	Qté	CA	Qté	CA
Mur d'escalade	352	1'840.00	652	3'499.00	526	3'012.50
Piscine CSR	30'239	197'740.45	37'852	191'922.83	30'502	185'059.20
Fitness	1'055	26'262.95	1'329	22'902.00	930	22'188.00
Wellness	1'657	23'900.00	3'021	23'391.50	1'384	19'058.15
Piscine Combes	10'957	70'151.25	22'719	131'531.83	19'712	105'548.35
Abonnements combinés	578	13'124.10	304	8'107.00	94	5'845.61
Hébergement (nuitées)	4'737	85'051.45	4'551	122'110.45	2'327	74'240.49
				Dont 30'000.-, séjour Motardes WIMA		

3.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les soutiens apportés aux associations locales se présentent principalement sous deux formes :

- La mise à disposition gratuite ou à prix réduit des salles de gymnastique communales pour les sociétés utilisatrices ou celles qui en font la demande.
- La participation financière aux manifestations par le biais d'annonce dans les cahiers de fêtes ou par la pose de bâches ou autres banderoles publicitaires.

3.5. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Principalement, les prestations fournies sont de 3 types :

- La mise à disposition de locaux pour des manifestations ou des événements (cocktail des entreprises, apéritif de fin d'année, ...)
- La mise à disposition de matériel divers (podium, sonorisation, éléments de décors, ...)
- Le personnel chargé de la préparation, de la mise en place, du rangement et du transport

3.6. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

- Direction : 1.0 EPT
- Administration, réservation et réception : 3.6 EPT
- Intendance : 0.6 EPT
- Gardiennage des piscines : 4.1 EPT
- Conciergerie 4.1 EPT

Avec la mise en service du chauffage à distance (CAD) et suite au départ de l'intendant, ce poste a été repensé afin d'intégrer la maintenance du CAD dans le cahier des charges du nouveau collaborateur engagé. A compter du 1^{er} janvier 2014, la conciergerie des locaux de l'ECAP a été reprise par le CSR dans le cadre d'un mandat de prestations.

3.7. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

3.5.1 MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Le changement de copropriétaire qui a eu lieu en 2013 (reprise des locaux du SSCM par l'ECAP) a convaincu les copropriétaires de revoir dans sa globalité la signalétique dans le bâtiment et ses alentours. Le projet validé fin 2013, a été mis en place dès la fin du printemps 2014. Afin de conserver de la cohérence et rappeler que la piscine des Combes fait partie intégrante du complexe sportif, quelques éléments de cette signalétique ont été installés sur le site.

3.5.2 COLLABORATION AVEC L'ECAP

La collaboration avec l'ECAP a été complètement effective durant l'année. En début d'année, un bilan a été fait. Les deux partenaires sont très satisfaits de la collaboration qui a été mise en place. Quelques ajustements « techniques » seront apportés en 2015 pour améliorer et/ou optimiser certaines tâches.

3.5.3 REFLEXION SUR LA REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE LOISIRS ET DE SPORT

A la suite de l'examen de l'étude sur la réhabilitation de la piscine des Combes portant sur le changement du fond des bassins réalisée en 2013, les réflexions se poursuivent afin d'élaborer des scénarios qui devraient aboutir des propositions concrètes en automne 2015.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Sur le plan des ressources humaines, suite au départ de plusieurs personnes, le secteur de la réception a été réorganisé de manière à pouvoir mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Depuis 2012, une planification préventive d'entretien du bâtiment a été mise place. Durant cette période, d'importants travaux ont été réalisés comme la réhabilitation des entrées et des façades Nord et Sud, l'entretien et la mise aux normes de la toiture, l'installation d'une nouvelle signalétique, l'homologation du stade d'athlétisme.

4. CRÈCHE COMMUNALE DE VAL-DE-TRAVERS

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La mission première des structures d'accueil est d'offrir un accueil professionnel aux enfants dont les parents ont besoin d'une solution de garde. Il s'agit d'assurer le bien-être physique et psychique de l'enfant tout en respectant son intégrité dans un milieu sécurisé. Des activités diversifiées et adaptées au stade de développement de l'enfant sont en places. Un travail de partenariat avec les parents et les différents partenaires est effectué.

La structure communale de Val-de-Travers est une passerelle entre la maison et l'école. Elle applique les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE). Son exploitation est autorisée par l'Office de l'accueil extrafamilial qui contrôle très régulièrement l'application des normes en la matière.

La crèche communale de Val-de-Travers est à compter du 1^{er} janvier 2014, basé sur trois sites :

- ✓ A Couvet, l'Espace Mille-pattes offre 64 places situé à la rue Edouard-Dubied
- ✓ A compter du 1^{er} janvier 2014, la crèche Chez Joëlle sise à Môtiers est reprise sous l'égide communale. Elle devient la crèche les P'tits Bonheurs et propose 22 places.
- ✓ A Fleurier la crèche Pousse-cailloux passe de 16 à 36 places et déménage de la Ruelle Rousseau 2 à la rue du Temple 7 au 1^{er} avril 2014.
- ✓ Les trois sites sont placés sous la direction de Madame Florbella Da Costa, directrice et éducatrice diplômée.

4.2. COMMISSION DE LA CRECHE

La commission est composée de

- ✓ Mme Chantal Brunner, CC, présidente
- ✓ Mme Nathalie Ebner Cottet, CG
- ✓ Mme Johana Edam Vautherot, CG
- ✓ Mme Marie-France Vaucher, CG
- ✓ M Amanda Ioset, CG
- ✓ M. Claude-André Perrin CG

Monsieur Thierry Miserez rejoint la commission ensuite de quoi Monsieur Claude-André Perrin est remplacé par monsieur Laurent Kramer.

La commission de la crèche s'est réunie à 4 reprises au durant l'année 2014.

Lors de la séance du 2 avril 2014, les premières informations sont données sur la reprise de la crèche Chez Joëlle : Madame Joëlle Marion, ancienne directrice, s'étant blessée au talon, n'a pas pu reprendre son activité professionnelle à la réouverture après les fêtes de Noël. Un courrier d'information a été envoyé aux parents. C'est dès lors Madame Florbella Da Costa qui était présente à plusieurs reprises à l'ouverture du site et de faire ainsi la connaissance des parents.

De même un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux parents. Il est en effet important d'avoir leur avis étant donné que les processus ont changé.

Les membres de la commission sont aussi informés que le site de Fleurier va déménager de la Ruelle Rousseau 2 dans de nouveaux locaux sis Rue du Temple 7. L'ouverture du site est prévue au 1^{er} avril 2014 ; l'inauguration du nouveau site en présence des parents a lieu le 14 mai 2014.

Lors de la séance du 5 mai 2014, les membres de la Commission se penchent sur le nouveau règlement des structures d'accueil communales. Le règlement traite des conditions d'admission et d'inscription, de l'âge des enfants accueillis, des conditions d'accueil, de la vie quotidienne sur les sites, du personnel, de l'intégration des familles à la vie de la crèche, des dispositions financières et de la résiliation du contrat.

Une fois le règlement corrigé et complété à la suite des remarques des commissaires, il a été ensuite envoyé à l'office de l'accueil extra familial pour préavis, puis soumis au Conseil communal pour validation. Depuis septembre 2014, il est en vigueur et peut être consulté sur le site communal.

Lors de sa séance du 29 septembre 2014, les commissaires prennent connaissance de l'enquête de satisfaction qui a été réalisée auprès des parents dont les enfants fréquentent le site Espace Mille-pattes à Couvet. 62 formulaires (50.82%) ont été retournés. Dans la plupart des domaines sondés, le taux d'avis positif est supérieur à 80% voire 90%. Les commissaires proposent de transmettre ce résultat très positif au personnel qui mérite d'être remercié pour la qualité du travail fourni. Un membre propose que les résultats soient également communiqués aux parents.

Lors de cette séance, les membres visitent le 1^{er} étage du site sis Edouard Dubied 2, occupé depuis la rentrée d'août par le parascolaire. La commission est très satisfaite de constater que les locaux sont parfaitement adaptés pour l'accueil des enfants.

Lors de sa dernière séance annuelle du 24 novembre 2014, il est procédé à la visite du site de Môtiers : les enfants en âge parascolaire disposent depuis août 2014 d'une ancienne salle de classe. Ils y font des activités créatrices, psychomotrices, de communication, de langage autour de divers thèmes (les saisons, les animaux, etc.) La visite de la crèche se poursuit à l'étage supérieur où sont accueillis les plus jeunes enfants.

Les commissaires prennent par ailleurs connaissance du journal de la crèche qui a été créé par un groupe d'éducatrices. Son contenu porte sur la présentation des trois sites d'une manière générale et des activités faites durant l'été. Il permet aux parents d'avoir une vue d'ensemble des trois sites. Il est prévu d'éditer un à deux journaux par année.

4.3. ACTIVITÉ 2014

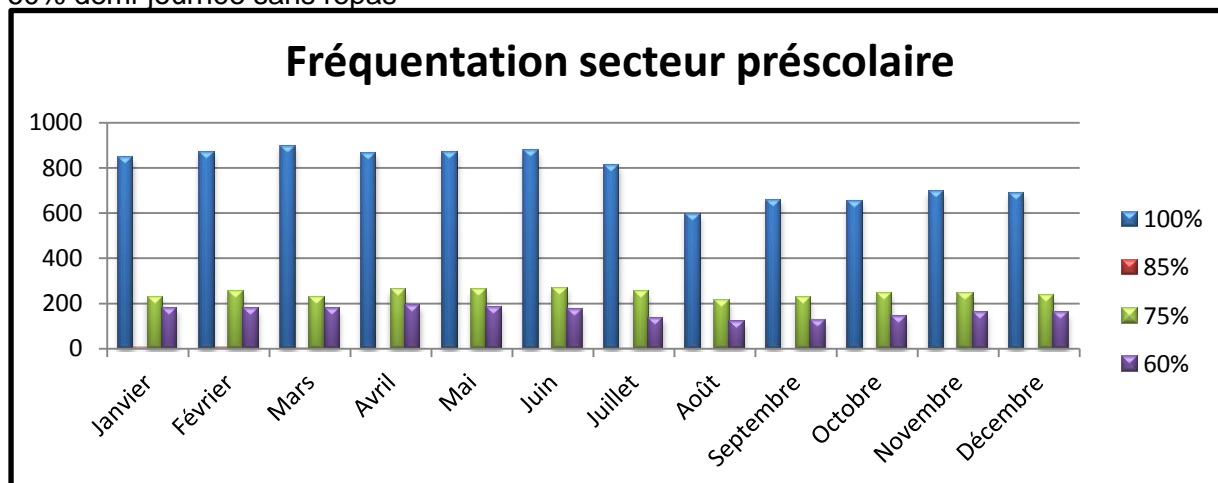
L'évolution des places facturées pour le préscolaire l'année scolaire 2014 est basée sur le barème des dispositions légales applicables :

100% journée complète

85% journée complète sans repas

75% demi-journée avec repas

60% demi-journée sans repas



L'évolution des places facturées pour le parascolaire pour l'année 2014 se facture comme suit :

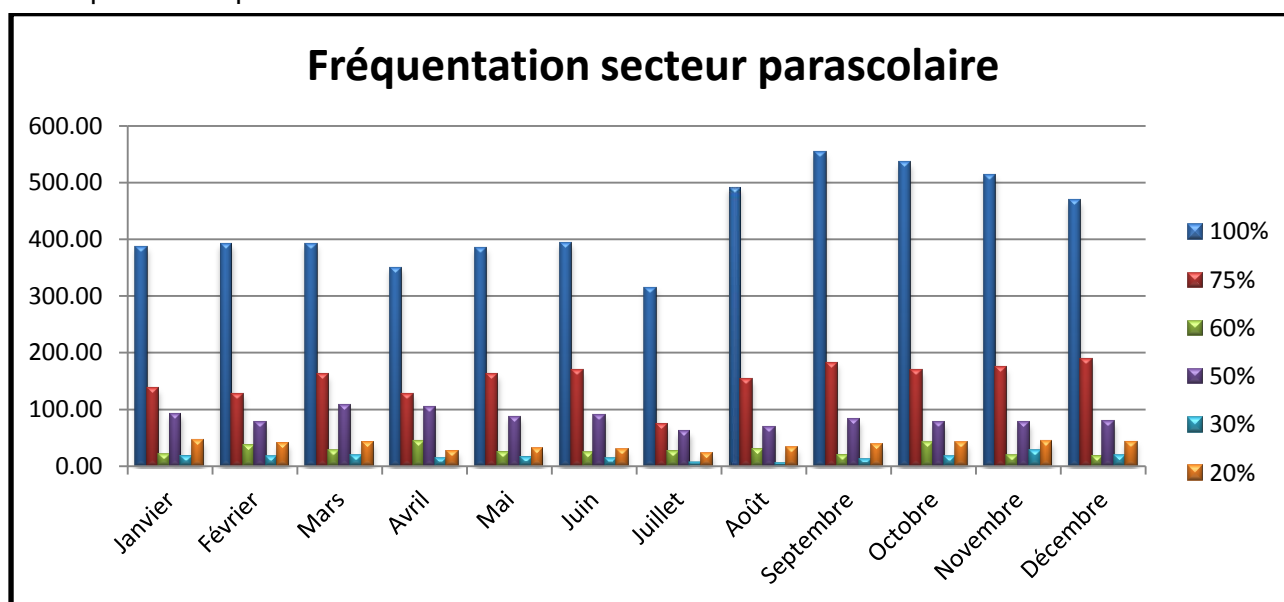
100% journée complète

75% journée avec repas

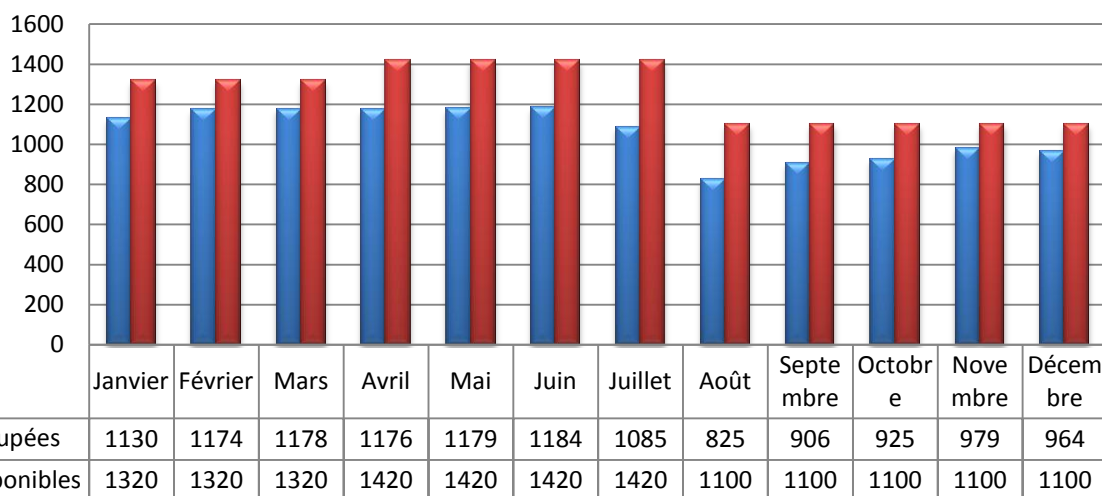
60% demi-journée avec repas

50% bloc midi

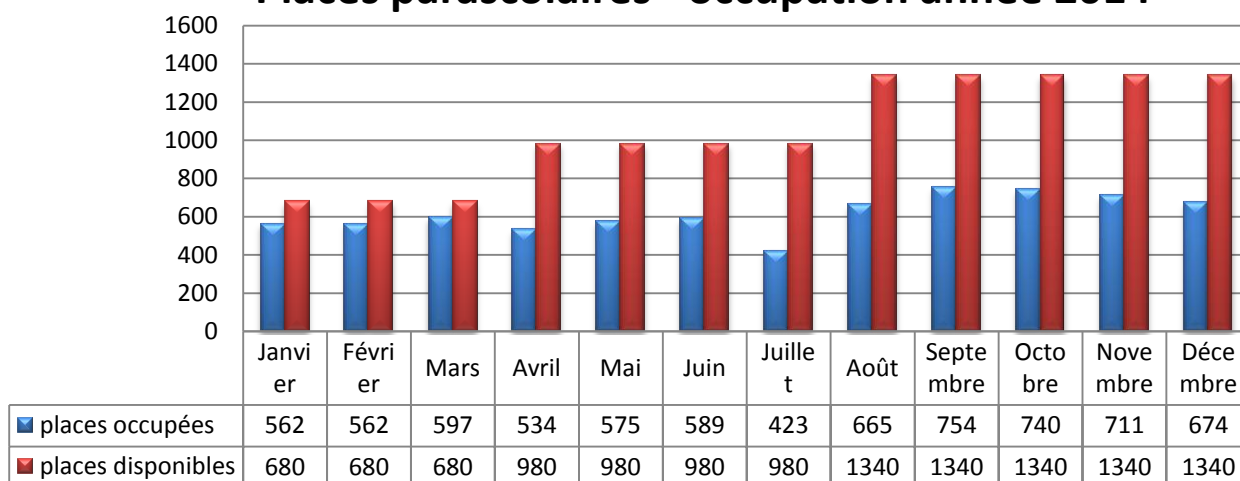
30% après-midi après l'école



Places préscolaires - occupation année 2014



Places parascolaires - occupation année 2014



Le site parascolaire de Couvet, existant de longue date, connaît un taux d'occupation plus élevé que celui de Fleurier, nouvellement ouvert depuis avril 2014.

4.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les évolutions et le développement des trois sites constituant la crèche communale ont permis l'organisation, à Fleurier et Couvet, de journées portes ouvertes, agrémentées de petits spectacles de chants et guitare, principalement destinées aux parents mais également à toute la population. Le 18 juin, une exposition regroupant la plupart des bricolages réalisés par les enfants de chaque site s'est tenue à la grande salle de Couvet. On relèvera aussi la décoration d'une fontaine à l'occasion du Bicentenaire et la traditionnelle participation au cortège de la kermesse de Couvet. Le 10 décembre, malgré le froid et la pluie, tous les enfants ont donné un spectacle de danse et de chant sur le parvis de la grande salle de Couvet durant 45 minutes, suivi d'un petit apéritif convivial avec gâteaux et biscuits préparés également par les enfants.

4.5. EFFECTIF DU PERSONNEL

Alors que l'effectif sur les deux sites comptait 13.2 EPT au 1^{er} janvier, la reprise de la structure môtisane et l'agrandissement du site de Fleurier ont engendré au fur et à mesure de l'accueil d'enfants supplémentaires, une augmentation des postes de travail. Ainsi au 31 décembre 2014, l'effectif se présente comme suit :

Direction	1.00 EPT
Educatrices diplômées	12.45 EPT
Auxiliaires	6.65 EPT
Apprenties et stagiaires	6.40 EPT

Nous tenons à féliciter Mesdames Christelle Cuhat et Soline Betex qui ont toute deux terminé leur formation et obtenu leur CFC d'assistante socio-éducative.

4.6. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

Le 9 décembre 2013, le Conseil Général a approuvé à une très large majorité le rapport du Conseil Communal relatif à la politique d'accueil extrafamilial à Val-de-Travers. Ainsi, la crèche communale a connu une évolution importante des places d'accueil :

a. Site de Môtiers

A compter du 1^{er} janvier 2014, la reprise du site chez Joëlle de Môtiers a généré le transfert de 22 places (9 préscolaires, 13 parascolaires) sous l'égide de nos structures communales.

b. Site de Fleurier

A compter du 1^{er} avril 2014, suite au déménagement dans les nouveaux locaux de la rue du Temple 7 où la crèche dispose de deux appartements de 7 et 3 pièces, les places d'accueil passent de 16 à 36 places (15 places d'accueil préscolaire et 21 places parascolaires).

c. Site de Couvet

Au 1^{er} août 2014, les élèves en âge parascolaire jusqu'ici accueillis dans deux salles de classes du collège de Couvet disposent désormais de leur propre espace, au premier étage de l'immeuble Edouard Dubied 2. De mai à juillet, des travaux sont entrepris : il est procédé à l'arrachage des sols et à la pose des nouveaux linoléums, à la pose de parois anti feu, à la réalisation de différents travaux électriques, à la pose de sanitaires adaptés aux enfants ainsi qu'à divers travaux de peinture. Une cuisine est également installée à la suite de la visite de l'OAEF.

Ce déménagement ne modifie pas le nombre de places qui reste à 64 (31 préscolaires et 33 parascolaires).

La confection et la livraison des repas sont confiés au restaurant La Fourchette.

Compte tenu de l'augmentation des places d'accueil, l'OAEF préconise la mise en place de référent de site, soit des collaboratrices appelées à gérer des missions de gestion et d'organisation en lien direct avec la directrice de la crèche. L'éducatrice-trice référent-e a pour mission principale d'assister la directrice dans l'organisation de la journée type de la crèche, des activités, des repas, ceci en lien avec les projets pédagogiques selon l'âge des enfants. Il ou elle a également pour tâche d'assister la directrice dans l'organisation des plannings hebdomadaires de l'ensemble du personnel dans le respect des lois cantonales. Enfin, il ou elle assiste la directrice dans la planification de la répartition des collaborateurs dans les différents groupes d'enfants.

Après avoir ouvert les postulations à l'interne, le poste de référent de site pour le secteur parascolaire de Couvet a été confié à Madame Angéline Cusey, celui de référent de site de Môtiers à Madame Camille Zeller et celui de référent de site de Fleurier pour le pré et parascolaire à

Madame Amalia Huguenin Casado. Aucun référent de site pour le secteur préscolaire n'a été désigné à Couvet, à ce jour. C'est Madame Florbella Da Costa qui en assure la fonction à titre intérimaire.

La cheffe du dicastère est par ailleurs membre de la CDC CISA (Conseil intercommunal des structures d'accueil extra-familial). La CDC s'est réunie à trois reprises en 2014. Elle a en particulier examiné les douze mesures développées dans le rapport de l'OAEF, mesures visant à améliorer l'offre en place d'accueil, ainsi que le projet de nouvelle loi dit « LAE2 » qui a été traitée par le Grand conseil en décembre 2014.

4.7. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

A la suite de nombreux changements intervenus dans le courant de l'année, une phase de stabilisation paraît opportune.

Les demandes des parents tant dans le secteur préscolaire que parascolaire sont cependant récurrentes et, hormis quelques rares plages disponibles (mercredi matin ou vendredi matin), il ne peut être répondu favorablement aux demandes des parents qui sont renvoyés à s'adresser à l'accueil familial de jour ou à trouver des solutions par leurs propres moyens.

5. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La bibliothèque de Fleurier, occupe des locaux loués au rez-de-chaussée d'un immeuble sis rue du Pasquier 11 à Fleurier et est ouverte le lundi et mardi de 17h00 à 20h00 et le jeudi de 15h00 à 18h00. Au moyen de l'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, elle offre la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages en d'en établir une liste. En outre, la bibliothèque répond aux demandes des utilisateurs selon les modalités suivantes :

Fond de la bibliothèque

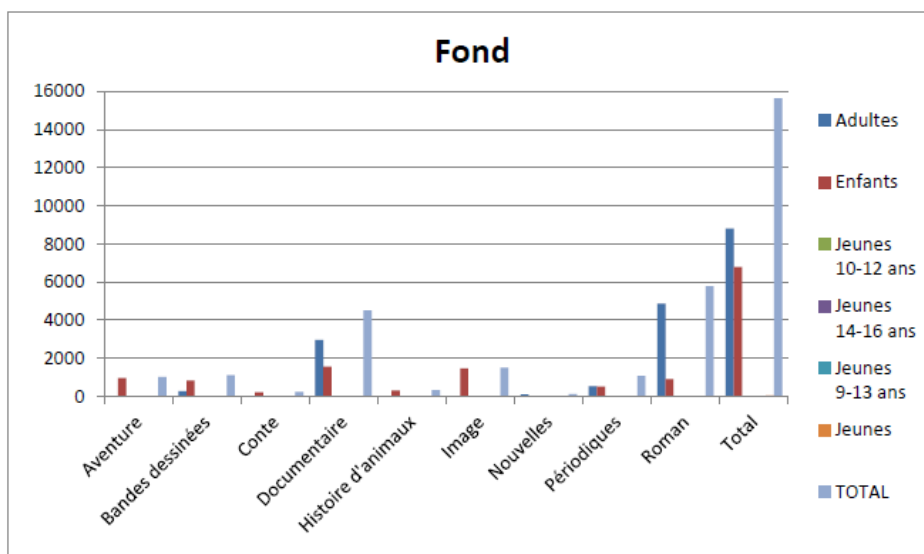
Période du 01.01.2014 au 31.12.2014

Fond

vertical : Type de média

horizontal : catégorie d'âge

			Jeunes	Jeunes	Jeunes	Jeunes	TOTAL
	Adultes	Enfants	10-12 ans	14-16 ans	9-13 ans		
Aventure	30	972	0	0	0	13	1015
Bandes dessinées	263	834	0	0	0	13	1110
Conte	22	206	0	0	0	0	228
Documentaire	2951	1550	0	0	0	0	4501
Histoire d'animaux	8	320	0	0	0	0	328
Image	15	1476	3	0	0	0	1494
Nouvelles	114	8	0	0	0	0	122
Périodiques	538	518	0	0	0	0	1056
Roman	4857	896	0	1	4	15	5773
Total	8798	6780	3	1	4	41	15627



Statistique de prêt

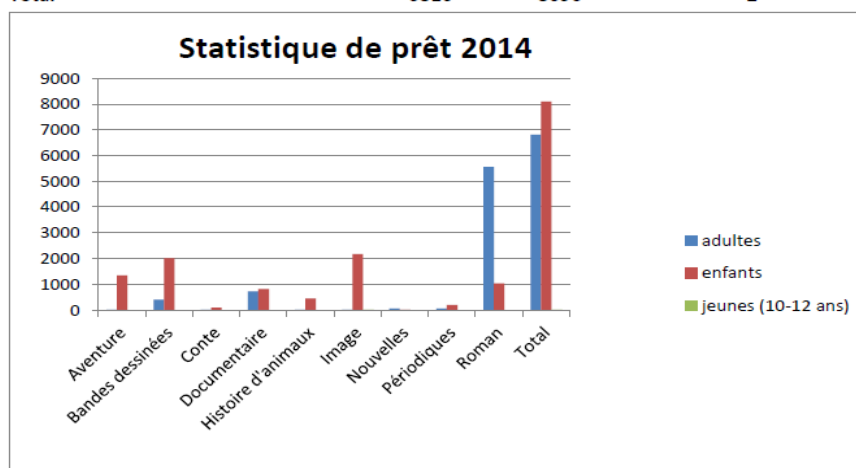
Statistique de prêt 2014

Période 01.01.2014 - 31.12.2014

vertical : Type de média

horizontal : catégorie d'âge

	adultes	enfants	jeunes (10-12 ans)
Aventure	3	1343	0
Bandes dessinées	396	2006	0
Conte	9	87	0
Documentaire	722	809	0
Histoire d'animaux	6	445	0
Image	8	2165	2
Nouvelles	49	10	0
Périodiques	57	197	0
Roman	5560	1034	0
Total	6810	8096	2



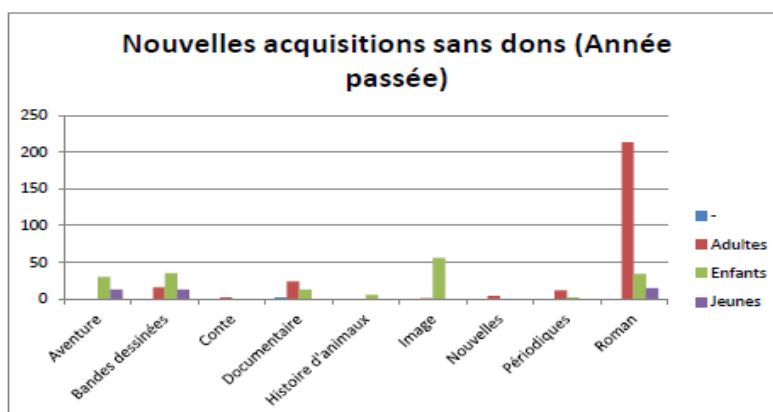
Nouvelles acquisitions sans dons 2014

Nouvelles acquisitions sans dons (Année passée)

vertical: Type de média

horizontal: Catégorie d'âge

	- Adultes	Enfants	Jeunes	Total	
Aventure	0	0	30	13	43
Bandes dessinées	0	16	35	13	64
Conte	0	2	0	0	2
Documentaire	1	24	13	0	38
Histoire d'animaux	0	0	6	0	6
Image	0	1	56	0	57
Nouvelles	0	4	0	0	4
Périodiques	0	12	2	0	14
Roman	0	213	34	15	262
Total	1	272	176	41	490



Le nombre d'utilisateurs total du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 est de 15'627

5.2 EFFECTIF

Mme Dominique Devenoges	0.12 EPT
Mme Heidi Beuret	0.12 EPT (retraite au 31 décembre 2014 après 14 ans d'activité)

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LA CONSEILLÈRE COMMUNALE



CHANTAL BRUNNER

Dicastère

du développement territorial, de la vie associative et de la culture

1. GENERALITES

1.3. INTRODUCTION

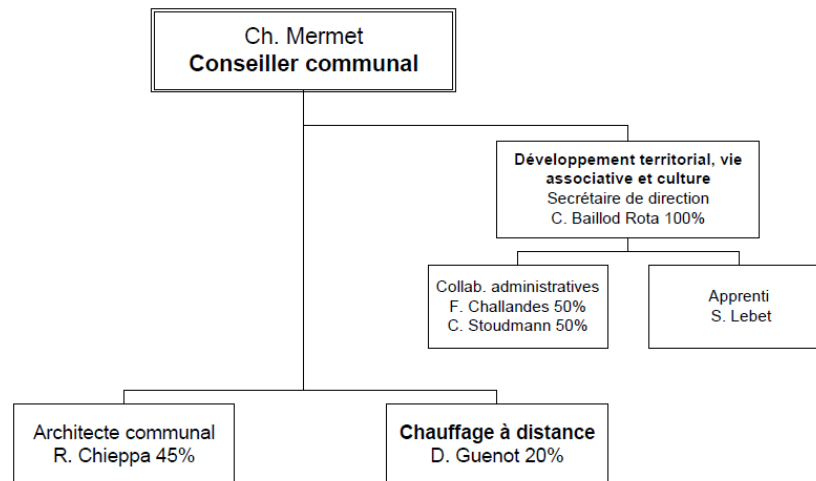
L'année 2014 a été une année de transition pour le DTVAC. En effet, entre la reprise de la gestion des déchets par le dicastère des infrastructures en cours d'année ainsi que la transmission des affaires liées à la vie associative et à la culture, le service a évolué et les tâches du personnel ont été redistribuées.

Parallèlement, le DTVAC a continué de traiter les 149 demandes de permis de construire reçues, les différentes modifications de plans d'aménagements, des plans d'alignements et le suivi des plans de quartiers, la planification et le suivi de l'équipement dans les villages, les ventes et transactions immobilières, les projets liés à l'énergie comme les chauffages à distance des Bayards et de Couvet.

Au niveau des représentations, le DTVAC a représenté la Commune dans de nombreuses commissions cantonales pour les dossiers liés aux transports (groupe de politique de mobilité), à l'aménagement du territoire et à la révision en cours des règlements communaux dans le cadre du projet AIHC, (coordination fédérale des règlements et procédures), lors du Salon de l'Immobilier, au Comptoir du Val-de-Travers ainsi que lors des festivités liées à la fête du Bicentenaire Neuchâtelois notamment.

1.4. ORGANIGRAMME

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture Etat au 31 décembre 2014



2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le dicastère du développement territorial œuvre dans les domaines suivants :

- Permis de construire
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- Équipement des nouveaux quartiers
- Affaires foncières
- Politique du logement
- Déchets jusqu'en mai 2014
- Energie
- Jardins communaux

Il a pour mission de répondre à la population quant aux domaines d'activités ci-dessus, de rechercher des améliorations à notre gestion des déchets (jusqu'à mai 2014) ainsi que de permettre un suivi des dossiers dans le domaine de l'aménagement du territoire et des permis de construire.

Le service de l'urbanisme vise également l'objectif de protéger notre environnement et de permettre à la population de Val-de-Travers de se sentir accueillie et accompagnée dans les projets de développement de notre région.

2.2. COMMISSION D'URBANISME

La commission, composée de 10 membres, dont fait partie l'architecte communal de la ville de la Chaux-de-Fonds, a siégé à 10 reprises au cours de l'année 2014.

Elle a apporté un appui technique et préavisé de nombreux dossiers comme notamment le rapport concernant le projet plan de quartier Le Pontet à Couvet ainsi que la Mercière à Noiraigue.

Elle a préavisé 69 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). La commission a également effectué des visions locales lors de cas litigieux ou pour des projets complexes.

- Mercredi 05 février 2014 – 7 dossiers présentés
- Mercredi 05 mars 2014 – 14 dossiers présentés
- Mercredi 14 mai 2014 – 3 dossiers présentés

La commission d'urbanisme est informée que le DTVAC a rencontré les ingénieurs en vue de poursuivre l'étude pour la sécurisation du ruisseau Le Sucre, en amont de l'usine Bourquin.

Des études sont en cours pour agrandir l'aire de collecte de déchets à proximité du centre commercial de Couvet.

Au niveau de la LAT, le DTVAC informe que depuis le 1^{er} mai, la pose de panneaux solaires n'a plus besoin de faire l'objet de demande de permis de construire sauf pour les bâtiment protégés où la demande reste nécessaire. Seul un avis est nécessaire.

La commission est informée du fait que lors de visites où les maîtres d'œuvres ne sont pas excusés, des frais inhérent aux déplacements et à l'organisation seront facturés.

- Mercredi 18 juin 2014 – 10 dossiers présentés

Transmission de l'étude sur les espaces réservés aux cours d'eau

- Mercredi 02 juillet 2014 – 5 dossiers présentés
- Mercredi 27 août 2014 – 6 dossiers et 2 pré-consultations présentés
- Mercredi 01 octobre 2014 – 6 dossiers présentés
- Mercredi 29 octobre 2014 – 9 dossiers et 3 pré-consultations présentés
- Mercredi 19 novembre 2014 – 4 dossiers et 1 pré-consultation présentés
- Mercredi 10 décembre 2014 – 5 dossiers et 1 pré-consultation présentés

Présentation des 2 projets retenus pour le Stand de tir de Fleurier en présence de la commission des bâtiments.

2.3. ACTIVITÉ 2014

- Traitement des permis de construire : 149 permis ont été déposés en 2014 dont 54 procédures définitives, 83 procédures de minime importance, 6 procédures d'installation d'antenne, 3 procédures de démolition et 3 retraits de demande de permis.

De plus 5 procédures fédérales ont été mises à l'enquête.

- En 2014, le secrétariat de l'urbanisme a sanctionné favorablement 130 permis. Soit 69 sanctions de minime importance, 49 sanctions définitives, 11 sanctions pour panneaux solaires (depuis juin 2014, plus de permis nécessaire) et 1 sanction pour démolition.
- Suivi de début et de fin de travaux : Afin de rattraper le retard, ce ne sont pas moins de 53 visites de constructions qui ont fait l'objet d'un contrôle. Nous organisons aujourd'hui ces visites de manière coordonnée avec la Sécurité publique afin de gagner en efficacité
- Planification de 10 séances de la commission d'urbanisme
- Réponses à de nombreuses consultations préalables destinées à faciliter et à accélérer les procédures de permis de construire
- Conseils et aide à la constitution et à la présentation de dossiers pour les particuliers
- Règlement de différentes affaires foncières (ventes de terrain, servitudes)
- Plan d'aménagement local Val-de-Travers ; le processus est ralenti pour des questions liées à la mise en application de l'ordonnance fédérale sur l'espace réservé aux cours d'eau et à la Lat.
- Rapport au Conseil relatif à la motion PS du 13 mars 2013 « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque »
- Rapport du Conseil relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de l'Association Barak
- Rapport du Conseil relatif à la vente des parcelles Surville à Buttes
- Rapport du Conseil relatif à un projet d'extension du CAD communal de Lanvoina
- Rapport du Conseil relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 510'000.- pour l'assainissement des passages à niveau sur la ligne TransN de Val-de-Travers
- Rapport du Conseil relatif à la politique immobilière de Val-de-Travers en réponse au postulat PLR-UDC du 10 septembre 2012

GESTION DES DÉCHETS

➤ Création de poste

En date du 03 mars 2014, le DI ainsi que le DTVAC ont reçu 6 personnes candidats-es pour l'ouverture du poste en tant que collaborateur-trice spécialisé-e à 70% pour la gestion des déchets. Mme Jenny Blatti a donc débuté au DTVAC le 1er avril 2014 afin de récolter le plus grand nombre d'informations. Elle a déménagé au DI en emportant avec elle l'ensemble des documents liés à la gestion des déchets le 1^{er} mai 2014.

➤ Déchets encombrants

Comme annoncé au Conseil général le 9 décembre 2013, le DTVAC a mis au point un arrêté chargé de fixer les règles liées à la facturation des déchets encombrants. Pour rappel, voici le texte du rapport du CC au CG :

« Le règlement cantonal, dans le prolongement de la loi cantonale qui identifie clairement les déchets encombrants comme des déchets ménagers, permet de facturer l'élimination des déchets encombrants de manière similaire aux déchets déposés dans les moloks. Nous souhaitons facturer une partie des déchets encombrants. Le but de cette démarche est moins d'augmenter les recettes que de développer la qualité du tri en incitant par exemple à séparer les éléments métalliques, éliminés sans frais, des éléments incinérables facturés 40 cts le kilo. »

Au regard des discussions émises durant cette séance, nous avons procédé à une répartition au pro rata du nombre de personnes par ménage afin de respecter la cohérence du nombre de déchets créé ainsi qu'avec la répartition de la taxe de base. Avec 50Kg de base offerts par an et par ménage d'une personne pondérée selon l'échelle d'équivalence prévue par le droit cantonal, nous couvrirons ainsi le 1/3 offert promis en séance du Conseil.

DOMAINE DE L'ENERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère a suivi les dossiers suivants :

➤ CAD Couvet

C'est le 20 juin 2014 qu'a eu lieu l'inauguration du CAD Lanvoina. Le DTVAC a eu le plaisir d'annoncer que les travaux liés au chauffage à distance de Couvet étaient terminés. La partie officielle a démarré dès 17h30 avec l'intervention du Conseil communal en tant que maître de l'ouvrage et son service forestier, du bureau d'ingénieur ayant conduit les travaux ainsi que de l'un de nos partenaires privés, l'entreprise Bourquin SA.

Différentes animations ont pu être découvertes sur place et les acteurs ayant œuvré à la réalisation de ce chantier se sont bien évidemment tenus à disposition des personnes présentes pour répondre aux questions.

Quelques chiffres :

- **Bâtiment de la chaufferie**

- Affectations antérieures : hangar des travaux publics, siège de la défense aérienne passive (1940 – 1945), distillerie d'absinthe Pernod-Legler
- Année de construction : 1860
- Surface au sol : 160m²
- Volume du bâtiment : 1'000m³
- Volume utile du silo à plaquette : 500m³ soit l'équivalent de 280 stères
- Début des travaux de transformation du bâtiment : septembre 2012
- Mise en service de la production : septembre 2013

- **Production de chaleur**

- Puissance de la chaudière à bois : 1'200 kW
- Fournisseur de la Chaudière : Schmid SA, 1510 Moudon
- Type de foyer : à grille mobile
- Puissance de la chaudière à gaz de secours et d'appoint : 2'000 kW
- Qualité du bois : plaquettes forestières – 20 à 120% d'humidité atro
- Traitement des fumées
 - Filtre cyclone
 - Filtre électrostatique sec
 - Condenseur des fumées, puissance : 120 kW
- Espace réservé pour une chaudière à bois supplémentaire. Puissance : 1'200 à 2'000 kW
- Espace réservé pour un groupe chaleur force de 200 kWe
- Total puissance disponible à la mise en service :
 - Bois : 1'320 kW
 - Gaz : 2'000 kW
 - Total : 3'320 kW

- **Le réseau de chaleur**

- Nombre de bâtiments raccordés à la mise en service :
 - Bâtiments publics : 8
 - Bâtiments privés : 13
 - Total : 21
- Longueur totale du réseau à la mise en service
 - Enterré : 1'230 m
 - A l'intérieur des bâtiments : 215 m
 - Total : 1'445 m
- Longueur du réseau existant repris (inclus) : 160 m
- Nature des conduites enterrées
 - En acier pré-isolé : 895m
 - En PE souple pré-isolé Uno : 151 m
 - En PE souple pré-isolé Duo : 184 m
- Diamètre des conduites au départ de la chaufferie : DN 150
- Débit nominal du réseau : 45 m³/h
- Somme des puissances thermiques raccordées
 - Effective par -10° C : 1'230 kW
- Température de départ sur le réseau
 - Par -10° C ext : 80° C
 - Par + 15° C ext : + 65° C
- Température de retour sur le réseau : 40 à 45°C
- Pertes prévisibles du réseau
 - En pour-cent de la chaleur produite : 11%
- Puissance contractuelle raccordée par mètre de réseau (y compris raccordements intérieurs) : 0.85 kW/m
- Puissance contractuelle moyenne raccordée par client : 60 kW
- Consommation moyenne par client : 130'000 kWh/an

- **Bilan énergétique prévisionnel**

- Surface forestière de la Commune : 2'200 ha
- Potentiel de production des forêts communales : 22'000 m³/an
- Potentiel de bois de feu non utilisé des forêts communales (lisières, houppier, branches) : 2'400 m³ pl/an
- Consommation prévisible de combustible de la chaufferie à la mise en service
 - 3'300 m³/an de plaquettes forestières soit l'équivalent de 1'800 stères / an

- Gaz d'appoint et de secours : 10'000 m³/an
 - Valeur calorifique moyenne des plaquettes forestières (avec condenseur) : 900 kWh/m³
 - Production de chaleur de la chaudière à bois : 2'700 MWh/an
 - Production du laveur-condenseur : 350 MWh/an
 - Production de la chaudière à gaz : 100 MWh/an
 - Production total de chaleur : 3'050 MWh/an
 - Pertes réseau : 350 MWh/an
 - Vente de chaleur aux clients : 2'700 MWh/an
 - Energie fossile substituée, exprimée en équivalent mazout : 380'000 litres/an
 - Economie de CO₂ : env. 840 t/an
- **Bilan financier**
 - Investissements totaux : 5'000'000.- Frs TTC
 - **Installation solaire photovoltaïque**
 - Surface effective des capteurs : 300m²
 - Puissance crête : 45.645 kW
 - Production annuelle de 37'442kWh correspondant à la consommation de 10 ménages
 - Type d'installation intégrée en toiture (remplaçant les tuiles, les panneaux solaires font l'étanchéité de la toiture)
 - Type de module : Polycristallin 255 W
 - Type d'onduleur : Triphasé

De plus, en date du 23 juin 2014, le Conseil général a accepté la demande de crédit d'investissement d'un montant de 255'000.- pour la première étape d'extension du CAD Lanvoina dans la Grand-Rue – le Preyel à Couvet.

Comme cela était prévu dans le projet CAD de Lanvoina, les immeubles raccordés ultérieurement verront leur participation au raccordement calculée de façon à ne pas renchérir le prix de l'énergie vendue aux clients de la première étape.

- **CAD Les Bayards**
D'importants travaux d'entretien ont été menés et nous préparons la reprise de la gestion de ce réseau par la personne que nous avons engagée pour le CAD de Couvet. La phase de mise en route à Couvet achevée, les ressources dégagées seront consacrées à notre installation des Bayards.
- **NeuchEole**
Nous avons versé 20% du capital pour la création de la société. Des contacts préliminaires sont déjà pris entre NeuchEole et les développeurs de projets pour permettre à cette société d'entrer dans le capital-actions du futur parc de la Montagne de Buttes.
- **Société 2'000 Watts**
Le mandat lancé en 2010 pour la concrétisation d'une société à 2'000 watts a abouti avec un retard dû à notre mandataire. Le rapport définitif sera présenté au public cet été.
- **SEVT**
C. Mermet a continué à présider le Conseil d'administration de la SEVT. En 2013, la mise en œuvre d'une nouvelle gestion coordonnée entre la SEVT et le Groupe E a été mise en place. La SEVT reste propriétaire de son réseau mais le loue à GroupeE. Cela se traduit par le fait que le gestionnaire de réseau est officiellement GroupeE pour l'entier du Val-de-

Travers avec un tarif désormais uniforme pour nos concitoyens et une baisse de tarif de l'ordre de 10% pour les clients raccordés sur le réseau historique SEVT. Parallèlement GroupeE confie à la SEVT les tâches d'entretien des deux réseaux et cela a conduit SEVT à engager de nouveaux collaborateurs.

COPIL EOLIEN

Les rencontres du comité de pilotage relatives au projet éolien sur la Montagne de Buttes, en partenariat avec Les Verrières et La Côte-aux-Fées ont régulièrement eu lieu courant 2014. Les enjeux de cette collaboration intercommunale peuvent être traités dans leur pleine dimension régionale sans se limiter aux frontières communales. Le Comité de pilotage pour le projet éolien situé sur la Montagne de Buttes s'est réuni à 9 reprises courant 2014. Soit les :

- 07 janvier 2014
- 31 mars 2014
- 05 mai 2014
- 18 mai 2014
- 17 juin 2014
- 25 août 2014
- 29 septembre 2014
- 21 octobre 2014
- 01 décembre 2014

Les principaux thèmes abordés durant ces rencontres ont été :

- Contrats et participations
- Sélection des fournisseurs
- Processus participatif
- Suivi du dossier PAC
- Raccordement électrique
- Groupe de travail communication

L'échéance de la votation populaire qui a eu lieu le 18 mai 2014 a tranché favorablement en faveur des projets éoliens. Le peuple a voté en faveur du contre-projet, qui entend inscrire deux principes dans la Constitution : l'implantation d'éoliennes sera autorisée sur cinq sites au maximum, la loi définira les sites et fixera le nombre maximum d'éoliennes. .

	Initiative	Contre-projet
	Refusée	Accepté
Canton	60.84 %	65.05 %
District	55.08 %	57.84 %
Val-de-Travers	54.10 %	57.02 %
Les Verrières	65.62 %	68.45 %
La Côte-aux-Fées	57 %	57.84 %

Au niveau communication, le COPIL a participé au Comptoir du Val-de-Travers 2014 qui s'est déroulé du 29 août au 07 septembre. Les représentants politiques et techniques se sont relayés afin d'informer la population sur le projet éolien de la Montagne de Buttes.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET INTRODUCTION SATAC II

En 2014 nous avons préparé la mise en œuvre de SATAC qui doit entrer en fonction en milieu d'année 2015. Le DTVAC utilisera la nouvelle version du logiciel SATAC, soit SATAC II. Celui-ci impliquera au service de l'urbanisme d'enregistrer l'ensemble des permis de construire à l'aide de ce logiciel. Une prise en charge importante au niveau du temps à l'ouverture du dossier mais qui devrait permettre une économie d'énergie tout au long du processus d'analyse du dossier.

. Une série de tests a eu lieu en fin d'année et notre service y a participé. Ces tests ont été l'occasion pour les communes, notamment les grandes communes et les villes, de formaliser des demandes particulières visant à paramétrer au mieux l'application à leurs besoins.

Lors de la mise en production de SATAC, d'autres journées de formation seront organisées pour le personnel du DTVAC et de la DSP, notamment pour les aspects de sécurité du feu.

COMMISSION RÉGIONALE DES TRANSPORTS

La Commission régionale des transports s'est réunie à 3 reprises en 2014. Soit les

- 29 janvier 2014
- 21 mai 2014
- 24 septembre 2014

Cette commission a notamment traité les thèmes suivants :

- Relations transfrontalières : améliorations pour 2014 et options pour 2015
- Horaire 2014 : premiers constats et adaptations à prévoir
- Horaire 2015
- Horaire 2016 : présentation des principaux changements envisagés, notamment la cadence semi-horaire
- Projet de covoiturage des villes de l'arc jurassien
- Rencontre avec le service des transports cantonal
- Echos de l'assemblée générale de l'ATE-NE
- Adaptation du zonage de l'abonnement Onde Verte

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le DTVAC emploie :

- M. Christian Mermet, Conseiller communal – 1 EPT
- Mme Cyrielle Bailod Rota, Assistante de direction – 1 EPT
- M. Riccardo Chieppa, Architecte communal – 0.45 EPT
- Mme Fabienne Challandes, Collaboratrice administrative – 0.5 EPT depuis le 1^{er} avril (avant 0.4 EPT)
- Mme Corinne Stoudmann, Collaboratrice administrative – 0.5 EPT depuis le 1^{er} septembre (avant 0.3 EPT)
- M. Didier Guenot, technicien chauffages à distance – 0.2 EPT
- Apprenti – 1 EPT
- Stagiaire – 1 EPT depuis le 1^{er} juillet 2014

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

EUROPAN – DUB'IMPULSE

Le 13 décembre 2013, après une année et demie de travail, les noms des lauréats ont officiellement été prononcés. Le projet retenu, nommé Dub'Impulse, est un projet novateur et pertinent.

DUBINIMPULSE

Afin de présenter les différentes maquettes à la population de Val-de-Travers ainsi qu'aux professionnels de la branche intéressés, une exposition a été mise sur pied à la Salle des spectacles de Couvet les 7 et 8 février 2014. Une délégation du Conseil communal ainsi que Messieurs Rodolphe Luscher (président European Suisse), Pierre-Alain Dupraz (président du jury suisse European 12) et Michel Ruffieux (Secrétaire général) ont rencontré les lauréats de ce concours afin de leur remettre leur récompense le vendredi 07 février à 17h00.

SALON DE L'IMMOBILIER NEUCHÂTELOIS 2014

Le samedi 12 avril 2014 à 10h30, les lauréats du concours European 12 ainsi que Messieurs Christian Mermet et Frédéric Mairy, Conseillers communaux à Val-de-Travers ont présenté le projet retenu Dub'Impulse aux patinoires du littoral de Neuchâtel lors de la 4^{ème} édition du Salon de l'Immobilier.

Le nom de cette conférence était :

"DUBINIMPULSE : *Renouveau du site industriel Dubied*"

Cette conférence a été suivie d'un apéritif offert par la Commune de Val-de-Travers où les différents intervenants étaient disponibles afin de répondre aux questions des personnes présentes.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Augmentation des postes de 0.4 EPT à 0.5 EPT pour Fabienne Challandes dès le 01 avril 2014, compensée par une diminution de 0,50 EPT à 0,45 EPT de notre architecte communal et de 0.3 EPT à 0.5 EPT pour Corinne Stoudmann dès le 01.09.2014. Cette dernière augmentation est liée aux transferts de tâches depuis le DJE.

3. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de la vie associative et de la culture est situé à la Grand-Rue 38 à Couvet pour le secrétariat ainsi que pour la direction depuis juillet 2014.

Les domaines suivants sont gérés :

- Sociétés locales
- Processus des manifestations
- Gestion du patrimoine culturel
- Activités des aînés
- Relations avec les acteurs culturels et sportifs
- Collaboration à divers événements culturels
- Forum Transfrontalier

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission du patrimoine et des arts est composé de 12 membres :

- M. Christian Mermet, président
- Mme Antoinette Hurni, Noiraigue
- Mme Ingrid Wilson, Travers
- M. Gilbert Bourquin, Couvet
- M. Didier Strauss, Boveresse
- M. Pierre-Yves Troutot, Môtiers
- M. Daniel Schelling, Fleurier
- Mme Simone Bach Jennings, Buttes
- M. Olivier Pianaro, St-Sulpice
- M. Jacques Guye, Les Bayards
- Mme Gyöngyi Bernaschina, archiviste communale
- Mme Laurence Vaucher, conservatrice

La commission s'est réunie 2 fois durant l'année 2014 :

- 10 mars 2014
- 25 novembre 2014

Elle a été informée des différents projets – Bicentenaire et les journées du patrimoine – Comptoir du Val-de-Travers – Europan – Expo RART au chauffage à distance – suite de l'archivage des biens culturels au Site Dubied.

Un soutien par l'achat d'une œuvre a été effectué auprès de l'artiste suivant :

- M. Ioset pour l'acquisition du Troll installé devant le CAD Lanvoina à Couvet, grâce à la participation importante de l'entreprise LBG.

3.3. ACTIVITÉ 2014

La transition des tâches liées à la vie associative et à la culture a été réalisée en milieu d'année 2014. Durant cette année, le DTVAC a poursuivi la mise en œuvre d'un processus visant à réévaluer la situation des différentes sociétés locales. La démarche soutient deux buts, soit améliorer la qualité du soutien apporté aux sociétés et rétablir un sentiment d'équité.

Fin 2014, une réévaluation des mandats de prestations a été entreprise avec les comités organisateurs de manifestations à Val-de-Travers. Cela a permis un échange entre les différentes personnes sur le terrain et l'administration communale afin de relever des points d'amélioration.

Le Conseil communal, pour des questions de transparence, a souhaité mettre à jour les prix de locations des salles communales en 2014. Le but est de faire apparaître les coûts réels et d'accorder des aides de manière à maintenir la plus grande accessibilité aux salles. Un processus participatif est en route pour les sociétés présentes dans plusieurs villages, fanfares et sociétés de gymnastique notamment, de manière à construire ensemble un mode de subventionnement qui soit équitable et acceptable par toutes les sociétés. Le principe étant, dans un premier temps, d'établir un sentiment d'équité pour les activités comparables, et ensuite d'élargir les outils mis en place à l'entier des acteurs de la vie associative. Ces informations ont été communiquées à l'ensemble des sociétés locales pour information car en 2015, le budget du VAC supportera l'entier des coûts de locations des sociétés locales.

MANIFESTATIONS

Les manifestations annuellement organisées par le service sont :

- La manifestation communale du 24 Février
- La marche du 1^{er} Mars
- Les courses des aînés

En 2014, deux manifestations supplémentaires ont rythmé la vie du service :

- Le Bicentenaire de l'entrée du Canton dans la Confédération
- Le Mérite Sportif du Val-de-Travers

MANIFESTATION COMMUNALE "24 FÉVRIER"

La manifestation a eu lieu dans les locaux de Barak à Fleurier.

Les autorités de la Côte-aux-Fées étaient présentes en tant qu'invitées d'honneur. Le président du Conseil d'Etat, Monsieur Laurent Kurth a délivré un message. Le prix citoyen a été décerné à M. Francis Favre. La création de l'étiquette et de la lithographie a été réalisée par José Barrensé-Dias. L'ensemble de cette soirée a été marquée par la participation du Chœur de l'Amitié.

La cantine a été tenue par les jeunes de l'association Barak.

MARCHE DU PREMIER MARS

Edition spéciale pour la 30^{ème} Marche du 1er Mars avec un départ de Noiraigue grâce à la collaboration de la FSG Môtiers. Plusieurs spécialités ont été réalisées à cette occasion telles que la marche en étoile avec rassemblement à Valangin. Puis les marcheurs ont envahi le Château de Neuchâtel avant de descendre sur la place du 12-septembre pour la traditionnelle manifestation en faveur de la République. Un gobelet ainsi qu'un ouvrage retraçant l'histoire des 30 ans de la Marche ont été spécialement créés à cette occasion.

COURSE DES AÎNÉS

Une course des aînés est organisée dans chaque village par un responsable dans le courant de l'automne.

Village	Responsable	Date de la course	Lieu de la course
Couvet	Réjane Isler	04 septembre 2014	Jura
Fleurier	Marlyse Castellani	30 septembre 2014	Lac de Champex
Môtiers	Catherine Zbinden	27 août 2014	Lac de Brienz
Travers/Noiraigue	Michel Blanc/ Jacqueline Barbier	12 septembre 2014	Montagne de Granges
St-Sulpice	Maurice Tüller	24 septembre 2014	Lac de Thoune
Les Bayards/Les Verrières	Roland Cand	04 septembre 2014	Lac de Thoune
Boveresse	Charles Michel	23 septembre 2014	Lac de Champex
Buttes	Huguette Thiébaud	28 septembre 2014	Lac Noir (Fribourg)

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le VAC emploie :

- Le Conseiller communal, M. Christian Mermet qui répartit son temps entre le DT et le VAC
- Madame Cyrielle Bailod Rota, secrétaire de direction 100% (partage avec le DT)
- Madame Manon Leblanc, secrétaire comptable et responsable du processus manifestation 60% (partage avec le DJE)
- Madame Corinne Stoudmann, collaboratrice administrative 50% (partage avec le DT)

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

BICENTENAIRE

Introduction

Comme vous le savez, les 13 et 14 septembre dernier se sont déroulées les festivités « Par Monts et par Vaux » sur le site de Môtiers afin d'honorer les 200 ans de l'entrée du Canton de Neuchâtel dans la Confédération Helvétique.

En prélude de cet évènement, s'est tenue la veille au soir la traditionnelle fête des fontaines – appréciée par tous Vallonniers. Le thème fut « Les jardins » et chaque chèv्रे et bassin de l'ensemble des fontaines se sont vus orner de décorations aussi délicates que créatives. A l'image du jardin transgénique, les visiteurs ont pu régaler leurs yeux des œuvres proposées à cette occasion.

Pour cette réussite, il convient de féliciter chaleureusement la créativité et la solidarité des villageois ayant participé – de près ou de loin – à la réalisation de ces beautés éphémères.

Bilan de la manifestation

A l'heure du bilan, il convient de mettre en exergue les aspects positifs et négatifs de ces festivités. Globalement, un sentiment de satisfaction et de soulagement a intégré les locaux de l'administration communale. Cependant, le manque d'artisans sur le marché d'époque constitue un regret général. Ainsi, l'historique et sublime Grande Rue de Môtiers – habillée pour l'occasion de l'arche fleurie célébrant l'arrivée du Roi de Prusse – aurait pu être mieux fournie en marchands ambulants.

Activités et fréquentations

- *Place Two bi(centenaire) - anc. Roulotte 2014 :*
Dimanche 14 septembre 2014, sur le Parc Girardier, s'est déroulé le spectacle itinérant Place Two Bi (centenaire) au nombre de deux représentations.

Fréquentation :

1. Environ 250 personnes
2. Environ 280 personnes

- *Mozart est italien et Faust – anc. Gretchen 1814 :*
Samedi 13 septembre 2014, sous le porche du Théâtre des Mascarons, trois représentations de « Mozart est italien »

Fréquentation :

1. 70-80 personnes
2. 80-100 personnes
3. 120-140 personnes

Samedi 13 septembre 2014, sur la scène du Théâtre des Mascarons, trois représentations de « Faust »

Fréquentation :

1. Environ 60 personnes
2. Environ 80 personnes
3. Environ 85 personnes

- *Le pays fabuleux de Neuchâtel* - Spectacle pyromélodique :
Le spectacle pyromélodique fut le point d'orgue de la soirée du 13 septembre, environ 4'500 spectateurs ont assisté à la présentation de ce conte sur l'aérodrome de Môtiers. Sans compter les nombreuses personnes ayant pu admirer le spectacle depuis leur domicile ou les montagnes avoisinantes afin de prendre un peu de recul à la beauté de ces feux.
- Festin neuchâtelois du Bicentenaire - balades culinaires :
Dimanche 14 septembre, a eu lieu dans l'ensemble du village de Môtiers le Festin neuchâtelois du Bicentenaire.
Cette délicieuse balade culinaire a fait table pleine avec 300 personnes inscrites et ravies de découvrir les produits du terroir neuchâtelois ainsi que la culture et l'architecture môtisane.
- *Les images parlent* - projection du film :
Samedi 13 septembre, projection du film de 58 minutes dans la salle de projection de la Maison de l'Absinthe. Deux projections durant la journée, avec environ 80 personnes présentes (capacité maximale de la salle) à chacune d'entre elles.
Les visiteurs en auraient redemandé, la projection en continu des deux films aurait été appréciée.

Le dimanche 14 septembre, projection du film au Théâtre des Mascarons où la fréquentation fut remarquable avec pas moins de 150 personnes présentes et un théâtre comble et comblé par la qualité des archives présentées dans ce film.

- *1814 : Neuchâtel en Suisse* - projection du film :
Samedi 13 septembre 2014, projection prévue à la Maison de l'Absinthe. Petit couac au niveau de la projection de ce film qui n'a malheureusement pas pu être présenté durant le samedi.

Le dimanche 14 septembre, projection au Théâtre des Mascarons où la fréquentation fut remarquable avec environ 150 personnes présentes.

- *L'Esprit du pays de Neuchâtel: 1814-2014* - vente du livre :
Dimanche, journée « spéciale dédicace » de la part de M. Jean-Pierre Jelmini. La notoriété de cet auteur a été remarquablement saluée. Ce ne sont pas loin de la cinquantaine de livres à disposition qui a été vendu au terme du week-end.
- *Médaille du Bicentenaire* - vente de la médaille :
Avec les festivités organisées par les sociétés de tir la Butterane et La Verrisane, la médaille du Bicentenaire a pu être remise à environ 80 participants.
Sur le week-end, une vingtaine de médailles ont été vendues aux visiteurs.

A ne pas oublier :

- *Passerelle* :
Créée spécialement pour l'occasion par le service forestier de la Commune de Val-de-Travers, le dédoublement de la passerelle sur l'Areuse a rencontré un vif succès.
Bien qu'éphémère, celle-ci a été empruntée par les spectateurs du feu pyromélodique s'étant déroulé sur l'aérodrome de Môtiers.

- *Arche* :

Le public fut agréablement surpris et admiratif devant cette construction réalisée par notre service forestier spécialement pour l'occasion. Cette magnifique œuvre s'est vue fleurir grâce aux doigts magiques du Jardin des fées et les visiteurs ont pu ressentir l'accueil digne des rois promis à Môtiers.

- *Sociétés de Môtiers* :

Les diverses sociétés locales du village de Môtiers se sont afférees à la mise en place des tentes durant la semaine précédent la commémoration de l'entrée du Canton dans la Confédération déjà et ont terminé leur travail la semaine suivante. Soit deux semaines à retrousser leurs manches pour rendre cet événement inoubliable.

La diversité des menus proposés a permis à tout un chacun de consommer ce qu'il désirait. L'efficacité des bénévoles des sociétés locales de Môtiers a permis un service rapide aux visiteurs venus s'amasser sous ou en dehors de la grande tente située sur le Parc Girardier. Nous tenons ici à les remercier tous très chaleureusement.

- *Artisans* :

Les jolis stands de bois, spécialement venus de Cernier pour l'occasion, paraissaient chétifs dans cette grande et large rue de Môtiers. Le tout laissait des espaces entre les stands trop importants et donnait une impression de vide. Il aurait fallu – bien que difficile – trouver un plus grand nombre de marchands d'époque.

Cependant, il convient de remercier la présence des divers acteurs ayant tenu les stands ci-dessous.

Vannerie sauvage | Sculpture nature | Glace de la ferme | Boucherie Bohren | Racine et distillation d'absinthe | Patrimoine | Crêperie Jakob | Dentellières | Ecrivain public | Verrerie d'art | Cannage-rempaillage | Vente de légumes anciens | Souffleur de verre | Jeux en bois | Bassecour

- *Musique* :

La musique d'antan fut à l'honneur durant toutes les festivités et a permis d'animer l'ensemble du site. La diversité des musiciens et instruments fut un élément positif.

Ainsi, nous remercions les nombreux artistes ci-dessous venus partager leur amour de la musique.

Orgue | Flûtinambourg | Trombones | Duos de violons | Cornemuse | Cors des Alpes

- *La Boîte à joujoux et La Turlutaine* :

Ces deux spectacles ont amusé et émerveillé petits et grands par leur poésie et humour.

- *Tir du Bicentenaire* :

Le tir sportif à 300 mètres, s'il n'est pas une discipline olympique, est en Suisse un sport populaire mâtiné d'une bonne dose de vivante tradition.

En cette année de commémoration du bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération, deux sociétés du Val-de-Travers ont décidé de mettre sur pied un Tir du Bicentenaire sur les deux sites de Buttes et des Verrières. Ce concours a eu lieu les 5, 6 et 12 septembre, soit à l'aube de la date culminante des manifestations cantonales.

La cible Bicentenaire se tirait à la fois en individuel et en groupe de trois tireurs.

Le classement individuel était honorifique. Tous les tireurs ayant atteint la limite de points (le plus souvent 84 sur 100), ont reçu en guise de distinction la médaille du Bicentenaire. 118 tireurs individuels ont été classés, dont 82 ont obtenu la distinction.

Toutes catégories confondues, le podium se présente comme suit :

- Philippe Pythoud, La Carabine (Couvét)
- Roger Buchs, La Verrisanne (Les Verrières)
- égalité Yann Augsburg (L'Auberson) et Jean Philippe Duvanel (Les Verrières)

Le classement des groupes faisait l'objet d'une répartition : les finances d'inscription de 30 francs étaient intégralement réparties entre les 60% des groupes les mieux classés. Le premier recevant 100 francs.

En catégorie A (2 groupes), le meilleur groupe a été celui de La Carabine (Couvét).

En catégorie D (24 groupes dont 19 classés), le podium est le suivant :

- Les Grelotteux (Champagne)
- Les Bourdons (Dombresson)
- La Clusette (Noiraigue)

Même si la météo est parfois venue jouer les perturbatrices, les tirs se sont déroulés dans une ambiance sympathique et conviviale, tant aux Verrières qu'à Buttes. Comme souvent dans ce sport, les bons moments prennent souvent plus place à la buvette que sur le pas de tir. Et chaque participant, du premier au dernier, a ainsi pu rentrer chez soi en emportant le souvenir d'un beau concours.

- *Costume :*

Anciens et plus jeunes ont apprécié les vêtements d'époque permettant une meilleure immersion dans le Neuchâtel de 1814. Un fort succès fut également observable envers les bénévoles et les artisans ravis de se déguiser.

Conclusions

Pour conclure, le bilan se veut principalement optimiste et réjouissant. En effet, le nombre de visiteurs ayant été moins élevé que prévu, la fête n'en a pas été moins belle. Deux journées où les sourires se sont dessinés sur chaque visage et où les rencontres ont été belles. Deux journées où les enfants ont pu s'en donner à cœur joie en découvrant les ateliers de vannerie sauvage, de sculpture nature ou encore en jouant aux jeux d'époque spécialement ressortis pour l'occasion.

Les balades en calèches ont réjoui petits et grands qui ont découvert le village de Môtiers et ses forêts enchantées d'une manière légère et naturelle.

MERITE SPORTIF 2014

C'est à l'occasion du Comptoir 2014, s'étant tenu à la Patinoire de Fleurier, qu'ont été célébrés les représentants sportifs du Val-de-Travers. C'est le jeudi 04 septembre dès 19h30 que les méritants ainsi que leurs proches ont été accueillis. À 20h00, introduction à la cérémonie en fanfare avant de laisser place au discours de M. Christian Mermet. Les prix suivants ont été remis :

Mérite sportif 2014

Lorraine Truong

Prix de l'encouragement

Meryl Vaucher

Prix pour l'engagement bénévole

Luigi Tosato

Prix espoir

Loic Vindice

Prix « coup de cœur »

Julia Macuglia

Lara Zybach

Ophélie Bordignon

La cérémonie a été clôturée par les fanfares et un apéritif au Stand Pro-Neige s'est poursuivi avec signature des méritants.

REGROUPEMENT DU MOUVEMENT JUNIORS DE FOOTBALL

C'est au printemps 2014 que les FC Fleurier et FC Couvet ont pu unifier leurs forces afin d'étendre le Groupement Val-de-Travers E et F à l'ensemble des juniors, soit les A, B, C, D et école de football. Fort de plus de 200 jeunes, cette démarche a été fortement soutenue par l'Association neuchâteloise de Football ainsi que par la Commune de Val-de-Travers.

Voulant donner au football la place et le rayonnement qui doit être le sien et pour construire un avenir à cet art, c'est au travers de la formation des jeunes, de tous les jeunes du Val-de-Travers que cela doit se faire et la Commune se félicite du fait que les clubs aient été les partenaires de cette ambitieuse démarche.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service de la Vie Associative et de la Culture consacre la majeure partie de ses ressources au soutien aux manifestations locales qui ont lieu à Val-de-Travers. Ce soutien se décline sous plusieurs formes, subventions régulières, aides ponctuelles diverses, mise à disposition gratuite ou à prix réduit des infrastructures communales, prêt et préparation de matériel pour le bon fonctionnement des manifestations, aide à la recherche de financements externes à la commune, etc.

En 2014, nous avons entamé des discussions avec plusieurs sociétés locales, regroupées par thème, soit les fanfares puis les sociétés de gymnastique. Ces rencontres ont permis d'amener des critères de subventions qui sont déjà en vigueur pour cette année concernant les fanfares et qui sont en étude pour les sociétés de gymnastique. D'autres rencontres sont prévues en 2015 afin de faire de même pour les autres sociétés.

Un état des lieux de l'entier des sociétés actives au Val-de-Travers, des prestations qu'elles fournissent et des aides est en cours de mise à jour et sera publié à l'automne 2015.

Les mandats de prestations entre la commune et notamment le DEFI, le Comptoir, le Carnavallon, le VBC et Hors Tribu ont été mis à jour afin de coller au mieux aux besoins de ces importants évènements valloniens.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Afin de créer un dialogue avec les communautés étrangères, le Conseil communal a rencontré, en décembre 2014, les représentants de plusieurs de celles-ci. L'action s'inscrit dans le cadre du programme IntégraVal, soutenu par la Confédération, qui vise à favoriser l'intégration sous toutes ses formes, qu'il s'agisse des nouveau-nés, des nouveaux arrivants ou encore des immigrants. Cette première séance a été l'occasion pour les associations de présenter leurs activités et leurs projets. Le Conseil communal a, quant à lui, rappelé son envie d'associer les communautés étrangères aux fêtes organisées à Val-de-Travers, celle du 24 février en tête. La rencontre a aussi permis d'échanger autour de plusieurs sujets, notamment celui de cours de français pour les migrants.

DICASTÈRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL



CHRISTIAN MERMET

Dicasterè des infrastructures

1. GÉNÉRALITÉS

1.5. INTRODUCTION

L'année 2014 fut marquée par une nouvelle étape dans la réorganisation du dicastère des infrastructures. Effectivement dès le mois de mai, l'ensemble des activités inhérentes à la collecte et au traitement des déchets a été transférée du DTVAC au DI et a ainsi permis le rapatriement d'une nouvelle mission inhérente aux infrastructures.

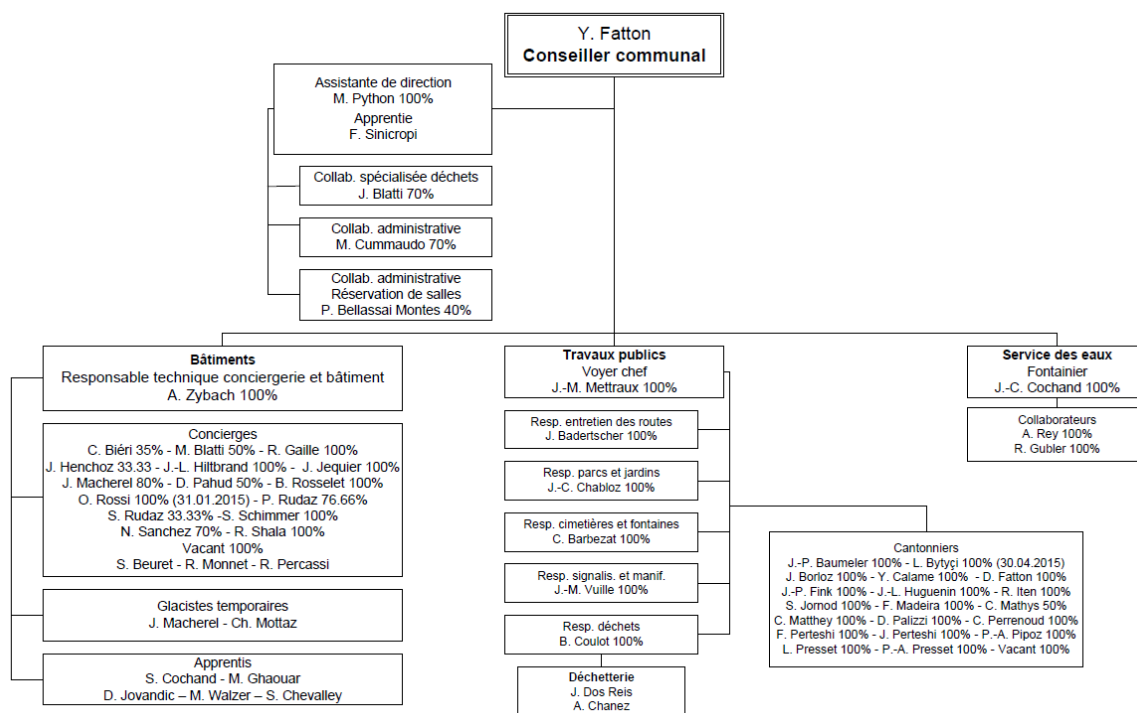
Cette construction par étape, service de l'eau en 2012, réservation des salles Gelore en 2013 et enfin déchets en 2014 marque la fin d'un processus de regroupement au sein du dicastère.

La reprise de cette nouvelle mission a demandé un investissement important de la part du service et plus particulièrement du personnel administratif, direction du dicastère et nouvelle responsable administrative des déchets.

De plus dans le même temps, il a fallu mettre en place le partenariat décidé entre la commune de Val-de-Travers et la société Val-de-Tri, nouvelle propriétaire des installations de tri des déchets à St-Sulpice. Cette démarche a consisté à l'organisation de la pesée des encombrants, ainsi que la mise en place de l'identification des ayants-droit à cet espace communal. Et enfin de façon simultanée il a fallu absorber le passage à Wise, nouvel outil informatique de gestion et de facturation des déchets en remplacement de notre ancien système E-plan.

Au final nous espérons que cette nouvelle étape de regroupement permettra de renforcer encore plus la collaboration au sein des différents services du DI.

1.6. ORGANIGRAMME



2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km;
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées);
- Entretien des stations de relevage des eaux usées;
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics;
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres;
- Plantation des massifs et bacs ;
- Entretien des terrains de sport et de football;
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir;
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations);
- Nettoyage des fontaines;
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines;
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints;
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises;
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes;
- Gestion des caninettes et WC publics;
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale;
- Marquage des routes;
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements);
- Creusage des hydrants;
- Gestion de l'éclairage public;
- Entretien des buttes des stands de tir;
- Pose et dépose des jalons et pare-neige;
- Service de piquet hivernal;
- Déneigement, salage et évacuation de la neige;
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël;

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M: Yves Fatton (président)

M. Jean-Noël Bovard

M. Jean-Pierre Gfeller

M. François Oppliger

M. Alexandre Willener

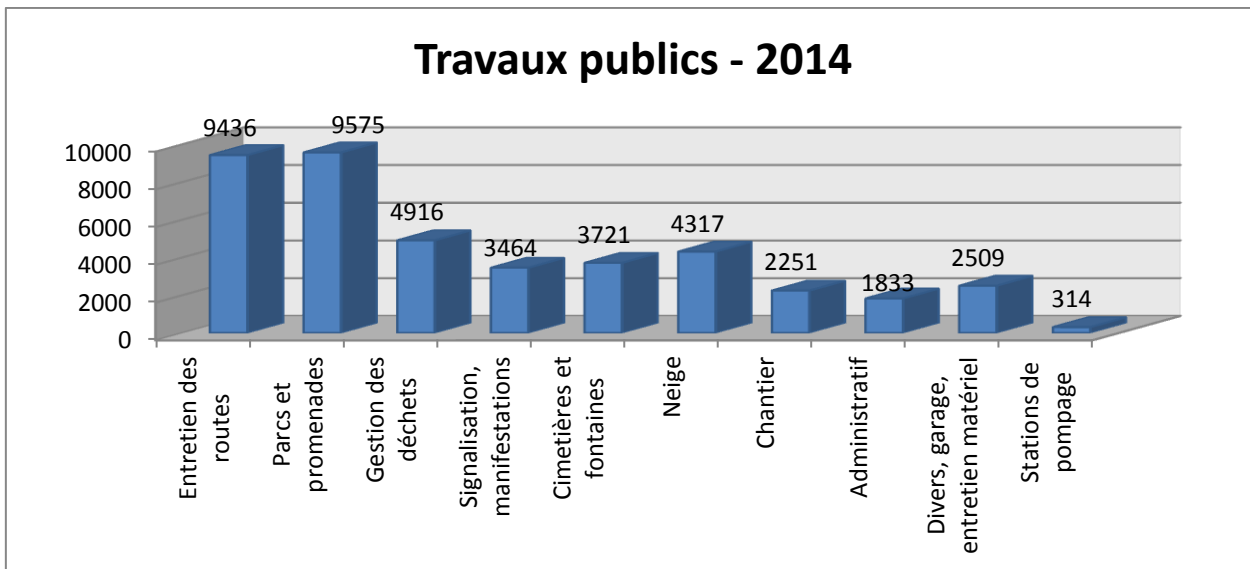
M. Pierre-Alain Wyss

Durant l'exercice 2014, la commission s'est réunie à une reprise, notamment pour l'étude du dossier relatif à la réfection de la Place du 24 Février à Môtiers, ainsi que pour la présentation des différents travaux en cours au sein du dicastère, sur le territoire communal.

Le chef du dicastère est également membre du **Conseil d'administration de la SEVT, de la commission cantonale des déchets et de la conférence des directeurs communaux des travaux publics, services industriels et déchets.**

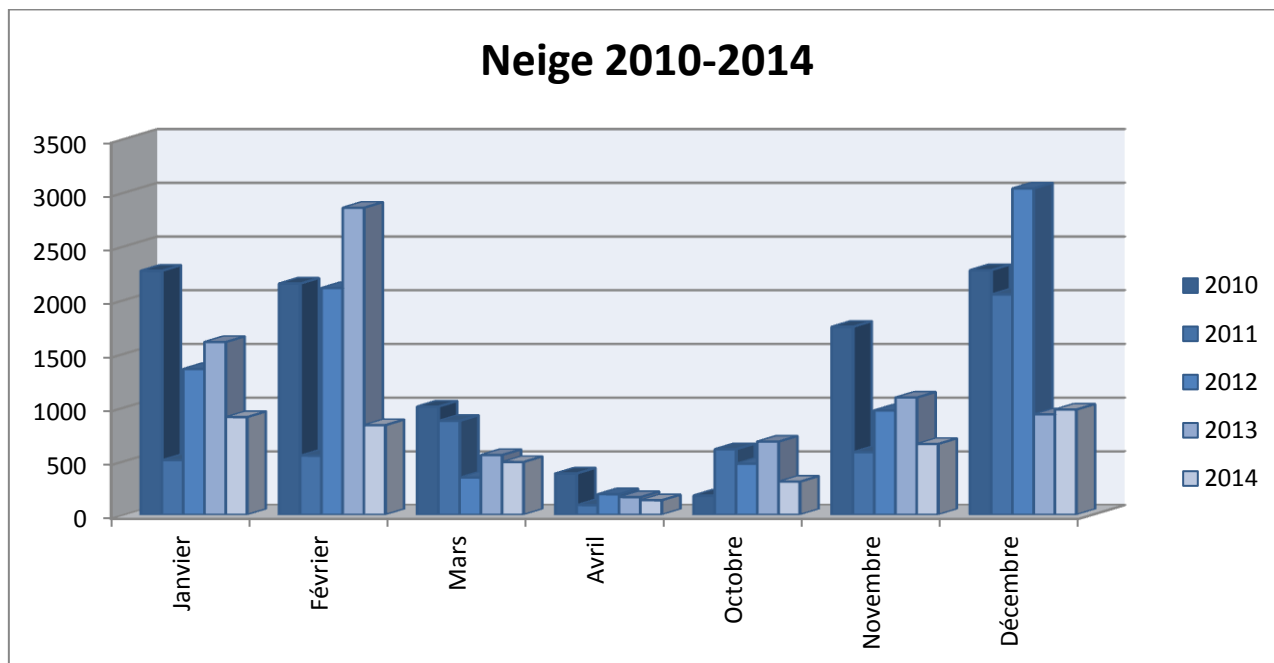
2.3. ACTIVITÉ 2014

La répartition des heures effectuées courant 2014 est la suivante :



La direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.

Le service hivernal a été relativement restreint en 2014. Les chasse-neige ne sont quasi pas sortis depuis janvier 2014, mais du fait des basses températures, le salage a été plus important.



2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	18.5	EPT + 1 EPT engagé temporairement en remplacement de collaborateurs à l'assurance

Au niveau de l'effectif, un collaborateur a dû cesser ses activités courant octobre 2014. Son remplacement sera effectif au 1^{er} avril 2015.

Afin de palier à l'absence de longue durée pour raisons de maladie de plusieurs employés, un collaborateur a été engagé temporairement dès le 1^{er} mai 2014. Son salaire est entièrement compensé par le versement des APG.

En définitive, l'effectif du service des travaux public est stable.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

- Place du 24 Février 2014, à Môtiers
- Création d'une route à la ZI Léchère à Couvet
- Achat d'une nouvelle balayeuse
- Création de jardins potagers au sein des écoles en relation avec le Bicentenaire
- Différentes missions en relations avec les manifestations du Bicentenaire
- Achat d'une nouvelle tondeuse
- Participation à la mise en place des infrastructures pour la venue du Conseil fédéral dans notre commune
- Suivi du chantier de la zone Surville à Buttes
- Suivi des travaux en relation avec la réfection de drainages agricoles
- Etude des routes avec NIBUX
- Réfection de la route du Châble
- Réfection de divers tronçons de routes par gravillonnage et/ou surfacage
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Mise en place des décorations de Noël et montage des sapins
- Réfection de la cour du Château de Travers
- Suivi des travaux de PGEE (Burcle et St-Gervais à Couvet)
- Curage et nettoyage des stations de pompage (eaux usées)
- Réfection des jeux et d'une cabane à la crèche de Couvet
- Création d'une route à la Ruelle du Théâtre à Couvet
- Réfection des routes suite aux différentes inondations de l'été 2013
- Nettoyage et entretien à la Poëta-Raisse
- Réfection du trottoir de Denner à Couvet
- Réfection du parking à Preyel 9 à Couvet
- Création d'un parc aux Places aux Bayards
- Achat d'un microtracteur
- Déplacement d'hydrants à Couvet
- Changement des pompes aux stations de pompage de Travers et St-Sulpice
- Changement partiel de la tour de jeux du jardin public des Pâquier à Fleurier
- Organisation du nettoyage de différents sites avec des classes de l'école JJR
- Réflexion sur l'avenir du réseau d'éclairage public SEVT (suite aux décisions OFCOM)

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Au niveau structurel, un équilibre a été trouvé entre les différentes missions à mener à bien et le personnel à disposition. Toutefois, les absences pour raison de maladie ou accident survenues durant l'année démontre la faible marge de manœuvre dans le domaine de l'effectif.

A noter que les activités du service de voirie dépendent beaucoup des conditions météorologiques, ce qui complique parfois l'organisation des travaux sur le long terme.

3. SERVICE DES DECHETS

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Comme mentionné dans l'introduction, le DI a repris la gestion des déchets depuis le 1^{er} mai 2014. A cet effet, une collaboratrice spécialisée déchets à 70 % a été engagée. Cette dernière travaille en étroite collaboration avec l'équipe de voirie en charge des déchets.

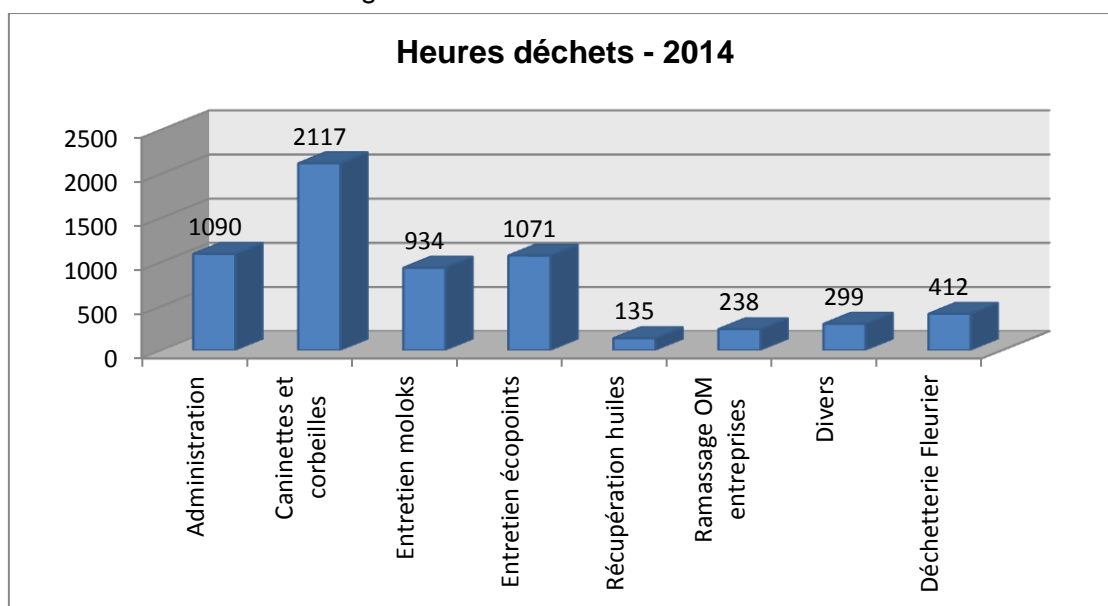
Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28.

Les missions principales du service sont les suivantes :

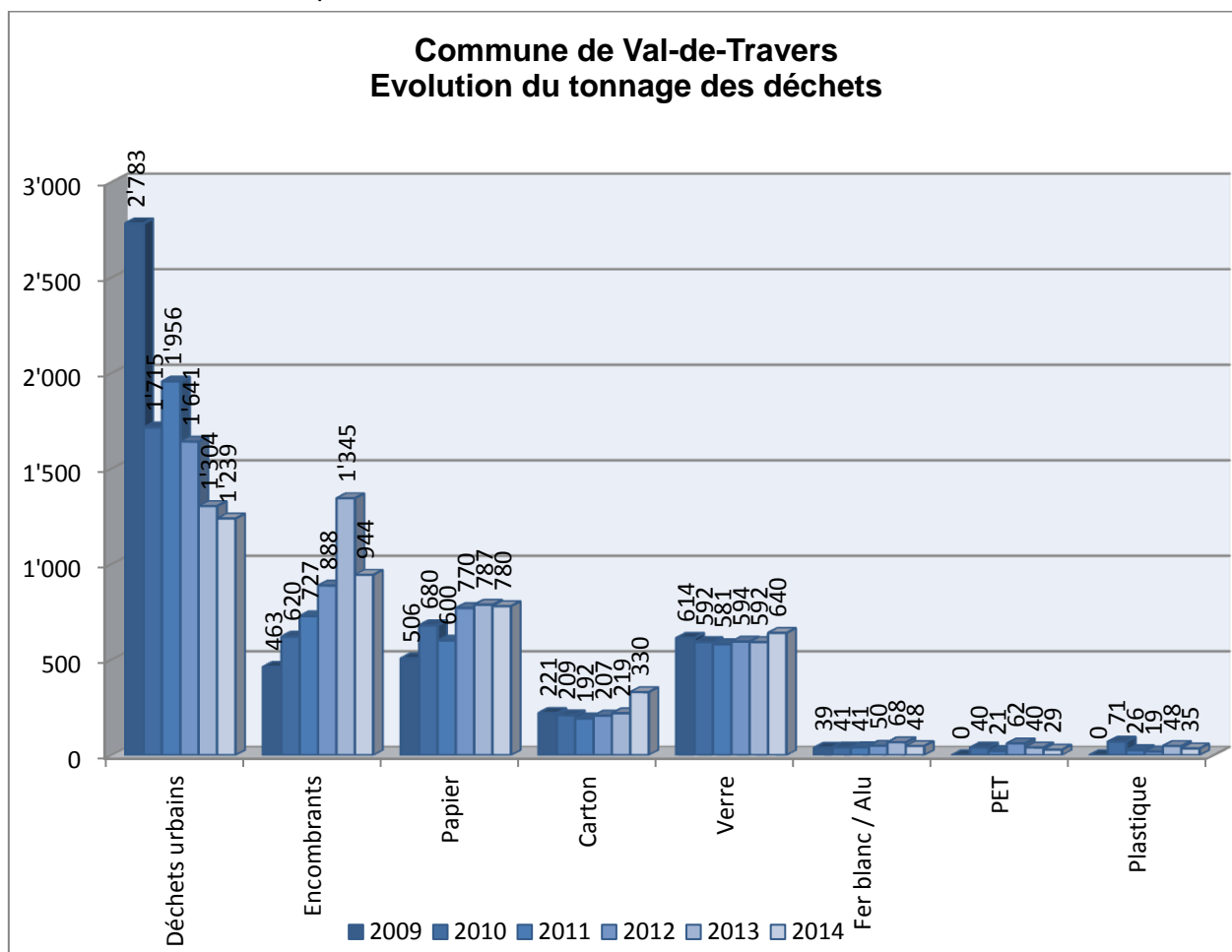
- Gestion des cartes moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Gestion des avertissements aux fraudeurs
- Information à la population
- Organisation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie Val-de-Tri à St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

3.3. ACTIVITÉ 2014

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2014 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2009.



3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Gardien de la déchetterie 0.2 EPT (jusqu'au 1.10.2014) depuis, rétribué à l'heure

Une personne rétribuée à l'heure est chargée d'acheminer, une fois par semaine les sacs à ordures, ainsi que les déchets recyclables des personnes rencontrant des problèmes de mobilité. En 2014, ce sont 30 personnes qui ont fait appel à ce service.

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.5 EPT.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

- Gestion du dossier relatif à la déchetterie
- Mise en place d'une barrière et d'une balance à la déchetterie
- Préparation du dossier relatif au déplacement de l'écopoint de Preyel à Couvet
- Mise en place du logiciel Wise en remplacement d'E-Plan
- Etablissement du mémento des déchets

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Le nouveau partenariat conclu avec Val-de-Tri et la mise en place de la convention inhérente a demandé un travail important d'adaptation et n'est pas terminé.

La problématique liée à l'incivilité de la population dans le domaine des déchets alourdi fortement la bonne marche du service et crée des coûts supplémentaires dans le chapitre des déchets. Une solution devra être trouvée pour l'amélioration du tri des déchets, notamment pour le PET, le papier et le carton, matières pour lesquelles la saleté pénalise fortement la rétrocession.

Pour des raisons techniques, le système de pesée des déchets encombrants n'a pu être mis en place qu'en fin d'année. Par ce fait, les effets escomptés sur les déchets encombrants n'ont pas encore été obtenus, mais devraient être visibles dès 2015.

A relever encore que le passage au nouveau logiciel informatique Wise, en remplacement de E-Plan a demandé plusieurs adaptations techniques. Ces différentes adaptations devraient nous permettre de piloter les déchets avec un système plus efficace.

4. SERVICE DE L'EAU ET EPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

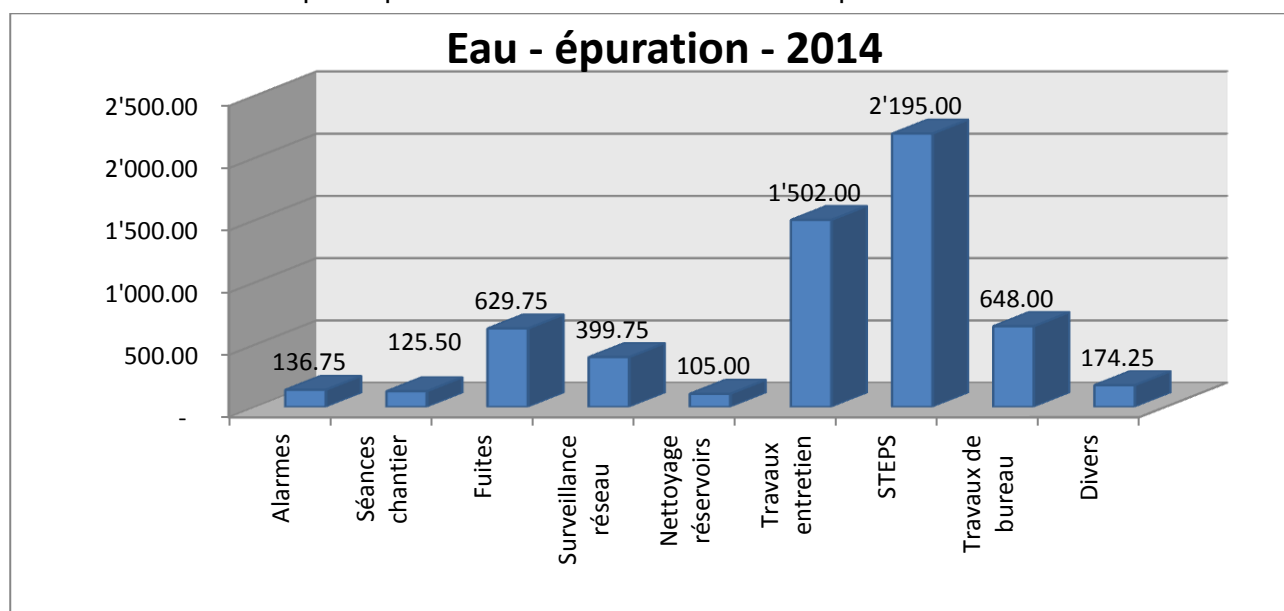
Depuis le 1^{er} septembre 2012, le service de l'eau a été rattaché au dicastère des infrastructures. Depuis lors, le service de l'eau est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les STAPS
- Changement de compteurs défectueux
- Changements et transformations de pompe et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Changement des hydrants selon programme HINNI
- Entretien des STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Réparation des anomalies
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (step et analyse des eaux potables)
- Etude pour un bon fonctionnement
- Suivi du PGEE
- Gestion des nouvelles introductions

4.3. ACTIVITÉ 2014

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Fontainier 1 EPT

Collaborateurs 2 EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de relevage.

Le service de l'eau a pu compter sur l'aide d'une personne en placement temporaire par le biais de l'assurance chômage durant 6 mois.

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

- Chemin des Prises à Couvet, évacuation de l'eau des captages par pose de conduites
- Aménagement de l'eau potable au lotissement Surville à Buttes
- Mise en place d'un système d'information géotechnique du réseau d'eau
- Pose d'une nouvelle conduite à la rue St-Gervais, à Couvet
- Travaux en cours pour la réalisation d'un exutoire d'eau dans la zone rue St-Gervais, Burcle et Pierre-Dubied, à Couvet suite aux inondations de 2013
- Etude de faisabilité de la mesure PGEE Derrière les Jardins à Môtiers
- Lancement d'une étude relative à l'état de situation des STEPS et de l'avenir de celles-ci
- Changement et raccordement de 2 pompes à Môtiers et à Travers
- Enlèvement du lit bactérien, lavage et remise en place de la Step, à Noiraigue
- Recherche et intervention sur env. 60 fuites dans les villages
- Etablissement de devis
- Gestion des alarmes 24/24 et service de piquet
- Hydrants
- Travail habituel dans les STEPS et stations de relevage, entretien et maintien des installations suivant les saisons
- Pose de 180m de conduite avec hydrante à la ZI Léchère à Couvet
- Changement de 45 compteurs défectueux
- Changement de 20 vannes sur routes et à l'intérieur des immeubles suite à leur non-fonctionnement

- Remplacement de la conduite avec les introductions rue de Plancement à Couvet
- Remplacement de la conduite à la rue du Théâtre, à Couvet
- Détournement de conduites pour le chauffage à distance, à Couvet
- Remplacement de 10 vannes principales dans tous les villages
- Intervention et réparation des pannes des 3 stations d'épuration
- Cours et formation continue
- Pose de 4 hydrantes neuves
- Participation aux séances de chantier et suivi

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Du fait de son effectif réduit, le service des eaux a dû trouver une solution pour assumer à satisfaction le service de piquet 24/24 sans surcharger les collaborateurs en place et éviter trop d'heures supplémentaires. Aussi, dès le printemps 2014, un mandat de prestation avec une entreprise locale a été mis en place.

Des dossiers importants quant à l'avenir des STEPS ont été réalisés et courant 2015, des demandes de crédits devront être présentées au Conseil général.

5. DICASTÈRE DES BÂTIMENTS

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion complète des immeubles du patrimoine financier;
- Gestion complète des immeubles du patrimoine administratif;
- Gestion et suivi des baux à loyer;
- Entretien et nettoyage des bâtiments;
- Organisation et suivi des chantiers;
- Étude et analyse énergétique des bâtiments;
- Gestion des locations pour les utilisations non sportives des salles

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)

M. Denis Cherbuin

M. Pierre-Alain Devenoges

M. Paul-André Matthey-Doret

M. Laurent Patthey

M. Loris Vuillomenet

La commission s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2014. Les principaux dossiers traités concernaient les problèmes d'étanchéité dans les vestiaires de la piscine du Centre sportif, la vente de l'ancien stand de tir, ainsi que le dossier relatif l'aménagement de la centrale d'ambulances.

En décembre 2014, la commission a visité les différents bâtiments communaux de Noiraigue.

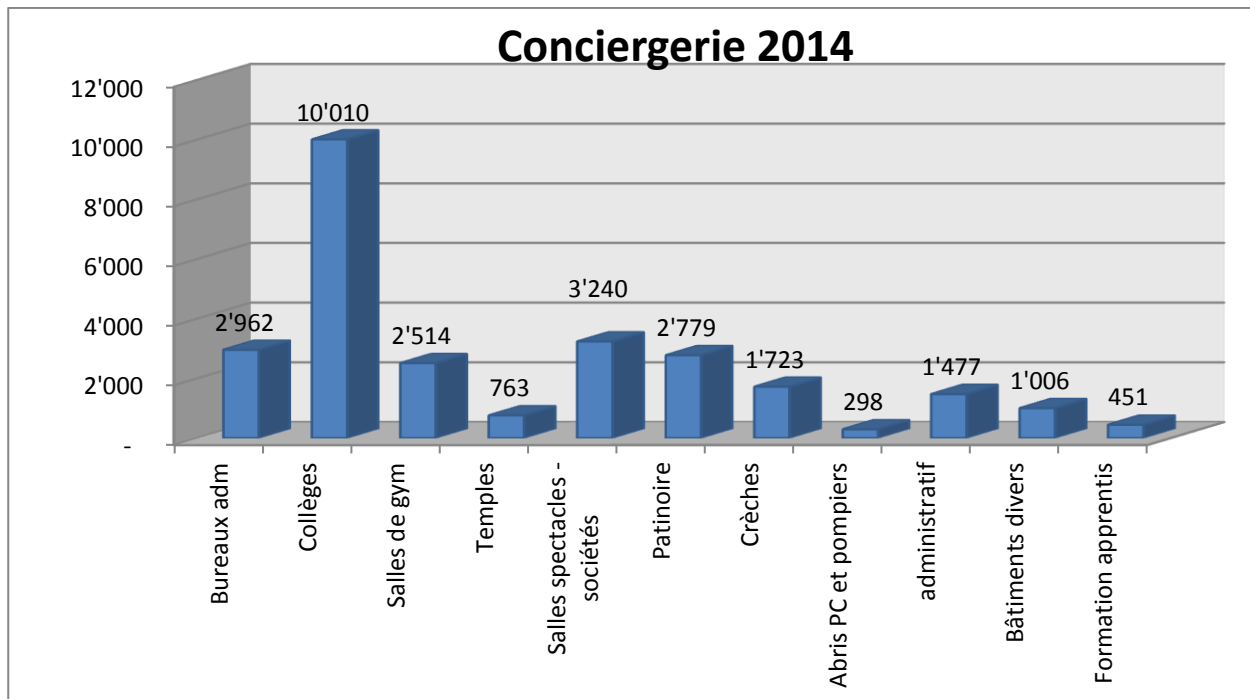
Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

Le chef du dicastère fait aussi partie du **comité de la coopérative de la patinoire** de Belle Roche qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'organisation de la saison d'hiver et pour l'avenir de la patinoire. Il a également participé aux différentes réunions en relation avec la sauvegarde du TBRC.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour préparer certains dossiers.

5.3. ACTIVITÉ 2014

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Aucun apprenti n'a terminé sa formation d'agent d'exploitation en 2014. En août trois nouveaux jeunes ont été engagés et un tournus avec le service de voirie a pu être mis en place, afin de permettre aux apprentis de se familiariser avec les différentes missions du service de voirie et ainsi acquérir les connaissances nécessaires pour se présenter à l'examen.

Ainsi, le DI compte cinq apprentis agent d'exploitation en formation à fin 2014.

CENTRALE DE RESERVATIONS

Le service de réservations des salles communales (Gelore) fonctionne à satisfaction. Une excellente synergie s'est instaurée entre le service des bâtiments et la centrale de réservations. Courant 2014, plus de 900 contrats de réservation ont été émis.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service des bâtiments comptait deux responsables concierges et depuis le 1^{er} janvier 2014, ces deux postes ont été supprimés et un poste de responsable technique conciergerie et bâtiments a été créé pour l'ensemble de la commune.

Au 31 décembre 2014, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments	1	EPT
Concierges	11.30	EPT

Un collaborateur est malheureusement décédé en automne 2014. Son remplacement est actuellement assuré par un apprenti de 3^{ème} année.

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les cinq apprentis (2 en 3^{ème} année, et 3 en 1^{ère} année).

Un partenariat avec le service de la migration a été créé avec le DI et deux personnes provenant de Somalie sont actuellement engagées par le service, à raison de 3 jours par semaine. Cette démarche s'inscrit dans une forte volonté de permettre à ces personnes de s'intégrer et d'améliorer leur situation durant leur passage dans notre pays.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

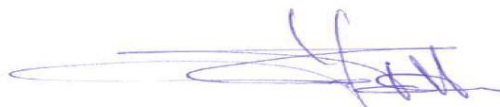
- Travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du collège régional à Fleurier
- Travaux de transformation de l'Hôtel de district à Môtiers pour la création de la Maison de l'Absinthe
- Etude du dossier relatif à la création d'une centrale d'ambulances à Couvet
- Travaux de réfection d'une classe à la rue du Collège 6 à Couvet
- Réaménagement d'une salle de classe dans les combles de Collège 6 à Couvet
- Réfection d'une salle de bains dans un appartement dans le bâtiment de la salle de gym à Saint-Sulpice
- Réfection complète d'un appartement à la rue des Marronniers 12 à Môtiers
- Mise en conformité des installations électriques des Marronniers 12 et 14 à Môtiers
- Mise en conformité des installations électriques de la Ferme des Oeillons à Noiraigue
- Mise en conformité des installations électriques de la Ferme de la Prise Cosandier à Buttes
- Mise en conformité des installations électriques de la Maison de Commune à Buttes
- Mise en conformité des installations électriques de l'Ancienne Boucherie à Buttes
- Mise en conformité des installations électriques du Temple de Buttes
- Mise en conformité des installations électriques des appartements du collège des Bayards
- Mise en conformité des installations électriques du Temple de Saint-Sulpice
- Mise en conformité des installations électriques du congélateur public de Saint-Sulpice
- Mise en conformité des installations électriques de l'abri PC de Boveresse
- Mise en conformité des installations électriques de la Salle Fleurisia
- Mise en conformité des installations électriques de la chapelle du cimetière de Fleurier
- Diverses réparations de portes et fenêtres au Collège JJR de Longereuse suite aux cambriolages
- Remplacement des serrures du Collège JJR de Longereuse pour la mise en place de badges électroniques
- Remplacement circulateur chauffage halle de gym de St-Sulpice
- Réfection du recouvrement du mur de la terrasse du bâtiment de la halle de gym de St-Sulpice
- Remplacement ancien radiateur à Collège 2 à Couvet
- Marquage du terrain de badminton dans la salle de gymnastique de Buttes
- Réfection complète de la peinture d'un appartement et réfection complète des parois en carrelage d'une salle de bains à l'Hôtel de l'Union aux Bayards
- Création d'une paroi pour fermer la grande salle du rez-de-chaussée à l'Hôtel de l'Union aux Bayards
- Réfection d'une classe pour l'accueil de la médecine scolaire au collège B8 à Fleurier
- Raccordement de la canalisation des eaux usées à la chambre d'égout du bâtiment Pont 10 à St-Sulpice

- Remplacement du stratifié de 16 tables de la salle Fleurisia
- Remplacement du ventilateur de la cuisine de l'auberge de la Robella
- Remplacement du lave-linge et du sèche-linge du collège des Bayards
- Remise à niveau des stores du Pavillon scolaire à Couvet
- Remplacement du silicone des fenêtres du collège de Noiraigue
- Remplacement des mitigeurs des douches du Centre sportif à Couvet
- Réfection de l'étanchéité des tours de fenêtres du studio de l'ancienne laiterie à Boveresse
- Réparation porte d'entrée suite à un cambriolage à la crèche de Couvet
- Réfection du perron d'entrée de la grande salle de Couvet
- Adaptation de locaux pour création d'une buanderie dans le collège de Môtiers
- Remplacement des portes des vitrines communales de Travers
- Pose d'une porte automatique au secrétariat du Collège JJR de Longereuse
- Agrandissement d'une porte d'entrée au hangar du feu à Fleurier
- Remplacement de la porte d'entrée du restaurant des Oeillons
- Remplacement du système de transmission des alarmes au collège de Travers

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Le pilotage technique du service de conciergerie par une seule personne a permis une amélioration dans l'organisation journalière. De plus, les apprentis permettent de soulager efficacement le service durant les vacances et les périodes de maladie. Cette aide complémentaire au service doit être considérée comme un complément et non comme une force à part entière indispensable à la bonne marche du service de conciergerie.

DICASTÈRES DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL



YVES FATTON

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

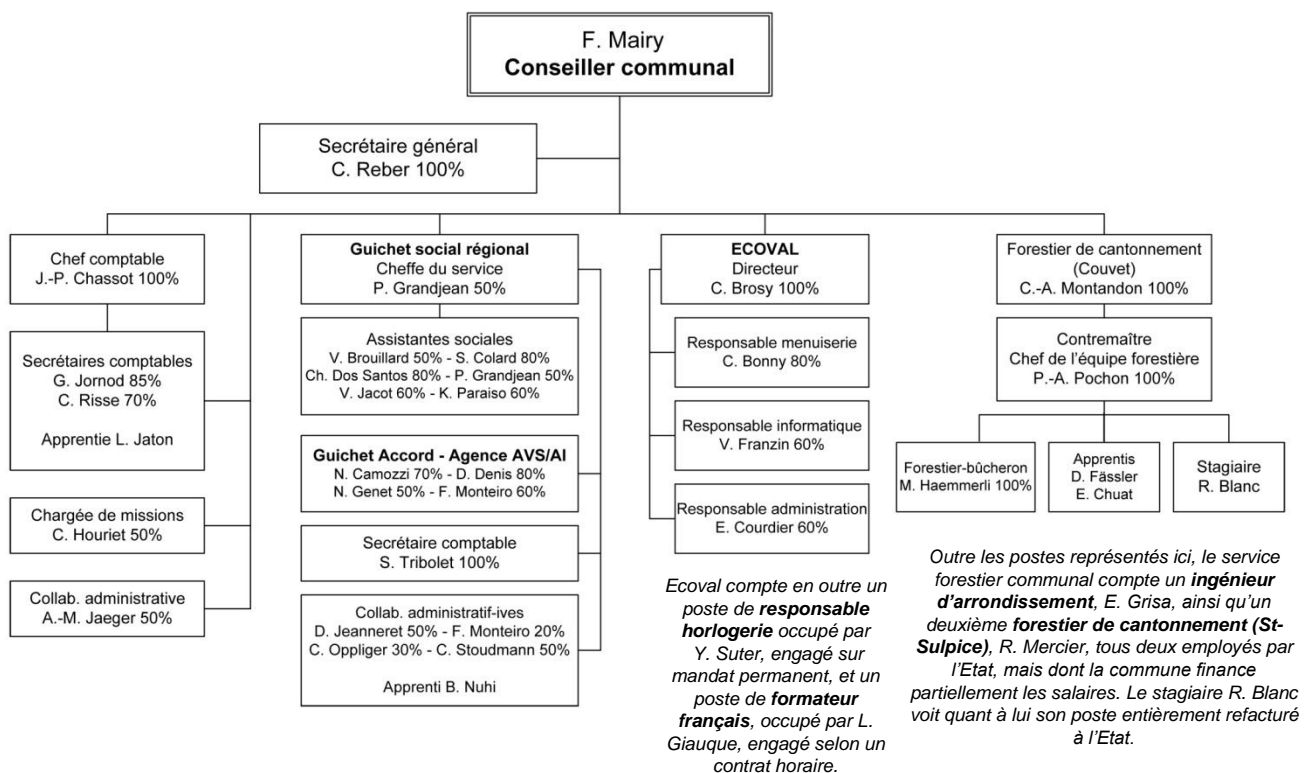
1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale comprend cinq entités organisationnelles distinctes :

- La direction de l'économie et des finances (DEFI), totalement intégrée avec la comptabilité communale, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier couvrant le district.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe le service social et le guichet Accord à l'échelle du district. Géré comme un service communal, il voit son coût réparti entre les trois communes du district et certaines de ses charges mutualisées avec l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Régi par la législation cantonale, il dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte.
- Le programme d'insertion socioprofessionnelle EcoVal, dont les activités sont fixées par un mandat de prestation cantonal et le budget supporté par l'Etat.

1.2. ORGANIGRAMME



Peu de changements ont été apportés à l'organigramme du DEFI en 2014. Le service de l'économie et des finances a connu une légère baisse de sa dotation, détaillée au point 2.4. Des mutations ont également été opérées au sein du GSR et d'EcoVal, présentées elles aussi plus loin. Aucun changement, si ce n'est du côté des apprentis, n'est à signaler du côté du service forestier.

La dotation fixe du dicastère au 31 décembre 2014 était de 21.55 EPT, chef de dicastère et postes temporaires compris. Ces derniers concernaient la mise en place temporaire d'une suppléance à

la comptabilité (0.15), le remplacement d'un congé maternité au GSR (0.6) et la participation de ce dernier à un projet-pilote cantonal (0.3). Le dicastère compte en outre 4 apprentis et un stagiaire.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances (DEFI) produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de l'intégration sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS

Du côté du dicastère des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de gestion et des finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF a accepté de jouer également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à sept reprises en 2014.

Le dicastère de l'économie bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal. MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. Au cours de l'exercice 2014, la CATA s'est réunie à une reprise.

Le monde agricole est en perpétuelle évolution. Les développements les plus récents vont intensifier l'implication de la commune. Pour s'adjoindre d'entrée de jeu les compétences et la sensibilité nécessaires, le dicastère a choisi de se doter d'une commission consultative sur les questions agricole. Cette dernière a tenu sa séance constitutive le 12 juin. Elle est présidée par le chef de dicastère et accueille des représentants de chacun des trois écoréseaux déployés sur le territoire communal et de l'association des femmes paysannes. Le garde forestier communal est également associé à ses réflexions.

En matière de développement touristique, le dicastère organise régulièrement des rencontres à l'enseigne de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation demeure excellente. Cette plateforme constitue un lien fort entre la commune, Tourisme neuchâtelois et les acteurs du terrain. Elle est un lieu privilégié pour dialoguer et échanger l'information.

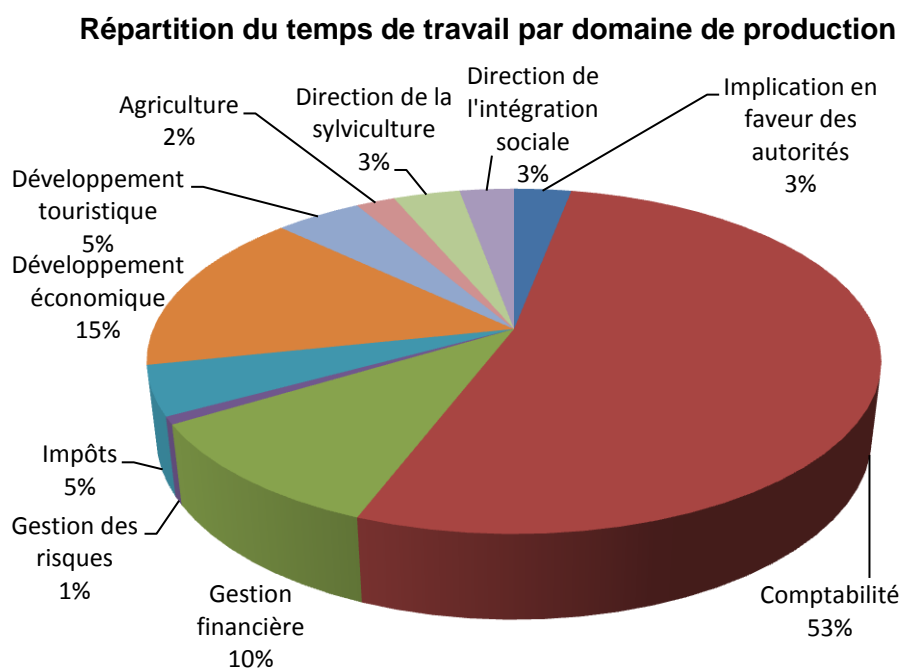
En matière de sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin dans le chapitre consacré au service forestier communal.

Le chef de dicastère assume par ailleurs la présidence de l'ARVT dont Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, tient le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Le chef de dicastère siège en outre dans le comité directeur du RUN et dans celui de l'ACN

(Association des communes neuchâteloises), ainsi que dans la CDC-Finances (qui a également repris en cours d'exercice le secteur économie), la CDC-Social et le Conseil de la facture sociale.

En lien avec ses différents dicastères, le conseiller communal en charge du DEFI siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant : de l'économie (Association du Réseau des Fleurons, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Neode), de l'intégration (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, Cora, CAPTT, Fondation Neuchâtel Addictions, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs), de la sylviculture (Association forestière neuchâteloise, Commission forestière d'arrondissement, Lignum, Association AOC Bois du Jura) et du tourisme (Tourisme neuchâtelois, Destination Val-de-Travers, Pays de l'absinthe, Maison de l'absinthe).

2.3. ACTIVITÉ 2014



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal et apprentis inclus

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2014, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par le DEFI dans ses différents domaines de production.

Par rapport à l'exercice précédent, celui de 2014 correspond à une année « standard ». A savoir que le DEFI a travaillé avec son plein effectif, et qu'il n'a pas été engagé dans des projets très particuliers. On se rappelle qu'en 2013 la répartition du travail de l'équipe était encore très orientée par le démarrage de la Maison de l'Absinthe et la vacance d'un poste de secrétaire-comptable.

Compte tenu de ces éléments, les domaines liés aux finances (comptabilité, gestion financière, impôts et gestion des risques) ont retrouvé dans les grandes lignes des taux qui correspondent à la tendance à long terme. Si ces domaines fonctionnent à entière satisfaction, la vigilance reste de mise en raison du départ en retraite planifié du chef-comptable, de l'introduction du MCH2 et du changement complet de système informatique. Ces changements vont s'échelonner entre les années 2015 et 2016.

2.3.1. COMPTABILITÉ

Le développement économique a, lui aussi, retrouvé un niveau normal, témoin de l'importance accordée à ce domaine en matière de soutien aux projets d'entreprises, de coordination et de mise en réseau, de même que de mise en œuvre du crédit de promotion démographique et économique. Le développement touristique reste lui aussi conséquent, dans la mesure où la tâche repose principalement sur le chef de dicastère, fortement impliqué en 2014 dans les réflexions liées à l'avenir du site de La Robella.

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de tous. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalité, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent être entre les mains des différents services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2014, la comptabilité fournisseurs a traité environ 9'600 factures. Hormis les salaires, la quasi totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application SAI.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes. Ils les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets ou les taxes de chiens sont imprimées et mises sous pli par le centre d'impression de l'Etat de Neuchâtel à Fleurier.

Le service comptable a ainsi pris en charge 18'366 factures. Ces factures se répartissent comme suit :

12'000	Taxes déchets ménages (base et poids)
2'200	Crèches
1'642	Taxe déchets entreprises (base et poids)
1'490	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
907	Taxes de chiens
690	Interventions des ambulances
625	Ecole
548	Réservations
292	Environnement
182	Culture, loisirs et sports
176	Contrôle des habitants
169	Chauffage à distance
151	Travaux publics
145	Forêts
145	Service de la sécurité
70	Impôt foncier
307	Autres

Parmi celles-ci, sont traitées d'une façon différente :

- les factures pour des locations de salles, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située à Fleurier ;

- les factures liées à la location d'infrastructures sportives ou les prestations du Centre sportif, qui sont émises directement par le secrétariat du Centre sportif ;
- les factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement à l'école.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

Une dernière exception est constituée par la vente d'eau et la taxe d'épuration, dont la facturation et le suivi de l'encaissement sont sous-traités à la SEVT.

La comptabilité communale fonctionne en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes :

- CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards) ;
- Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers ;
- Restaurant *La Fourchette* et buvette des Combes.

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le DEFI doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long terme. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 18 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes, ainsi que huit petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* des différents services ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 2 comptes postaux, auxquels s'ajoute 1 compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné. Le compte postal du restaurant du Centre sportif régional est également hors comptabilité, mais les droits de signature sur ce compte sont gérés depuis le DEFI.
- 3 comptes à la Banque Cantonale Neuchâteloise. Rappelons que nous en avons 29 au jour de la fusion. Le compte BCN du restaurant du Centre sportif régional ne figure pas au bilan communal, de même que les quatre comptes du Guichet social régional. Les droits de signatures sur ces cinq comptes sont gérés par le DEFI.
- 1 compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- 1 compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun dans la commune. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine hebdomadaire. Elle l'est également par la mise à disposition de l'outil Argos, qui permet à chaque service d'accéder aux comptes qui le concerne. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la compta.

Dans le domaine du contrôle, le DEFI intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

En 2014, l'activité a comme d'habitude consisté d'abord à tenir à jour les inventaires.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale, que l'on peut résumer comme suit :

- Les acquisitions et cessions de véhicules sont suivies au fur et à mesure, avec un contrôle global annuel. La couverture en est standardisée.
- La couverture responsabilité civile du service des ambulances a changé de nature, il s'agit désormais d'une couverture spécifique au secteur médical. Depuis l'an dernier, le service couvre en effet également son médecin conseil.
- Les assurances ont également été étendues pour tenir compte de la mise en exploitation du chauffage à distance de Couvet.

La plupart de nos polices d'assurances choses ont été prolongée jusqu'au 31 décembre 2015. Dans l'intervalle, compte tenu du recul dont nous disposons désormais depuis la fusion, nous avons mandaté le bureau Prévenir pour faire une analyse des risques communaux, puis cas échéant de nous accompagner dans la démarche de renouvellement des couverture d'assurance.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique.

Le DEFI se charge de faire taxer puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser l'impôt des personnes qui partent à l'étranger. Nous en avons compté 13 en 2014.

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale. Les tableaux de bord de l'impôt sur les personnes morales ont été adaptés l'an dernier, leur distribution est désormais similaire à celle des personnes physiques.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants : crèches et mamans de jour.

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- impôt foncier ;
- taxe des chiens ;
- taxe de séjour pour appartements de vacances et chambres d'hôtes.

L'impôt foncier a frappé en 2014 septante-sept bâtiments, pour une valeur cadastrale totale de 82,7 millions de francs. Le taux étant de 1,5 ‰, l'impôt foncier a généré un revenu global de 123'989 francs.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé au niveau de 90 francs arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 94'970 francs l'an dernier. De cette somme, 34'160 francs ont été reversés à l'Etat. 1'031 chiens ont été taxés entièrement. S'y ajoutent 59 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et les taxes et demi-taxes 2013 récupérées en 2014. Relevons que 8 chiens sont exonérés car incorporés dans le corps des gardes-frontières ou reconnus comme accompagnants pour des personnes malvoyantes ou handicapées.

Finalement, la perception de la taxe de séjour des chambres d'hôtes et appartements de vacances est perçue par la commune pour le compte de Tourisme neuchâtelois. Le montant encaissé s'est élevé à 3'364 francs. Quinze pourcents de la somme restant à la commune pour la dédommager de son travail. A noter que cette tâche sera reprise dès 2015 par le Canton.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie et le chef de dicastère.

A l'image des exercices précédents, l'année 2014 témoigne de la diversité des domaines concernés. Après avoir été marqué par l'installation de l'entreprise Cartier en 2013, le pôle de La Léchère a franchi en 2014 une nouvelle étape : l'annonce de l'arrivée de Celgene, un poids lourd de l'industrie pharmaceutique. Celle-ci entend déposer sa demande de permis de construire à l'été 2015, pour des travaux menés en 2016 et 2017 afin d'aboutir à un début de la production en 2018. L'entreprise américaine pourrait, à terme, être le principal occupant de cette zone d'activité. Il convient de relever à ce stade la très bonne qualité des échanges entre l'entreprise, le Service cantonal de l'économie et les dicastères communaux impliqués (DI, DTVAC, DEFI).

Autre projet de développement économique sur lequel le DEFI s'est penché en 2014, en collaboration avec le DTVAC : la réhabilitation du site Dubied, objet du concours d'architecture Europan 12 à laquelle la commune a participé. Il s'agit désormais de traduire concrètement le projet lauréat *Dubimpulse*, du bureau romand Andrey-Barthassat, avec comme enjeu principal d'inciter la quinzaine de propriétaires concernés à se lancer dans cette aventure qui répond à un réel besoin : proposer des surfaces aux entreprises désireuses de se développer dans la région. Des surfaces qui commencent à faire fortement défaut et qui ne permettent de loin pas à la commune de répondre à toutes les demandes qui lui parviennent. Alors que la mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire révisée restreindra encore les possibilités de développement, le projet de rénovation du site présente un intérêt croissant. De premières réalisations, sur des objets sur lesquels la commune a la main (passerelle et route d'accès), sont envisagées pour 2016, avec le soutien de la Nouvelle politique régionale (NPR).

En partenariat avec l'Association du réseau des fleurons et le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, la commune a par ailleurs poursuivi sa collaboration dans le cadre du projet *Je me forme au Val-de-Travers*, initié en 2012 et bénéficiant également d'un soutien de la NPR. Elle a également consacré le *7 à 9 de l'économie* organisé en automne au thème de l'apprentissage, réunissant entrepreneurs et enseignants. Autre rencontre, toujours appréciée et suivie : le cocktail des entreprises, organisé au printemps. De nombreux contacts ont par ailleurs été maintenus ou développés avec les entrepreneurs locaux, quant à leurs activités, demandes et autres projets d'extension.

Au chapitre horloger, Val-de-Travers, et plus précisément Fleurier, a conservé son titre de capitale mondiale du changement d'heure, célébrant le passage à l'heure d'été avec la projection, au cinéma Colisée, d'un documentaire sur les métiers horlogers autour de la marque Parmigiani, puis le passage à l'heure d'hiver en collaboration avec la Fondation Qualité Fleurier à l'occasion du dixième anniversaire de celle-ci. En outre, le Conseil communal a décidé de s'impliquer davantage dans le Musée régional du Val-de-Travers, devenu fondation, par le biais du DEFI afin d'appuyer

l'intention de l'institution de valoriser davantage le patrimoine horloger de la région. En cours de rénovation (soutenue par un crédit NPR), le musée devrait rouvrir ses portes à l'automne 2015.

Enfin, la mise en œuvre du crédit pour la promotion démographique et économique s'est poursuivie, avec la réalisation de deux enquêtes menées par l'Institut du management des villes et du territoire de la Haute école de gestion Arc, l'une quantitative (quelque 80 questions envoyées par formulaire à 2'000 ménages de Val-de-Travers), l'autre quantitative (entretiens menés avec 30 familles habitant ou ayant quitté la commune). Les résultats seront connus au printemps 2015 et permettront de préciser les actions à entreprendre, en termes de développement démographique notamment. Les réflexions du comité de pilotage ont également contribué à la mise sur pied, début 2015, d'ateliers avec les commerçants locaux, de façon à renforcer le commerce de proximité.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional. En premier lieu avec les rencontres de la Table ronde touristique, que la commune organise en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, l'organisation cantonale en charge de l'accueil touristique. La commune s'implique également activement au sein de Tourisme neuchâtelois et des réseaux d'acteurs que sont Destination Val-de-Travers et l'association Pays de l'absinthe, auxquels elle apporte également un soutien financier.

D'une façon générale, il convient de relever que la météo catastrophique de l'été 2014 n'a pas empêché la région de connaître une année jugée excellente par les principaux acteurs. Le dynamisme de Val-de-Travers en matière touristique est reconnu sur le plan cantonal, mais aussi national : Suisse Tourisme a ainsi fait de la région l'une des étapes de sa toute nouvelle *Route suisse*, traversée motorisée du pays dans des endroits choisis. Suisse Tourisme a également réservé un emplacement de choix au Creux du Van dans sa brochure consacrée aux plus beaux panoramas du pays. Le relais joué par Tourisme neuchâtelois et Jura&Trois-lacs est à mentionner, de même que la collaboration avec le premier nommé quant à l'installation d'une borne d'informations à Môtiers, même si celle-ci connaît encore quelques défauts de jeunesse.

Côté Destination Val-de-Travers, l'exercice a notamment été marqué par le lancement d'une réflexion quant à l'image de la région. Si le Creux du Van en est assurément l'atout majeur, il n'en est pas le seul et il ne dit rien, ou presque, de la diversité de l'offre contenue sur notre petit territoire. Regrouper les acteurs touristiques autour d'une identité forte et commune apparaît aujourd'hui comme une nécessité. La réflexion sera approfondie en 2015 en lien direct avec celle du comité de pilotage du crédit de promotion démographique et économique, par volonté de cohérence et d'efficacité. Quant au Pass'Temps, il a été vendu à un millier d'exemplaires, résultat en recul par rapport aux exercices précédents qui a conduit le comité de l'association à une autre réflexion, liée à la nature du produit et à l'éventuel renforcement de son caractère commercial.

Autre association fédératrice : celle du Pays de l'absinthe, en charge de la route du même nom. Soutenue désormais par les communes de Val-de-Travers à hauteur de 1 franc par habitant, elle a entrepris des démarches avec l'association Neuchâtel Rando pour trouver des synergies quant à l'entretien des chemins. Par ailleurs, la commune a traité directement avec Neuchâtel Rando pour sécuriser le cheminement pédestre au cœur du village de Môtiers, tout en veillant à mettre davantage en valeur son patrimoine bâti.

Compte tenu de l'important développement touristique et culturel que connaît Môtiers, la commune a également initié des rencontres entre les acteurs locaux. Elle a également revu la signalétique routière d'accès au village et conclu un partenariat avec l'entreprise Etel pour améliorer l'offre en places de stationnement à l'intention des touristes.

Du côté des acteurs liés à la commune, il convient évidemment de souligner l'ouverture de la Maison de l'Absinthe, début juillet. D'une durée de six mois seulement, ce premier exercice présente un bilan réjouissant, tant en termes de fréquentation (9'000 visiteurs selon les estimations, l'entrée ayant été libre deux week-end durant) que de couverture médiatique, le thème de l'absinthe restant une valeur forte. Cette nouvelle offre dans le paysage touristique vallonnien ne semble pas avoir nui à celui-ci, au contraire, un bilan positif ayant été de mise pour 2014 autour de la Table ronde touristique. A noter que compte tenu des bonnes habitudes prises

par les acteurs touristiques quant à l'échange d'informations et à leurs collaborations directes, la périodicité de ces rencontres est désormais passée de six à quatre par année, ce qui permet de maintenir un haut niveau de fréquentation.

L'avenir du site de La Robella est resté une préoccupation importante pour le Conseil communal. Début 2014, le Conseil général acceptait de renoncer, pendant deux ans, à l'encaissement des intérêts et amortissements des prêts consentis à TBRC, geste d'un total de quelque 200'000 francs considéré comme celui de la dernière chance pour la coopérative. A charge de celle-ci, avec l'appui du Conseil communal et d'un comité de pilotage, de proposer un nouveau projet pour assurer son avenir à long terme, incluant davantage la dimension estivale et touristique. Ces réflexions devront aboutir à un nouveau rapport, rendu courant 2015.

Seul point négatif à relever pour 2014 : l'abandon du projet Enjoy Creux du Van par Suisse Tourisme et l'Aide suisse aux montagnards (ASR), qui ont estimé que les difficultés rencontrées sur le plan de l'aménagement du territoire ne permettraient pas d'atteindre les objectifs visés et devaient être réglées par le Canton. La balle est désormais dans le camp de l'Etat, plus précisément des départements de l'économie et du développement territorial, qui ont affiché la volonté d'intégrer dans une réflexion commune les dimensions touristique et environnementale. La commune a regretté la décision de Suisse Tourisme et de l'ASR, d'autant que le projet avait eu pour mérite de réunir de nombreux partenaires. La réflexion est en cours sur le plan communal pour que cette impulsion ne retombe pas.

A rappeler pour conclure que la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, tels que les piscines, le Centre sportif régional, le camping ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti. Quant à l'accueil touristique, il a continué d'être assuré avec efficacité par le point d'information situé dans la gare de Noiraigue, exploité par Goût & Région sur mandat conjoint de Tourisme neuchâtelois et de la commune.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année 2014 a de nouveau été marquée par des travaux d'entretien de drainage importants. L'élaboration du plan de gestion intégré (PGI) du Communal des Bayards, démarche couplée à la mise en place d'un réseau écologique couvrant toute la zone située au nord des villages des Bayards et des Verrières, a presque abouti en 2014 et devrait être finalisée en 2015.

La commune a par ailleurs apporté son appui à la constitution d'un éco-réseau sur les hauts du Val-de-Travers. L'éco-réseau du fond du Vallon ayant, lui, été soutenu pour une démarche relative à la qualité du paysage.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, près de 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à une cinquantaine d'exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont dénommés comme des domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	47.30	13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	16.06	4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	6.05	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	12.28	2'500.00
Les Oeillons	Noiraigue	Stéphane Oppel	11.33	9'000.00
Total général			93.02	31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux.

A fin 2014, la situation par fermier de la commune était telle que présentée en page suivante.

Type	Lieu	Exploitant	SAU	Fermage
Pâturages	Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.6	3'928.00
Prés, champs	Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.3	7'882.00
Prés, champs	Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.6	3'174.00
Prés, champs	Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.7	4'759.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.2	2'488.00
Prés, champs et zone à bâtir	Fleurier	Pascal Thiébaud	1'328.7	3'017.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Pascal Montandon	1'163.7	4'226.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Fatton	1'141.4	1'819.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Jeannin	1'128.4	1'786.00
Pâturages	Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.4	1'517.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Xavier & Bernard & Fabrice Menoud	1'049.6	4'596.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	998.2	1'607.00
Prés, champs	Boveresse	Beat Schmidlin	870.4	3'839.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.8	1'368.00
Prés, champs	Môtiers	Eric Schopfer	822.3	3'186.00
Pâturages	Les Bayards	Daniel Favre	806.1	1'298.00
Prés, champs	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.4	2'862.00
Prés, champs	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.3	2'209.00
Prés, champs	Buttes	Joëlle Maire	637.1	1'769.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Jeanneret	631.3	884.00
Pâturages	Fleurier	Eve Chédel	630.0	882.00
Pâturages	Les Bayards	Anouk & Luc Ducommun-Dit-Verron	597.9	837.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	517.6	1'848.00
Prés, champs et zone à bâtir	Buttes	Jean-Daniel Erb	504.7	1'542.00
Prés, champs	Boveresse	André Rosselet	498.3	1'307.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Kaenel	496.4	695.00
Pâturages	Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.9	615.00
Prés, champs	Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.8	1'368.00
Prés, champs	Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.6	987.00
Prés, champs et zone à bâtir	Môtiers	Charles Thiébaud	371.0	1'165.00
Prés, champs et zone à bâtir	Noiraigue	Félix Derendinger	351.3	1'212.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.3	966.00
Prés, champs et zone à bâtir	Travers et Couvet	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	316.3	1'360.00
Prés, champs	Travers	François & Raphael Beck	295.6	1'324.00
Prés, champs	Fleurier	Simon Eschler	214.0	471.00
Prés, champs	Môtiers	Loïc Frey	204.2	739.00
Prés, champs	Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.8	470.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Marc Duvanel	173.9	400.00
Prés, champs	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	173.6	754.00
Prés, champs	Les Bayards	Daniel Gerber	128.5	270.00

Type	Lieu	Exploitant	SAU	Fermage
Prés, champs	Boveresse	Pierre Pellaton	112.8	182.00
Prés, champs	Couvet	François Blanchet	112.1	387.00
Prés, champs et zone à bâtir	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.2	51.00
Prés, champs	Noiraigue	Francis Dénervaud	98.8	443.00
Zône à bâtir	Couvet	Jean-François Emery	96.6	-
Prés, champs	Couvet	Denise Leuba	84.2	305.00
Prés, champs	Travers	Robert-André Pellaton	69.0	309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.6	76.00
Prés, champs	Boveresse	Christine Borel	35.5	86.00
Prés, champs	Travers	Henri Trachsel	27.2	-
Prés, champs	Buttes	Francis Zurcher	25.0	70.00
Non agriculteur	Buttes	Marie-Laure Jeanneret	24.0	120.00
Pâturages	Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.2	28.00
Non agriculteur	Couvet	Corinne Bornet & Alfons Aeby	20.0	100.00
Prés, champs	Travers	Sylvain Grisel	18.1	80.00
Zône à bâtir	Buttes	Christian & René Jeanneret	16.0	62.00
Prés, champs	Travers	Jean-François Pellaton	12.9	49.00
Prés, champs	Travers	Robert Grisel	9.8	-
Prés, champs	Fleurier	Hervé Derada	7.1	-
Prés, champs	Travers	Eric Treuthardt	0.5	-
Total général			31'375.7	79'774.0

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFI joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

En outre, le DEFI est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois. Tous ces éléments sont cités et commentés dans les rapports de gestion du service forestier et de l'équipe forestière communale.

L'exercice 2014 a vu la reconduction de la journée des naissances, qui a pour but de réunir les familles domiciliées dans la commune ayant accueilli un enfant durant l'année écoulée. Invitant les parents à donner un coup de main à l'équipe forestière et visant à rappeler l'importance de notre environnement naturel, cet événement a servi de cadre, en 2014, à la remise en état d'une place de pique-nique à Noiraigue.

La commune a par ailleurs célébré pour la troisième fois le 21 mars la Journée internationale de la forêt. Les tourbières du canton de Neuchâtel ont été à l'honneur dans l'intéressant exposé présenté par M. Sébastien Tschanz.

2.3.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine consistent principalement en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR) et d'EcoVal, par le biais de séances hebdomadaires avec les chefs de service. Les activités du GSR s'inscrivent avant tout dans le cadre de la politique mise en place par le Canton en collaboration avec les communes, par le biais de la CDC-Social et du Conseil de la facture sociale, dans lesquels le Conseil communal est directement représenté. Les travaux de ces deux entités cantonales ont porté avant tout sur la mise en place des guichets Accord et sur la recherche affirmée d'une maîtrise de l'évolution des charges au titre de l'aide matérielle.

La collaboration entre les services a continué de montrer sa pertinence, s'étendant à d'autres structures extracommunales pour traiter de problématiques spécifiques telles que la réinsertion

socioprofessionnelle. Une nouvelle édition de la soirée des jeunes retraités a été organisée en fin d'année par l'agence AVS du GSR, réunissant une quinzaine d'institutions et de nombreux participants.

Les rapports de gestion du GSR et d'EcoVal renseignent de manière complète quant aux activités de ces deux entités.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du DEFI a diminué de 0.15 EPT durant l'année 2014, consécutivement à une réduction souhaitée de son taux d'activité par Anne-Marie Jaeger dans la perspective de son départ à la retraite.

Chef de dicastère	1 EPT	Frédéric Mairy
Secrétaire général	1 EPT	Christian Reber
Chef comptable	1 EPT	Jean-Pierre Chassot
Secrétaires-comptables	0.6 EPT	Catherine Risse
	0.8 EPT	Gabrielle Balmas-Jornod
Chargée de mission à l'économie	0.5 EPT	Caroline Houriet
Secrétaire administrative	0.5 EPT	Anne-Marie Jaeger

Le service peut par ailleurs compter sur l'apport d'une apprentie employée de commerce. Jocya Curtit a occupé ce poste jusqu'à l'été, avant de céder sa place à Léa Jaton.

Le service est correctement doté pour assumer ses tâches courantes et a pu absorber la réduction de la dotation de 0.15 EPT grâce aux processus mis en place. L'optimisation de la gestion du contentieux reste à mener et permettra d'améliorer encore le fonctionnement de la comptabilité, dont l'effectif reste limité, en particulier lors de périodes d'absences. La question de la suppléance est d'autant plus sensible qu'à l'échelle du service, deux titulaires atteindront l'âge légal de la retraite au cours de cette législature.

En outre, deux modifications majeures toucheront le DEFI d'ici à 2016 :

- L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), qui implique la création de plusieurs états financiers supplémentaires et une refonte du plan comptable.
- La mise en place d'un nouvel outil informatique de comptabilité.

Les conséquences de ces modifications quant à la dotation du service restent à mesurer.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

2.5.1. COMPTABILITÉ

La comptabilité est un domaine qui travaille plus sur une gestion opérationnelle qu'à partir de projets. Si 2014 fut une année calme, 2015 sera très intense avec la préparation d'un nouveau plan comptable, de nouveaux états financiers et le paramétrage du nouvel ERP financier.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés dans le domaine de la gestion financière ont été :

- bouclage des comptes 2013 ;
- établissement du budget 2014 et révision de la planification quadriennale.

En matière de gestion financière, le secrétaire général participe au groupe de travail pour l'introduction dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

La commune a mandaté le bureau Prévenir pour un double mandat : dresser la carte des risques communaux et l'aider à les évaluer. Sur cette base, il appuiera le DEFI pour procéder aux appels d'offres de nos différentes assurances-choses.

2.5.4. IMPÔTS

Le Conseil général a approuvé en fin d'année dernière une diminution du coefficient communal.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Mise en réseau : cocktail des entreprises et *7 à 9 de l'économie*.
- Développement économique : démarches conjointes avec le DTVAC et le DI en vue de l'installation de l'entreprise Celgene sur le pôle de développement de La Léchère ; poursuite du projet de revalorisation du site Dubied dans le cadre du concours European en collaboration avec le DTVAC.
- Attractivité : poursuite des travaux du comité de pilotage du crédit de promotion démographique et économique.
- Valorisation : poursuite des festivités liées à la célébration du changement d'heure ; poursuite de la collaboration avec le magazine *L'heure by Fleurier* ; soutien apporté, dans le cadre du deuxième crédit cadre NPR, au projet de rénovation du Musée régional du Val-de-Travers, centré sur la valorisation du patrimoine horloger.
- Apprentissage : poursuite du programme *Je me forme au Val-de-Travers* en collaboration avec les Fleurons et le CNIP, avec le soutien de la NPR.

Le DEFI a en outre été en contact régulier avec de nombreuses entreprises, du Val-de-Travers ou d'ailleurs, quant à des projets d'extension ou d'installation.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Coordination des acteurs régionaux : poursuite de l'implication au sein de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe.
- Valorisation de l'offre : amélioration de la signalisation touristique de Môtiers, installation d'une borne d'informations avec Tourisme neuchâtelois, initiation d'une réflexion quant à l'image de la région.
- Pérennisation de l'offre : poursuite des travaux du groupe de travail Avenir Robella.
- Extension de l'offre : concrétisation de la Maison de l'Absinthe.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

L'élaboration du PGI du Communal des Bayards s'est poursuivie, des décisions attendues sur le plan cantonal n'ayant pas encore permis de finaliser ce projet. Divers travaux d'entretien de drainages agricoles ont été réalisés. Une analyse approfondie des drainages situés dans le triangle formé par les villages de Boveresse, Môtiers et Couvet a été engagée, les tassements et

l'érosion des terres ayant fortement fragilisé les infrastructures de drainage. Le DEFI a également été associé au lancement du projet de qualité paysagère du fond du Vallon.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Les principaux projets menés par la direction de la sylviculture ont été la conférence organisée lors la journée internationale de la forêt et la célébration de la journée des naissances. Les autres projets, menés directement par l'équipe et le service rattachés à ce domaine d'action, sont décrits dans les chapitres les concernant.

2.5.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les projets ont été menés par les services rattachés à ce domaine d'action et décrits dans les chapitres suivants.

2.6 ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2014

La situation à la tête du dicastère est bonne. En témoigne, en termes d'effectifs et d'optimisation des processus en place, la légère diminution de la dotation qui n'entraîne aucune prestation ni activité à la baisse. D'importants projets ont occupé la direction du DEFI au cours de l'année, dans des domaines variés, qui pour certains se concrétiseront en 2015, tandis que d'autres se déploieront pour plusieurs années encore.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du Canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, Ennio Grisa, cette entité de gestion comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57%).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe cantonale (trois hommes et un à deux apprentis) et une équipe communale (deux hommes et deux apprentis en moyenne), toutes deux étant entreprises formatrices de forestiers-bûcherons. Les travaux restants sont attribués aux entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission des travaux. Cette organisation efficiente dont la mise en place remonte à 2004 n'a pas subi de changement à la suite de la création de la commune de Val-de-Travers.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service cantonal de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN), les communes et les propriétaires privés. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration et responsable de l'application de la loi forestière. Depuis plus d'un siècle, il veille à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le Canton et la commune durant la période 2012-2015, qui octroient une aide cantonale et fédérale de 340'465 francs par année. Il prépare avec les communes, les forestiers de cantonnement et l'Etat de Neuchâtel les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année un bilan des résultats obtenus.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux forestiers de cantonnement sont responsables du bon fonctionnement et de l'efficacité des deux équipes communale et cantonale, tout en veillant à l'application des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron.

Le forestier du cantonnement de Môtiers garantit en outre le bon fonctionnement du centre régional de déchetage de La Presta qui approvisionne en bois d'énergie le chauffage du Centre sportif régional et une dizaine de chaufferies privées. Avec sa formation de « ranger », M. Claude-André Montandon traite également de la gestion du public dans les milieux naturels de l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 500 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent ainsi un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, les forestiers de cantonnement assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière. De façon résumée, toute l'activité des forestiers de cantonnement est d'assurer la bonne santé des forêts dans un souci de durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2014) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	57%**	43%
1 équipe forestière communale (2 fo-bû + 2 apprenants)	100%**	0%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû + 1 apprenant)	0%**	100%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2 COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département du développement territorial et de l'environnement	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de La Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois.

3.3 ACTIVITÉS 2014

La commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton, après celle de Val-de-Ruz. Le calcul de surface forestière réalisé en début de législature cantonale indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'177 hectares, dont 1'997 ha "payants", c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylves (m³) de bois.

Depuis 2011, le domaine forestier communal comprend deux cantonnements placés sous la responsabilité de Claude-André Montandon et Roland Mercier, forestiers de cantonnement. Dominique Piazza ne s'occupe plus que des forêts cantonales et de forêts privées. De plus, il garde le dossier des plantes invasives en tant qu'agent-nature référent pour l'ensemble du district du Val-de-Travers. Antoine Pochon, en plus de sa fonction de garde forestier de la commune des Verrières, assume la fonction de suivi de la formation professionnelle au niveau cantonal. Ce dernier ayant démissionné, une réorganisation des cantonnements aura lieu au cours du premier semestre 2015.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2014 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et des neuf accords de prestations 2012-2015 (RPT).

Par cantonnement, l'exploitation des bois peut se résumer ainsi:

	Volumes martelés (sv)			Produits (m ³)			
	Résineux	Feuillus	Total	Bois de Service	Bois d'industrie	Bois Énergie	Total
Cantonement de Môtiers	5'419	2'443	7'862	3'870	17	2'968	6'855
Cantonement de St-Sulpice	5'280	2'457	7'737	4'943	1'767	0	6'710
Total commune Val-de-Travers	10'699	4'900	15'599	8'813	1'784	2'968	13'565

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 65% du volume total façonné qui assure le 68% des recettes totales. Par rapport à 2013, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (8'688 m³ de bois vendu) a positivement évolué, passant de CHF 89.4/m³ à 95.14/ m³.

Une nouvelle piste à tracteur a été construite sur le domaine de Couvet, dont les 250 mètres permettent de desservir la division 205. Les plans de gestion forestiers pour les domaines de Môtiers et Fleurier ont été initiés mais ne sont pas encore finalisés.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Le taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers des personnes actives dans la gestion forestière a été le suivant (situation 2014) :

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	50%
1 forestier de cantonnement	Commune	78%
1 forestier de cantonnement	Etat	83%
1 contremaître-forestier	Commune	100%
1 forestier-bûcheron	Commune	100%
2 apprentis forestiers- bûcherons	Commune	100%

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

3.5.1 PROJETS RÉALISÉS EN 2014

Le chauffage à distance de Couvet a pris son rythme de croisière et permet, en termes de volume de bois à disposition, d'envisager son extension. La piste à tracteur dans la division 205 de Couvet est terminée, permettant désormais une exploitation plus rationnelle des bois dans le secteur desservi.

3.5.2 PROJETS INITIÉS EN 2014

Initiation des plans de gestion des domaines de Môtiers et de Fleurier qui seront terminés en 2015.

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

A la suite de la fusion de 2009, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

Le nouvel ingénieur forestier, arrivé en 2012, s'est bien intégré à l'environnement de l'arrondissement. Après une année 2013 perturbée par des ennuis de santé, 2014 a été la première année d'activité "normale" pour l'ingénieur.

La mise en marche du nouveau CAD de Couvet et les perspectives d'extension future redistribuent un peu les cartes quant à l'exploitation forestière faite par l'équipe communale.

4. SERVICE FORESTIER, ÉQUIPE COMMUNALE

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le rapport de gestion établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Cela concerne l'ingénieur d'arrondissement et les quatre gardes forestiers qui se répartissent la surface de l'arrondissement, forêts communales, cantonales et privées.

Cette partie du rapport se concentre sur l'équipe forestière communale et sur son lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux. Elle assume également des tâches ponctuelles ainsi que certaines activités sur l'ensemble de la commune.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe :

- participe au martelage des coupes de bois ;
- participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécute les coupes de bois ;
- exécute les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail ;
- entretient le parcellaire et les limites de propriété ;
- entretient les sentiers pédestres et à thème ;
- entretient les places d'accueils sur le territoire communal, ainsi que les aménagements (barrières, ponts) pour l'accueil du public en forêt ;
- effectue des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participe aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques ;

- participe aux travaux d'élagage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain ;
- vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;
- confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;
- exécute de petits travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés ;
- est active dans la formation professionnelle avec 2 apprentis en formation et l'engagement de certains membres de l'équipe (tout comme le forestier de cantonnement) dans différentes missions de formation professionnelle comme moniteur et expert.

4.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la commune. Celle-ci est membre de la commission forestière de l'arrondissement.

4.3 ACTIVITÉS 2014

En 2014, l'équipe forestière :

- a exploité 5'478 m³ de produits commercialisables, ce qui représente son activité principale ; ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, St-Sulpice et Noiraigue ;
- a effectué des soins à la jeune forêt dans 13 divisions pour une surface de 68 ha ;
- s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage ;
- a été active dans les travaux d'intérêts publics, pour le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil ;
- a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières ;
- est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière, pour laquelle les coûts salariaux représentent une partie du compte 812.301.00, sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité. Ce découpage permet de mesurer que si l'exploitation des bois est bien l'activité principale de l'équipe, celle-ci remplit de nombreuses tâches d'intérêt public notamment.

Activité	Proportion
Exploitation des bois	48 %
Martelage	4 %
Traitement des bois	1 %
Soins à la jeune forêt	3 %
Entretien de la desserte	3 %
Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	14 %
Travaux pour des tiers, CFF	5 %
Cours contre rémunération	5 %
Travaux pour autres services, Voirie	3 %
Travaux pour Etat forêt	1 %
Administration, entretien, produits accessoires, CAD	11 %
Total	100 %

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Sous cette nouvelle rubrique, l'équipe forestière a participé activement aux festivités du Bicentenaire du canton, en réalisant notamment plusieurs objets (passerelle, arche). La collectivité locale ainsi que le secteur touristique bénéficient de la bonne tenue des nombreuses places de pique-nique en forêt, régulièrement entretenues par le service forestier. Il en est de même pour les sentiers pédestres et les sentiers à thèmes, y compris ceux situés en forêts privées.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Lors de la « course d'école du Conseil fédéral » le 3 juillet 2014, qui s'est déroulée pour une bonne partie dans le Val-de-Travers, le service forestier communal a eu l'honneur de concocter le repas de midi. Les apprentis ont eu le privilège d'effectuer le service de table.

Le service est aussi venu en appui pour permettre la mise en place de canapés forestiers à l'intention des enfants et élèves du vallon (deux à Couvet et un à Môtiers).

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon. La conduite de l'équipe est assurée par le contremaître, Pierre-Alexis Pochon, qui organise et conduit le travail sur le terrain. Il est également le formateur pour les apprentis. Il fonctionne comme moniteur dans différents cours, et comme expert aux examens.

Michaël Hämmerli travaille comme forestier-bûcheron. Il a suivi en 2011 la formation de maître d'apprentissage et d'expert aux examens. Il seconde le contremaître lorsque celui-ci dispense des cours de formation. Il a également acquis en décembre 2013 le permis de chef de sécurité pour les travaux CFF. Dominik Fässler effectue sa 3^{ème} année d'apprentissage, avec la préparation à la maturité professionnelle. Estevan Chuat a intégré l'équipe en décembre 2014 en tant qu'apprenti de 2^{ème} année, suite à un changement d'entreprise.

Alix Mercier, qui a effectué un stage d'une année, est entré à la HES Zollikofen en sylviculture, en septembre 2014. Romain Blanc, qui a effectué un stage de 10 mois au sein du cantonnement de Môtiers, a débuté l'école des gardes forestiers de Lyss en 2014. Enfin, plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe pour découvrir le métier de forestier-bûcherons.

4.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

- Le chauffage à distance de Couvet a bouclé sa première année de fonctionnement, avec satisfaction. Ce sont 4'000 m³ de plaquettes qui ont été acheminés dans le chauffage. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Ce nouvel assortiment permet une meilleure rationalisation des exploitations forestières ainsi qu'une importante mise en valeur de sous-produits. Le bois est déchiqueté en forêt et acheminé directement dans le silo de 500 m³. La logistique est assurée par le forestier de cantonnement.
- Dans le cadre de la Journée internationale de la forêt, le 21 mars, une conférence sur le thème des tourbières a été organisée, avec pour orateur Sébastien Tschanz, ingénieur en environnement et collaborateur à la section nature du SFFN. La pérennité de cette manifestation permet de renforcer envers le public l'importance des forêts pour notre commune.
- La traditionnelle Journée des naissances a eu lieu à Noiraigue fin avril, avec l'aménagement d'une place de pique-nique et la plantation de plusieurs arbres.
- Le service forestier a organisé une torrée avec saucisson pour le repas de midi à l'occasion de la visite du Conseil fédéral au Val-de-Travers début juillet. Les apprentis ont eu la délicate mission de servir les Conseillères fédérales et les Conseillers fédéraux. Avec l'équipe de la cuisine et le staff technique, ce sont en tout 50 convives qui ont apprécié ce frugal repas de qualité dans une ambiance des plus détendues. Événement marquant et unique dans une carrière !

- Le service forestier a activement participé aux festivités du Bicentenaire du canton de Neuchâtel par la création d'une passerelle sur l'Areuse et d'une arche enjambant la Grande Rue de Môtiers.
- Plusieurs visites à l'intention d'un public forestier ont eu lieu dans les forêts de Couvet pour découvrir le mode de traitement de la forêt jardinée. Ce public provient de nombreux pays.
- Des cours de formation à la sylviculture dans les forêts de Couvet ont eu lieu pour les étudiants des écoles forestières.
- Un martéloscope, outil de formation à la sylviculture, a été installé dans la division 111 de Couvet.
- Un 2^{ème} canapé forestier a été installé dans les forêts de Couvet à l'intention des élèves. Un 3^{ème} est en projet à Môtiers.
- Le forestier de cantonnement, au travers de son rôle d'agent nature et de ranger, a participé activement à la mise en place des projets d'éco-réseaux et de conception qualité paysagère dans l'agriculture.
- Le forestier de cantonnement a également intégré une commission consultative communale sur les questions liées à l'agriculture.
- La collaboration avec le service de la voirie a été reconduite pour le service hivernal ; l'appui pour l'élagage mécanisé des chemins forestiers, à l'aide des épareuses de la voirie, se fait selon les disponibilités des collaborateurs de celle-ci.
- Pour des raisons d'indisponibilité, un cours avec la protection civile, initialement prévu pour l'assainissement des dolines, a été reporté en 2015.

4.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Les modifications structurelles effectuées en 2009 consécutivement à la fusion des communes, ont perduré. On peut compléter l'analyse par plusieurs éléments.

- Des missions ont évolué comme, par exemple, le suivi de l'entretien des objets récréatifs sur l'ensemble de la commune, confié au contremaître et à son équipe (mis à part quelques objets spécifiques confiés à des organisations externes).
- Les secteurs d'interventions évoluent dans le sens du périmètre étendu de la nouvelle commune.
- La communication entre le contremaître, le forestier de cantonnement et le chef du dicastère (y compris le secrétaire de direction) est mise en place sous le signe de la transparence des informations de part et d'autres et permet en tout temps un bon degré d'information qui induit une réalisation fluide des opérations forestières.
- Un accent particulier est mis sur la sécurité des travailleurs et des tiers, par l'élaboration de dossier pour chaque chantier ; aucun accident n'est à déplorer en 2014. Le faible effectif de l'équipe pose parfois des problèmes organisationnels et de sécurité, faits ayant été relevés par la SUVA lors d'une inspection en 2014. La réflexion est en cours pour remédier à cette situation.

La collaboration de la direction jusqu'aux apprentis doit se maintenir pour faire face aux missions de base du service forestier communal ainsi qu'aux missions temporaires. Des défis importants se posent dans la gestion forestière actuelle, ainsi que pour la gestion des objets nature hors forêt. La pression sur les forêts, dans leurs dimensions sociale et de loisirs, continue d'aller en s'accroissant. Enfin, la valorisation de nos bois en énergie par des infrastructures de chauffage à distance n'est pas sans incidence sur le travail de l'équipe, du garde forestier communal en particulier. Autant d'éléments qui seront intégrés dans la réflexion à mener au cours des premiers mois de 2015 à l'échelle de l'arrondissement quant à son organisation.

5. GUICHET SOCIAL REGIONAL

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Créés par les communes en partenariat avec le Service de l'action sociale du canton de Neuchâtel, les Guichets Sociaux Régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales cantonales.

Les GSR ont pour mission d'offrir au public un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans ce sens, il a été prévu que les Agences AVS-AI soient localisées dans la même enceinte que les GSR. De même, l'action sociale publique est complétée par l'action privée, le personnel des GSR ayant pour tâche d'orienter les usagers vers l'organisme le mieux à même de les accompagner.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué au 1^{er} janvier 2014, avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Les communes du Val-de-Travers avaient anticipé la mise en place de leur GSR puisque le Service d'action sociale et l'Agence AVS-AI ont été réunis sous la même entité depuis 1^{er} janvier 2010, profitant au passage de la réorganisation de l'administration communale à la suite de la fusion des communes.

Dès le 1^{er} janvier 2014, l'aide sociale est devenue une prestation faisant partie du dispositif ACCORD. Ainsi, le GSR VDT traite désormais les demandes de prestations sociales sous condition de ressources au sens large selon la LHACOPS. Il dispose de la compétence d'appliquer la loi cantonale sur l'action sociale (LASoc) – soit de dispenser l'aide sociale selon les normes en vigueur dans le canton de Neuchâtel – et fait office d'interface pour les demandes de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Pour rappel, le GSR VDT se situe à Couvet. Il officie pour la population de Val-de-Travers et intervient également, par convention, pour les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission du Conseil communal.

5.3. ACTIVITÉS 2014

GUICHET ACCORD

Mis en service au 1^{er} janvier 2014, le guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les mesures d'intégration professionnelle ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, avec pour objectif de faciliter les démarches des usagers et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Le rôle des gestionnaires est d'enregistrer les demandes de prestations sociales et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact direct avec les usagers représente une part importante de leur travail, mais la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD. Après examen du dossier et dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, le dossier est orienté

vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD a enregistré durant l'année 2014 841 demandes de prestations sociales (DPS). A début mars 2015, les deux tiers de ces DPS avaient été entièrement traités : 280 sont actives, c'est-à-dire que les prestations sont octroyées aux usagers, 57 d'entre elles sont transmises aux secteurs prestataires et en attente de décision de ceux-ci, 27 sont annulées, c'est-à-dire qu'elles ont été ouvertes de façon erronées et ont donc dû être réexaminées par les gestionnaires ACCORD, enfin 197 sont clôturées, parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation ou parce que ce droit a changé ce qui implique que le dossier a dû repasser par le dispositif ACCORD pour être réexaminé. Les DPS du tiers restant « dorment » dans l'attente de documents manquants. Parmi ces dernières, certaines n'aboutiront jamais, les demandeurs n'y donnant pas suite. Seules 8 DPS restent, début mars, en analyse à l'interne.

SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. C'est dans ce sens que l'aide sociale a été placée en cinquième et dernière position dans le dispositif ACCORD. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu, ce qui concerne le tiers des bénéficiaires actuels de l'aide sociale.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Dès le 1^{er} janvier 2014, l'aide sociale a été intégrée au dispositif ACCORD de telle sorte qu'il n'est maintenant plus possible de déposer une demande d'aide sociale sans avoir passé par le Guichet ACCORD au préalable. Le travail de l'assistant social n'a pas changé pour autant, mais les compétences se déplacent et se partagent.

Au 31 décembre 2014, 368 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SAS, soit une diminution de 9 dossiers par rapport à la fin de l'année 2013. Nous constatons une stabilisation du nombre de dossiers comparativement aux fortes augmentations des années 2011 et 2012. Il faut toutefois relever les nombreuses demandes d'aide sociale reçues en décembre 2014, prémises d'une situation plus alarmante.

Dans le même temps, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'aide sociale en 2014 a lui aussi diminué, passant de 309 en 2013 à 224. 151 de ces demandes ont débouché sur l'ouverture d'un dossier après l'évaluation de la situation financière et sociale par une assistante sociale. Ce dernier chiffre est quant à lui très proche de celui de 2013. Il semble donc que le Guichet ACCORD fasse office de filtre et apporte aux usagers les premiers conseils et l'orientation vers les autres organismes nécessaires sans que ces derniers doivent s'adresser à un assistant social.

Ainsi, si le dispositif ACCORD amène un travail administratif supplémentaire en amont, il est compensé plus tard en limitant le nombre de situations à évaluer pour lesquelles aucun dossier ne sera finalement ouvert. Comme il s'agit de la première année, il faudra encore voir comment cela s'inscrira sur le long terme, mais à ce stade, les chiffres semblent réjouissants.

En plus du filtre ACCORD, la diminution du nombre de nouvelles demandes d'aide sociale peut aussi s'expliquer par le durcissement des normes en matière d'aide sociale entrée en vigueur au 1^{er} mars 2014, touchant avant tout les personnes de moins de 35 ans et sans charge de famille. En effet, la diminution des normes rend plus difficiles l'accès à l'aide sociale, notamment lorsque l'aide matérielle complète un revenu.

Dans près de 80% des dossiers ouverts, les causes économiques sont prédominantes et plus spécialement les situations liées au chômage (attente d'indemnités, indemnités suspendues, indemnités insuffisantes, pas de droit aux indemnités, indemnités épuisées...). D'autres dossiers sont ouverts par avance sur prestations d'autres assurances sociales, notamment l'AI. Finalement, les séparations et les divorces sont à l'origine de l'entrée à l'aide sociale dans 30% des cas. Les familles monoparentales sont particulièrement vulnérables et dépendent du versement éventuel et suffisant de pensions alimentaires.

La part communale aux dépenses d'aide matérielle 2013, répercutée dans les comptes 2014, s'élève à CHF 344.62 par habitant, soit pour Val-de-Travers une dépense de CHF 3'928'981.-. Cela représente une augmentation de CHF 27.41 par habitant comparativement à 2012.

La hausse des coûts en matière d'aide matérielle s'explique notamment par la dégradation de la conjoncture et par le durcissement des législations fédérales en matière sociale qui provoque des reports de charges sur l'aide sociale. Elle ne concerne pas directement notre commune : en effet, l'aide matérielle se répartit entre le Canton (à hauteur de 40%) et les communes, lesquelles se partagent le 60% restant au prorata de leur population. Pour rappel, la clé de répartition Etat/communes est passée à 60/40 début 2015 avec la nouvelle facture sociale, qui a intégré en compensation de nouvelles charges pour les communes. Le personnel des GSR reste, lui, à charge des communes à hauteur de 60%.

AGENCE AVS-AI

L'agence AVS-AI est le lien, dans les communes, entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, concernant notamment les éléments suivants :

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demande de rente AVS ou AI ;
- demande de calcul d'une rente future ;
- demande de rente de survivants ;
- demande de certificat AVS ;
- affiliation à l'AVS-AI ;
- demande d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2014, l'Agence AVS-AI a géré au total 792 dossiers de prestations complémentaires contre 785 en 2013 et a traité 156 nouvelles demandes contre 151 l'année précédente. De plus, 409 avis de mutation ont été effectués. De façon globale, le nombre de dossiers traités continue d'augmenter.

Le service à domicile, mis sur pied pour les personnes à mobilité réduite à la suite de la concentration de l'Agence AVS-AI sur le site de Couvet, est peu utilisé par les bénéficiaires des prestations complémentaires. En 2014, tout comme les années précédentes, les préposées de l'Agence AVS-AI n'ont effectué que deux déplacements à domicile.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Pour la quatrième année consécutive, le GSR VDT par le biais de son Agence AVS-AI a organisé une soirée d'information pour les futurs nouveaux retraités. Cette soirée se tient traditionnellement en novembre. Sont également invitées des associations, institutions ou fondations qui pourraient intéresser les futurs retraités à l'avenir, tels que Pro Senectute, NOMAD, CORA, l'Ecole des grands-parents, etc. Ainsi, l'événement présente deux objectifs : un premier contact avec les sociétés auxquelles les futurs retraités feront peut-être appel un jour, mais surtout une connaissance du réseau bénévole en place à l'échelle communale et dans lequel ils pourraient s'investir bénévolement durant leur retraite.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du GSR a présenté plusieurs changements en 2014, résultant de l'augmentation continue des dossiers d'aide sociale lors des années précédentes. Dans le détail, ces changements, inclus au budget 2014, ont été les suivants :

- le poste de cheffe de service a été augmenté de 0.1 EPT au 1^{er} janvier 2014 ;
- la dotation de l'équipe des assistantes sociales a été augmentée de 0.3 EPT au 1^{er} janvier 2014 ;
- en corrélation avec cette augmentation, les EPT du personnel socio-administratif ont été augmentés de 0.3 EPT également.

En outre, le SAS du Val-de-Travers prend part à un projet-pilote à l'échelle cantonale visant à renforcer la collaboration interinstitutionnelle (cf. point 2.5). Pris en charge par le pot commun, ce sont 0.3 EPT qui ont été dégagés à cet effet et qui s'ajoutent à la dotation globale du service.

Pour rappel, en vue de l'ouverture du Guichet ACCORD, l'équipe du GSR s'était déjà étoffée en octobre 2013 avec l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices pour 1.5 EPT.

Au final, l'équipe du GSR, formée de 11 personnes au 30 septembre 2013, était composée de 15 personnes au 1^{er} janvier 2014 :

1 cheffe de service – 0.5 EPT	Pamela Grandjean
Pour le Guichet ACCORD et l'Agence AVS-AI, 4 collaboratrices se répartissent : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1.5 EPT pour le Guichet ACCORD ➤ 1.1 EPT pour l'Agence AVS-AI ➤ 0.2 EPT pour la réception du guichet et des téléphones pour le SAS 	Diane Denis 0.8 EPT Noemi Camozzi 0.7 EPT Nathalie Genet 0.5 EPT Fabienne Monteiro 0.8 EPT
Pour le SAS : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 assistantes sociales – 3.5 EPT 	Valérie Brouillard 0.5 EPT Stéphanie Colard 0.5 EPT Christelle Dos Santos 0.8 EPT Pamela Grandjean 0.5 EPT Valérie Jacot 0.6 EPT Kelly Paraiso 0.6 EPT
➤ 1 répondante CII – 0.3 EPT (dès le mois de juin 2014)	Stéphanie Colard
➤ 1 secrétaire-comptable – 1 EPT	Sibylle Tribolet
➤ 3 collaborateurs administratifs – 1.3 EPT	Danielle Jeanneret 0.5 EPT Cyril Oppliger 0.3 EPT Corinne Stoudmann 0.5 EPT
➤ 1 apprenant – 1 EPT	Fiona Sinicropi jusqu'en juillet 2014 Bujar Nuhi dès août 2014

Durant l'année 2014, le GSR a dû composer avec l'absence de plusieurs personnes pour des raisons de santé et/ou congé maternité. Dans la mesure du possible, les remplacements sont effectués par les collaborateurs du service. C'est ainsi que successivement 7 des 15 personnes du GSR ont régulièrement remplacé leurs collègues en arrêt de travail à des taux d'activité variés.

De tels remplacements ne sont toutefois pas toujours possibles, si bien que quatre autres personnes sont venues, selon les besoins, renforcer l'équipe en place. Ce sont ainsi au total 19 personnes différentes qui ont œuvré au sein du GSR. Jenny Blatti, employée communale au Dicastère des infrastructures, a complété l'équipe durant l'été 2014. Mirjana Katic, quant à elle, remplace Stéphanie Colard, en congé maternité depuis le 1^{er} décembre 2014. Le GSR a également fait appel à l'office des emplois temporaires, offrant un poste de travail (réception du guichet et du téléphone) à Isabelle Perrin, placée à 50% entre août et septembre 2014, puis à Melody Feron, placée à 80% dès le mois d'octobre et jusqu'à la fin de l'année.

Sans ces personnes placées, le GSR n'aurait jamais présenté une équipe au complet en 2014. Qu'elles soient ici remerciées chaleureusement pour leur engagement.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

L'OUVERTURE DU GUICHET ACCORD

Projet de grande envergure au niveau cantonal avec les communes pour partenaires privilégiés, les guichets ACCORD ont ouvert leurs portes aux usagers le 6 janvier 2014. Afin de mettre en place un tel dispositif, il a fallu plusieurs années de réflexion et de travail ainsi que la collaboration d'acteurs cantonaux et communaux.

A l'ouverture des guichets, le projet n'était pas tout à fait abouti, de telle sorte que la charge de travail des gestionnaires était double : appliquer de nouveaux processus dans un métier qui naissait au moment même où ils commençaient à l'exercer et se faire à l'utilisation d'un nouvel outil qui ne répondait pas complètement aux attentes exprimées préalablement. Une carence qui s'explique notamment par le fait que tous les aspects induits par la coordination et l'harmonisation des prestations sociales n'étaient pas identifiables avant la mise en production du dispositif.

L'année 2014 était donc annoncée comme une année de mise en place, les différents outils ayant été régulièrement repensés, retravaillés et réadaptés. Dans ce contexte, l'humain joue un rôle fondamental pour le bon suivi des dossiers et les tâches deviennent d'autant plus lourdes. Sur l'impulsion du Canton, mais également grâce à la volonté des acteurs communaux, les différents groupes de travail sont restés actifs depuis le déploiement du dispositif ACCORD et d'autres ont vu le jour. Les objectifs visés étaient non seulement de pérenniser le dispositif, mais également de trouver des solutions facilitant le travail des gestionnaires d'une part, des collaborateurs travaillant dans les différents secteurs prestataires d'autre part. Il s'agissait aussi de clarifier les pratiques pour l'utilisateur.

Au terme de la première année, il convient de relever que le système reste perfectible. La surcharge de travail à laquelle les guichets ont dû faire face ont conduit l'Etat de Neuchâtel, sur demande des communes réunies au sein de la CDC-Social, à augmenter légèrement les dotations subventionnées. Pour le Val-de-Travers, cela s'est traduit par une hausse de 0.05 EPT, concrétisée début 2015. Cette augmentation n'est toutefois que provisoire : d'entente avec la CDC-Social, le Département de l'économie et de l'action sociale s'est lancé dans un premier bilan du processus ACCORD, avec le recul qui existe désormais.

COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE (CII)

Certaines personnes disposent d'un potentiel d'intégration professionnelle mais, pour des raisons diverses, ne parviennent pas à le concrétiser. Les obstacles qu'elles rencontrent rendent leurs parcours sinueux, susceptibles de relever de l'assurance-invalidité, de l'assurance-chômage et/ou de l'aide sociale. La collaboration interinstitutionnelle, ou Réseau CII, a pour but de mettre en place une détection systématique et une prise en charge coordonnée de ces cas, en mettant en commun les compétences professionnelles des différents secteurs concernés.

Une phase pilote de la CII a été lancée durant l'année 2014, avec pour acteurs-clés :

- l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel (OAINÉ) ;
- le Service de l'emploi (SEMP) par son Office régional de placement (ORPN) ;
- les services sociaux régionaux (SSR) du Littoral Ouest, du Val-de-Travers et de La Chaux-de-Fonds ;
- le Service de l'action sociale (SASO) par son Office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

A terme et si la phase pilote s'avère concluante, les autres SSR du canton (Neuchâtel, Val-de-Ruz, La Côte, Le Locle et Entre-deux-Lacs) intégreront le Réseau CII. Ce dernier sera alors effectif sur l'ensemble du canton.

De manière générale, la CII vise l'implantation d'une meilleure communication et la mise en place de processus de collaboration entre ses différents acteurs. Ce n'est pas le premier essai de ce genre dans le canton de Neuchâtel. Cependant, les moyens donnés précédemment étaient insuffisants de telle sorte qu'aucun projet n'a, jusqu'à ce jour, abouti.

Afin de donner suite à une volonté politique toujours existante, la question a été réexaminée. Un groupe de travail a été mis sur pied et les séances ont débuté en 2011. Il a fallu prendre du temps

pour concrétiser ce projet, en se donnant les moyens nécessaires tant sur les plans cantonal que communal.

A l'échelle du Canton et des services sociaux, ce sont ainsi 3 x 0,3 EPT qui sont dévolus à ce projet et qui ont été compensés. Pour les trois assistantes sociales concernées, cette décharge s'avère nécessaire pour que la phase-pilote prenne tout son sens. Il s'agit de créer une systématique dans les services, autrement dit « une culture CII », et cette dernière ne peut se concrétiser qu'en disposant du temps nécessaire.

Après une période de formation au sein des équipes, la phase pilote a effectivement démarré en novembre 2014. D'une durée estimée à 12 mois, elle permettra d'expérimenter concrètement les outils qui ont été créés par le groupe de travail. Le processus de détection systématique doit permettre d'identifier deux types de situations : les cas dits « simples » et ceux dit « complexes ». A la différence des cas simples qui peuvent être suivis au travers d'une coordination peu formalisée entre les secteurs concernés, les cas complexes nécessitent une évaluation commune par les trois secteurs (*assessment*), puis la mise en place et le suivi d'un plan d'intégration professionnelle au travers d'une gestion par cas (*case management*). En fonction de la complexité de la problématique médicale, le médecin-conseil de l'office de l'assurance-invalidité peut être sollicité.

La détection systématique et la prise en charge coordonnée de certaines situations offriront à coup sûr de nombreux enseignements. Le Réseau CII entend poser les premiers jalons d'une véritable culture de collaboration dans les trois secteurs concernés.

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Quand bien même le nombre de dossiers relevant de l'aide sociale est resté stable pour notre GSR, le phénomène demeure d'une ampleur considérable à l'échelle du canton. Les défis qui attendent les secteurs en amont de ce « dernier filet » nécessitent impérativement de promouvoir une politique sociale harmonisée et coordonnée, proche des besoins de la population. La politique cantonale abonde dans ce sens, ce dont témoigne la naissance des guichets sociaux régionaux et plus précisément du dispositif ACCORD.

Lors du déploiement des guichets ACCORD, le prétendu « appel d'air » vers l'aide sociale a été largement discuté. S'il est indéniable que ce nouveau dispositif a provoqué l'ouverture de dossiers pour des bénéficiaires qui n'en auraient pas fait spontanément la demande, il nous semble toutefois nécessaire de relativiser ce phénomène. En premier lieu, rappelons que les objectifs d'ACCORD étaient de proposer un système clair aux usagers et de favoriser l'équité de traitement, laquelle implique une plus grande visibilité de l'aide sociale. En outre, comme cela a été relevé précédemment, le nombre de nouveaux dossiers pour Val-de-Travers s'est inscrit en légère baisse l'an dernier. Il conviendra dès lors de disposer d'un recul plus grand pour mesurer pleinement l'effet d'ACCORD sur l'évolution de l'aide matérielle.

Par ailleurs, tel qu'évoqué plus haut, le dispositif ACCORD a quelque peu modifié le travail des assistantes sociales, induisant une nouvelle répartition des tâches. Par exemple, les gestionnaires ACCORD font office de filtre et les assistantes sociales évaluent moins de situations pour lesquelles elles n'ouvriront pas de dossiers d'aide sociale. Les gestionnaires ACCORD jouent ainsi un rôle essentiel au sein des GSR, qui nécessite une formation adaptée, non seulement quant au dispositif ACCORD, mais quant à l'ensemble des prestations sociales.

Sur le front de l'intégration sociale et professionnelle, on relève une forte volonté politique cantonale d'ouvrir de nouvelles perspectives, Le projet-pilote CII en est un clair signal dont nous pourrions déjà tirer quelques enseignements au terme de l'année 2015. L'extension, par le DEAS, des possibilités d'insertion en est une autre, qui permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de se former sur trois ou six mois et d'obtenir des attestations de formation. Non seulement cela représente une réelle plus-value pour leur dossier de candidature lors de futures postulations, mais ils peuvent aussi bénéficier du réseau des personnes qui les forment.

S'il faut ainsi saluer les initiatives lancées par le canton en 2014, il faut rappeler que ces dernières ne se sont pas faites sans écueil. En effet, afin d'augmenter les enveloppes permettant le développement des mesures d'intégration, il a d'abord fallu diminuer les normes en matière d'aide

sociale. Or, les personnes touchées par de telles décisions sont des personnes qui vivent dans un état de précarité important. Pour éviter de telles situations, les solutions doivent être apportées, dans toute la mesure du possible, en amont, l'aide sociale restant le dernier filet du système de sécurité sociale.

Pour conclure, nous relèverons qu'entre le lancement du dispositif ACCORD, les efforts portés quant à l'insertion, le durcissement des normes et leurs effets sur les bénéficiaires, enfin la pression accrue sur l'aide sociale d'une manière générale, le GSR évolue dans un environnement toujours plus complexe et sensible. Il est heureux dès lors que le Conseil général ait accepté, lors de l'adoption du budget 2014, d'augmenter ses effectifs. La stabilisation de l'équipe lui a permis de tenir le coup dans une année qui n'a pas été avare en absences, certaines pour de belles raisons (congrés maternité), d'autres consécutives directement à des charges de travail importantes. Il s'agira de rester attentif à cette situation, en veillant à ce qu'elle n'empêche pas le service à se développer, en accentuant notamment son effort sur le front de l'insertion professionnelle qui reste, pour nombre de bénéficiaires, la meilleure façon de sortir de l'aide sociale.

6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION

6.1. RÔLE ET FONCTIONS DU SERVICE

EcoVal est un service d'insertion professionnelle et sociale, créé en 2010. Il fournit des prestations au Service cantonal de l'emploi, à l'Office cantonal de l'aide sociale et au Service cantonal des migrations. Depuis son ouverture, l'institution a adapté plusieurs fois ses orientations afin de répondre aux besoins de l'économie locale et à ceux de ses mandants.

Au cours de l'exercice 2014, le Service de l'emploi a réitéré sa confiance en EcoVal en lui commandant des places supplémentaires, dont le nombre est passé de 22 à 25.

Cette augmentation d'accueil a permis d'obtenir des subventions supplémentaires qui ont été utilisées pour de nouvelles prestations en faveur des bénéficiaires : GPAO (gestion de production assistée par ordinateur) dans l'atelier informatique, cours de français amplifié et ciblé selon les besoins des bénéficiaires, administration renforcée avec une nouvelle collaboratrice ayant les compétences requises pour gérer de nouvelles tâches, suivi en job coaching favorisant l'obtention de stages en entreprise par la révision des méthodes de recherches d'emploi et la valorisation des atouts professionnels.

Durant l'année 2014, 92 personnes ont intégré le programme. Elles ont pu participer à de nombreuses formations et activités leur permettant d'étoffer leur bagage professionnel.

Pour rappel, les bénéficiaires proviennent :

- de l'aide sociale en contrat ISP (contrat d'insertion socioprofessionnelle) ;
- de l'assurance chômage art. 64a LACI (convention d'emploi temporaire) ;
- des mesures d'intégration professionnelle MIP (fin de droit de chômage) ;
- de la mesure art. 59d LACI (mesure de formation) ;
- du service de migration (mesure d'insertion précoce).

Les placements restent provisoires. Ils visent à permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi plus rapidement dans le marché du travail.

Les ateliers doivent permettre aux bénéficiaires de :

- retrouver un rythme de travail ;
- s'intégrer dans une équipe ;
- acquérir de nouvelles compétences professionnelles et personnelles ;
- prendre conscience que leurs qualités personnelles (présentation, dynamisme, persévérance, intérêt, curiosité) jouent un rôle important dans la recherche d'un emploi.

Les deux ateliers d'insertion professionnelle (horlogerie et menuiserie), qui visent à l'acquisition rapide des compétences recherchées par les industries locales, ont permis à 20 personnes de

retrouver un emploi en 2014. Ils ont, en outre, renforcé des collaborations avec des entreprises de la région ; un groupe horloger a ainsi engagé six bénéficiaires grâce à cela.

Les ateliers « informatique et administration », orientés vers une insertion socioprofessionnelle, permettent aux bénéficiaires de reprendre une activité adaptée à leurs capacités. Un suivi régulier leur permet d'évoluer en fonction de leurs aptitudes, en s'appuyant notamment sur divers outils comme l'accord d'objectifs. Ils ont aussi renforcé des collaborations avec des centres de formation et entreprises pour avoir des activités les plus proches des exigences du marché du travail. Ces démarches ont permis à quatre personnes de retrouver une activité professionnelle en 2014.

6.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune commission du Conseil Communal n'a été créée pour le programme d'insertion. La commune est liée par un contrat de prestations avec le Canton.

6.3. ACTIVITÉS 2014

ATELIER ADMINISTRATION

Trois personnes à temps complet (ou quatre à temps partiel) sont placées dans ce secteur sous la direction d'une responsable. L'administration est divisée en deux secteurs, l'administration et la réception.

Les activités de l'administration sont les suivantes :

- mise à jour du site du Mémento santé-social ;
- tenue du journal « Le P'tit Eco » ;
- planification et gestion des heures de présence des bénéficiaires ;
- correspondance ;
- soutien à la recherche d'emploi ;
- tenue d'un journal de caisse (comptabilité simple).

Quant à celles de la réception, elles consistent en :

- réception téléphonique ;
- accueil des visiteurs et des clients ;
- divers travaux de secrétariat.

Une collaboration avec le Cefna, centre de formation pour adultes, permet d'accéder à des formations en ligne depuis la fin de l'année 2014. Ces prestations compléteront les formations théoriques mises en pratique durant toute la période du contrat du bénéficiaire.

ATELIER INFORMATIQUE

Cet atelier informatique, faisant le lien vers les métiers de gestionnaire de commerce de détail, magasinier et vendeur, comporte trois secteurs d'activités, où un nouveau moyen de gestion a été installé (GPAO, gestion de production assistée par ordinateur). Cet outil augmente l'employabilité des bénéficiaires qui acquièrent des compétences dans des techniques industrielles actuelles. Les secteurs d'activité sont les suivants :

- Logistique gérée par GPAO :
 - gestion des fournisseurs, des marchandises collectées, gestion des stocks ;
 - nettoyage du matériel, tri, recyclage.
- Préparation et installation du matériel pour la vente gérée par GPAO :
 - formatage des disques durs et installation des ordinateurs par procédure GPAO ;
 - test du matériel, dépannage par procédure et suivi GPAO.

- Vente et gestion de la clientèle par procédure et suivi GPAO :
 - gestion du magasin, des ventes sur internet (www.anibis.ch);
 - gestion des points de vente chez nos partenaires externes ;
 - gestion du service après-vente.

Des formations complémentaires théoriques sont mises en pratique durant toute la période de la formation.

Quelques chiffres quant aux ventes réalisées en 2014:

Descriptif	Recette	Nombre
PC vendus avec écran	Fr. 10'132.00	78
PC vendus sans écran	Fr. 8'209.00	73
Ecrans seuls	Fr. 1'737.00	65
Vente de matériel divers	Fr. 2'913.10	306
Dépannages	Fr. 1'195.00	33
Vente externe par nos partenaires et internet	Fr. 5'248.00	
Nombre de clients (hors ventes externes)		357
Chiffre d'affaires 2014	Fr. 29'434.10	

ATELIER DE POSEUR EN MENUISERIE

La collaboration régulière avec des entreprises du bâtiment permet de définir continuellement les compétences nécessaires pour s'insérer dans ce secteur. Avec l'appui du Service de l'emploi et le CPMB (Centre professionnel des métiers du bâtiment), une formation théorique et trois formations pratiques sont dispensées :

- Formation théorique :
 - dessin technique ;
 - mathématiques ;
 - connaissances de base des matériaux.

- Formation pratique d'agenceur :
 - pose d'agencements de cuisine ;
 - pose d'armoires 3 vantaux ;
 - pose d'agencements de salle-de-bain ;
 - divers travaux ;
 - machines.

- Formation pratique pour poseur en fermeture :
 - pose de fenêtres ;
 - pose de volets ;
 - pose de portes ;
 - divers travaux ;
 - machines.

- Formation pratique pour poseur de parquet :
 - pose de parquets flottants ;
 - ponçage de parquets ;
 - pose de parquets collés ;
 - machines.

La formation dispensée inclut la dimension d'assainissement des bâtiments selon les normes en vigueur. Elle correspond ainsi aux nouvelles pratiques de rénovation des bâtiments, qui ne demandent pas des compétences approfondies en menuiserie, mais un savoir-faire dans la pose d'éléments préfabriqués en grande série.

ATELIER DE MISE EN SITUATION HORLOGÈRE

Cet atelier de mise en situation horlogère est en adéquation avec les besoins du marché du travail régional. Des collaborations avec des entreprises horlogères de la place ont permis de définir précisément les compétences actuellement recherchées dans la production horlogère.

Les activités sont diverses :

- encartage d'aiguilles de montres (pratique du maniement des brucelles) ;
- pose d'appliques, sur plaques, cadrans (pratique du maniement des brucelles et cabrons) ;
- démontage/montage mouvement (pratique du maniement des brucelles et tournevis horlogers) ;
- contrôle dimensionnel et esthétique (maîtrise des outils de mesure, tels que micromètre, comparateur, pied à coulisse) ;
- pose de pierres et pivots sur magasins aux binoculaires, empierrage à la brucelle sur micro-fil ;
- montage de bracelets (pratique du tournevis horloger) ;
- limage et ébavurage.

S'ajoutent des formations théoriques qui abordent les points suivants :

- théorie horlogère ;
- ergonomie et hygiène ;
- base du vocabulaire horloger ;
- outillage horloger ;
- identification des pièces d'un mouvement de base ;
- identification des pièces composant le bracelet ;
- lecture de plans ;
- matériaux.

BILAN DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

Durant l'année 2014, 92 personnes ont intégré le programme. Le bilan est le suivant.

Provenance	OFET	ODAS	OFET + ODAS
Nbre total ayant transité par EcoVal	51	39	90
Nbre se trouvant encore à EcoVal	13	11	24
Nbre de résiliations de contrats	3	10	13
Nbre de reprises de formation	0	2	2
Nbre de fins de contrats	18	11	29
Nbre ayant retrouvé un emploi	19	5	24
Nbre total ayant quitté EcoVal	40	28	68
Pourcentage d'insertion	48%	18%	35%

Ainsi, sur 68 personnes ayant quitté EcoVal au cours de l'exercice 2014, 24 ont retrouvé un emploi, ce qui correspond à un taux d'insertion de 35 %. A relever que si ce taux est plus bas que l'an dernier (59%), le recul s'explique en grande partie par un changement de méthode statistique, commune désormais à l'ensemble des programmes d'insertion. Ne sont désormais considérés comme « retour à l'emploi » que ceux suivant immédiatement la sortie du programme et d'une durée de plus de trois mois.

6.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Quatre ateliers étaient en fonction au sein d'EcoVal en 2014.

- administration (une responsable à 60% et trois stagiaires) ;
- horlogerie (un responsable à 100% et treize stagiaires) ;
- informatique (une responsable à 60% et quatre stagiaires) ;
- menuiserie (un responsable à 80% et cinq stagiaires).

Le programme compte en outre un formateur en mathématiques et en français pour l'équivalent d'un 15%, ainsi qu'un directeur à 100% assumant également des fonctions relatives à la formation et au job coaching, ainsi que des remplacements.

Au total, le personnel d'encadrement et de direction est composé de 6 personnes pour un taux d'occupation de 415%.

6.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2014

MISE EN PLACE D'UNE GPAO

La mise en place d'une GPAO (gestion de la production assistée par ordinateur) est désormais en fonction dans l'atelier informatique. Des collaborations avec le CNIP et plusieurs entreprises ont démontré un intérêt réel pour ce secteur, qui devrait favoriser de bons retours en emploi des bénéficiaires concernés.

FORMATIONS EN FRANCAIS

Les formations en français sont dispensées aux bénéficiaires par un enseignant qualifié. Elles leur permettent de réviser ou d'acquérir certaines notions indispensables pour travailler dans les domaines visés par les activités d'EcoVal. Elles sont dispensées un après-midi par semaine, selon une formule modulaire et adaptée aux besoins des participants. Les services placeurs et les bénéficiaires sont totalement convaincus par ces prestations, qui apportent un réel renforcement de l'employabilité des bénéficiaires.

JOB COACHING

La nouvelle organisation de l'encadrement permet au directeur d'apporter un suivi bimensuel aux bénéficiaires dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Cette offre permet :

- une réévaluation et une concrétisation des projets professionnels des bénéficiaires ;
- une remise à niveau des documents de recherche d'emploi des bénéficiaires ;
- la mise en place et le suivi de stages de validation d'acquis en entreprise ;
- de meilleurs partenariats avec des entreprises et un meilleur suivi des ex-bénéficiaires ayant retrouvé un emploi.

Cet appui est essentiel : quand bien même les bénéficiaires acquièrent de nouvelles compétences au sein d'EcoVal, un accompagnement personnalisé s'avère très souvent indispensable pour permettre un retour à l'emploi. Car il n'est pas inné de savoir mettre en avant ses atouts auprès d'un employeur et un parcours atypique est souvent un frein à l'insertion. Dès lors, un

accompagnement permet une reprise de confiance du bénéficiaire quant à ses capacités, ce qui contribue à rassurer l'employeur potentiel.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CIBLÉES AUX BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES

Afin de compléter les formations pratiques, divers modules de formations spécifiques ont été développés et dispensés en 2014 dans les domaines suivants :

- communication employé-employeur afin de comprendre les attentes et besoins actuels des entreprises ;
- appréhender les risques liés aux produits toxiques ;
- formation de secouriste d'entreprise avec la collaboration des ambulanciers communaux.

SOUTIENS INDIVIDUELS PRIVÉS DANS L'ADMINISTRATIF ET LE JURIDIQUE

De sa propre initiative, un juriste de formation offre aux bénéficiaires d'EcoVal ses services pour toutes sortes de travaux administratifs, juridiques, comptables et fiscaux. Un soutien précieux, apporté bénévolement, qui permet aux bénéficiaires de trouver un appui pour mieux affronter des problèmes personnels qui empêchent souvent de s'investir dans un projet professionnel.

SOUTIEN À LA VIE LOCALE

EcoVal participe à la foire de Couvet, ce qui permet à la fois de contribuer à la diversité de cet événement (en offrant la possibilité aux clients de s'équiper en informatique à moindre frais), mais aussi de se faire connaître. Il collabore également avec le Cora, lui apportant un soutien ponctuel dans sa collecte de marchandises.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Assurant la gestion du « Mémento santé social », EcoVal a des contacts avec des services, entreprises et institutions diverses. Il fournit aussi régulièrement des conseils d'ordre professionnel à des anciens bénéficiaires, assurant ainsi une continuité dans son travail de réinsertion.

6.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2014

Les comptes d'EcoVal se clôturent de manière équilibrée, malgré des frais imprévus lors de l'établissement du budget, qui seront compensés par des subventions supplémentaires et un prélèvement à la réserve. Le départ de l'ancienne responsable du secteur administration et son remplacement ont engendré des charges salariales non prévues. L'augmentation du nombre de bénéficiaires en début d'année 2014, dans les ateliers menuiserie et informatique, a nécessité des investissements dans de l'outillage et des fournitures supplémentaires. Chaque dépense ou investissement supplémentaire fait systématiquement l'objet d'une validation préalable du Service de l'emploi.

EcoVal a pour objectif de poursuivre ses missions de formation, de soutien aux demandeurs d'emploi et d'augmenter ses partenariats avec les entreprises du canton pour réduire le taux de chômage et le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale. La confiance réitérée du Service de l'emploi, par l'augmentation du nombre de places, est un signe encourageant.

DICASTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL



Frédéric Mairy